

n° 5

Conseil Municipal

Réunion du 16 Décembre 1988

La séance est ouverte à 17 heures 20, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - La séance est ouverte.

Je demande à Monsieur DEREUX de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur DEREUX procède à l'appel nominal).

Présents : Mme BELL, M. BERTRAND, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAILLIEZ, Mme CAPON, MM. CARDON, CATESSON, CHAUVIERRE, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DESCAMPS, DONNAY, DURIER, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, FROMONT, HEBRARD, KEIGNAERT, LEBEAU, MATRAU, MAUROY, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mmes MOREL, NEFFAH, MM. OLIVIER, PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN, SINAGRA, Mme STIKER, MM. THIEFFRY, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. CATTELIN, COLIN, GRARD, MARTINOT, VIDAL, WAVRANT.

J'ai reçu les excuses de Messieurs GRARD, VIDAL et COLIN.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, au moment où nous ouvrons cette réunion du Conseil Municipal nous nous rappelons comment et dans quelles conditions deux de nos collègues nous ont quittés.

La vie nous est prêtée pour un temps seulement ; la mesure du temps, imparti à chacun d'entre nous n'est pas équitable. Par deux fois, le 26 Octobre et le 12 Novembre, nous avons vécu cruellement cette injustice.

Claude SYLARD et Marcel BODARD ont été arrachés trop tôt à la vie. Ils avaient encore beaucoup à faire pour leur ville, pour nous tous. Ils avaient encore beaucoup d'affection à donner aux leurs.

Claude et Marcel avaient choisi des voies différentes dans leur engagement. Mais tous deux travaillaient à la construction d'une belle ville, plus juste, plus solidaire, accueillante à tous.

Claude SYLARD était un vrai Lillois, fidèle à sa ville depuis sa naissance le 10 Août 1944, dans ce quartier du Vieux-Lille qu'il n'a jamais quitté.

C'est dans les journées agitées de Mai 68, qu'il a adhéré au parti communiste. A partir de ce moment toute sa vie fut consacrée au militantisme.

Claude choisit alors de vivre pour transformer la société, et cet engagement l'amena à mes côtés aux municipales de 1977. D'emblée, il se passionna pour tout ce qui touche au social.

Administrateur de l'Office d'H.L.M., conseiller communautaire, il ne comptait pas son temps, et remplissait entièrement sa tâche d'élu.

Sa rigueur, la force de ses convictions l'amènèrent très vite à prendre des responsabilités dans son parti. Dès lors, infatigable, il multiplia ses engagements.

Intraitable avec ceux qui propagent les idéologies de l'exclusion, du racisme, de la haine, Claude SYLARD avait pris des responsabilités dans le M.R.A.P., le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

Nous le voyons bien, il avait décidé de se battre pour l'homme. Pour que personne ne soit humilié ou rejeté. Son amour de l'homme lui conférait la sérénité dans l'action.

Chacun le sait dans cette assemblée, ici sous le beffroi, il a toujours été d'une extrême courtoisie. Et s'il fuyait les excès de langage, il se faisait pourtant toujours entendre, même par ceux qui ne partageaient pas ses idées.

Homme d'action, il était aussi un homme de réflexion exigeant. L'an dernier ses interrogations personnelles l'avaient amené à cheminer différemment, et à devenir l'un des fondateurs du mouvement des communistes rénovateurs.

La mort nous a privé d'un ami. La mort a enlevé à la Ville de Lille un excellent adjoint qui a rempli son mandat avec ardeur. Atteint par la maladie depuis plusieurs années, Claude n'avait pas voulu alléger son fardeau. Courageusement, il souhaitait poursuivre sa tâche comme si rien n'était.

Et jusqu'aux derniers jours, il a vécu dans l'espoir d'une guérison qui n'est pas venue.

Vous Mireille, son épouse,

Vous Samuel, son fils, sachez combien la mort de Claude nous a affligés, combien nous sommes associés à votre épreuve.

La douleur que j'éprouve en perdant un ami a été redoublée en cet automne de 1988. Marcel BODARD nous a quitté brutalement et sa disparition accidentelle nous a profondément bouleversé.

Notre ami Marcel BODARD venait de quitter l'université et s'apprêtait à consacrer toute son énergie à sa famille, à son quartier de Saint-Maurice-Pellevoisin, à la Maison de la Nature et de l'Environnement qu'il présidait. La mort nous a privés une fois de plus, d'un homme de grande qualité.

Marcel était né à Paris en 1927. Ce sont ses travaux d'universitaire qui l'ont amené à Lille au début des années 70.

Scientifique confirmé et reconnu, il est venu à la politique après s'être engagé dans le monde associatif.

Il étudiait la nature, et c'est pour mieux la défendre qu'il a souhaité assumer un mandat électif à mes côtés.

Il était entier, comme le sont souvent les écologistes. Mais, il savait nous apprendre la nature. Il n'en parlait pas à la légère, et lorsqu'il s'insurgeait contre une éventuelle atteinte à l'environnement, il argumentait solidement, avec passion.

Marcel BODARD ne manquait jamais d'avancer des propositions pour améliorer le cadre de la vie des Lillois. Il avait l'art de se lancer dans des opérations spectaculaires, pour faire partager sa connaissance du milieu naturel urbain. Tout le monde se souvient de l'opération baptisée «huit villes nature» qui a valu un prix à la ville de Lille décerné par la Commission des Communautés Européennes, ou encore de «City Folies» qui avait transformé le palais Rameau en laboratoire international de l'eau.

Mais en plus de cette délégation, Marcel BODARD était aussi le conseiller municipal délégué du quartier Saint-Maurice-Pellevoisin. Sa seconde passion. Il m'est impossible d'énumérer les initiatives prises par lui pour transformer son quartier. Mais, je peux affirmer que Marcel BODARD a toujours été guidé par le souci d'améliorer la vie de ses concitoyens, en particulier des plus humbles d'entre eux.

Pour son quartier, rien n'était trop beau. Son imagination était toujours en éveil, et son désir de concrétiser ses idées était tel que souvent, je découvrais sur mon bureau des rapports rédigés de sa main, qu'il venait déposer à une heure fort matinale. Son quartier a perdu le plus passionné de ses habitants.

Moi, j'ai perdu un ami qui m'était cher, avec qui travailler était un plaisir.

Madame BODARD, absente de Lille n'a pu se joindre à nous.

Je voudrais dire que la Ville de Lille doit beaucoup à celui qui fut son compagnon et que nous saurons l'honorer comme il se doit.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, à la mémoire de Claude SYLARD et de Marcel BODARD, je vous invite à observer une minute de silence.

La séance est suspendue pour quelques minutes.

(En remerciement des services rendus par Monsieur SYLARD à la Ville, Monsieur le Maire remet, à titre posthume, la Médaille d'Or de la Ville de Lille à Madame SYLARD).

La séance est reprise.

Chemise n° 1

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADMINISTRATION GENERALE

Secrétariat du Conseil Municipal

88/401 - Conseil Municipal - Séance du 14 octobre 1988 - Compte rendu.

Y-a-t-il des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion ?

Il n'y en a pas, il est, par conséquent, adopté.

Je signale au Conseil Municipal qu'une classe C.M.1 de l'école Richard WAGNER participe à notre séance. Je salue les enfants, le directeur de l'école, et l'instituteur qui accompagne ses élèves. Je répondrai tout à l'heure aux questions qu'ils ont préparées.

Pour le bon déroulement des travaux, je vais d'abord procéder à l'installation des deux nouveaux membres du Conseil Municipal.

Puis, je vous ferai part de mes communications. Un film vidéo intitulé «le journal télévisé de la Ville de Lille» vous sera projeté. La vidéo étant de plus en plus présente dans la vie, je pense qu'il convient d'utiliser cet outil au Conseil Municipal. Aujourd'hui, c'est une première et ce film pourra être présenté au public dans le hall de l'Hôtel de Ville après cette séance.

Je ferai ensuite une courte suspension de séance afin de répondre aux questions des élèves de l'école Richard WAGNER.

Je la continuerai en abordant les problèmes de la Communauté Urbaine et, si vous le souhaitez, nous pourrons avoir un débat à ce sujet.

Enfin, nous examinerons les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Voilà comment pourrait se dérouler cette réunion.

Je vais donc procéder à l'installation des deux nouveaux Conseillers Municipaux venant immédiatement après le dernier élu sur la liste «Un nouveau contrat pour Lille» et qui remplacent nos deux collègues décédés.

Il s'agit de Monsieur Joël HEBRARD et Jean-Pierre FROMONT. Je les salue l'un et l'autre, je leur souhaite la bienvenue au sein de cette Assemblée et les assure de notre sympathie.

Les voici donc membres du Conseil Municipal et Conseillers Municipaux de la Ville de Lille. Je les remercie d'ores et déjà pour la collaboration qu'ils vont nous apporter.

Le Carnet de la Ville.

A l'occasion de la célébration du 70ème anniversaire de l'Armistice de la guerre 14-18, les anciens combattants ont été à l'honneur et Monsieur Augustin LAURENT, notre Maire Honoraire, a reçu au cours d'une manifestation à la Préfecture, le diplôme de Reconnaissance de la Nation, diplôme qui lui a été remis de la part du Président de la République. Je veux être votre interprète pour féliciter notre Maire Honoraire et l'assurer de nos sentiments de profond attachement.

Mes chers collègues, j'ai, hélas, à vous faire part d'autres décès qui nous ont tous endeuillés.

Nous avons rendu hommage à deux élus de la Ville, mais je veux aussi saluer la mémoire de Madame Georges BARBIER, décédée le 28 Octobre dernier, qui était Attachée Territoriale, responsable du service du Secrétariat du Conseil Municipal. Chacun ici la connaissait bien de par ses activités et a pu apprécier son efficacité et sa gentillesse.

Tout le monde - et vous au premier rang, mes chers collègues - a vu le courage dont elle a fait preuve pour lutter contre la maladie qui l'avait frappée voici quelques années, et il suffisait, hélas, de la voir pour mesurer le chemin douloureux qui était le sien.

Ce courage, cette volonté qui l'ont amenée à remplir ses fonctions jusqu'à ces tous derniers mois, je voulais, ici, les saluer.

Nous garderons un souvenir ému de cette fonctionnaire de qualité, au service de la Ville depuis plus de vingt-six ans, qui terminait brillamment sa carrière administrative en qualité d'Attachée Territoriale, après avoir gravi des échelons de la hiérarchie et dont le travail prenait une grande place dans sa vie.

Qu'il me soit permis de renouveler les condoléances de l'Assemblée à son mari, Monsieur Georges BARBIER, Adjoint Technique aux services sportifs, et à ses enfants.

J'exprime également à Monsieur le Secrétaire Général et au Personnel de la Ville

les condoléances de l'Assemblée Municipale en les assurant de notre sympathie éprouvée et attristée.

Mes chers collègues, des hommes politiques que nous avons connus viennent de disparaître.

Monsieur Arthur RAMETTE était un dirigeant du Parti Communiste. C'était un dirigeant de premier rang puisqu'il était responsable, non seulement au niveau du Département, mais également au niveau national.

Nous venons de perdre en la personne d'Arthur RAMETTE une figure du Parti Communiste qui a marqué toute la période de l'avant guerre, de la guerre, avec la Résistance, la Libération, et la période de l'après-guerre.

C'était un militant de choc, populaire, ayant à la fois le sens des luttes et le sens de son engagement.

Né le 12 Octobre 1897 à Caudry, il est entré dans la vie professionnelle dès l'âge de 12 ans en qualité d'apprenti-mécanicien et fut nommé en 1919 Secrétaire de l'Union Syndicale de la Métallurgie dans le Cambrésis.

Il fut de ceux qui eurent à choisir au Congrès de Tours en 1920-1921. Il opta pour la 3ème Internationale, et à partir de ce moment là, il eut des responsabilités qu'il n'a pas quittées à la tête du Parti Communiste au niveau du Département et ensuite au niveau de la Région.

Je voudrais exprimer les condoléances de l'Assemblée au Groupe Communiste et dire à l'épouse et à la famille d'Arthur RAMETTE, qui a été Conseiller Municipal de Lille de 1945 à 1965, que nous partageons toute leur peine et leur présentons nos sincères condoléances.

Les obsèques auront lieu lundi matin. Le Conseil Municipal sera, bien sûr, représenté.

Monsieur VIRON, vous avez la parole.

M. VIRON - Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier, au nom du Groupe Communiste, pour les paroles que vous avez prononcées à l'égard de notre collègue et ami, Arthur RAMETTE, qui fut un des fondateurs du Parti Communiste Français, et qui, entre autres responsabilités, vous l'avez souligné, siégea au Conseil Municipal jusqu'en 1965, notamment sous les municipalités de Denis CORDONNIER et d'Augustin LAURENT.

En mon nom, au nom du Groupe Communiste et du Parti Communiste, je vous remercie ainsi que le Conseil Municipal des paroles que vous avez bien voulu prononcer et que je transmettrai au Parti et à sa famille.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VIRON.

Je veux également évoquer la disparition de Monsieur Jules CATTOIRE qui vient de s'éteindre à l'âge de 90 ans après une vie marquée par un engagement très profond dans le domaine syndical et par cette voie dans le domaine politique.

Il a été permanent de la C.F.T.C. puis Secrétaire Général de la Fédération des Mineurs.

La seconde guerre mondiale l'amena à s'impliquer dans la résistance où il joua un rôle de premier rang. Fondateur du M.R.P. à la Libération, il fut Ministre des Anciens Combattants dans le gouvernement SCHUMANN, puis Secrétaire d'Etat à la Santé Publique à deux reprises.

Je veux saluer l'action exemplaire qui fut la sienne et je m'associe, en votre nom, au deuil de sa famille et de ses amis.

Je viens d'apprendre le décès de Monsieur DESIR, Vice-Président du Comité de la Foire. Ce Lillois, qui a bien souvent travaillé en liaison avec la Municipalité, a beaucoup apporté pour l'expansion et le Développement de notre Foire Internationale.

Je voudrais dire à la famille que nous partageons son deuil.

Je vais maintenant vous faire part de nouvelles beaucoup plus réjouissantes :

Monsieur Bernard DEROSIER a été élu Président de l'Office Départemental d'H.L.M. du Nord en remplacement de Monsieur Albert DENVERS, nommé Président d'Honneur.

Je lui présente donc les félicitations du Conseil Municipal.

Monsieur Fernand CAILLIEZ a pris sa retraite. Il a quitté la Caisse Primaire d'Assurance Maladie où il travaillait depuis 1949. Il a donc davantage de temps à consacrer à ses activités bénévoles. Nous le félicitons pour ces longues années de travail professionnel.

Monsieur Jean WAVRANT a eu deux naissances dans sa famille, celles de Sophie et de Jean-Michel. Nous lui manifestons toute notre sympathie à l'occasion de la naissance de ses deux petits-enfants.

Je pense que nous pourrions maintenant projeter le film vidéo.

(Projection du journal télévisé de la Ville de Lille).

Monsieur le Maire - Je suspends la séance quelques instants afin de répondre aux questions des élèves de l'école WAGNER.

(suspension de séance).

Monsieur le Maire – Mes chers collègues, la séance est reprise.

Je reprends mes communications.

Les services municipaux ont réalisé ce film qui retrace les principaux événements qui se sont déroulés dans la Ville. Je suis moi-même surpris, en le voyant, de tout ce qui s'est passé durant ces deux derniers mois. Cela permettra de garder le souvenir en images des événements qui ont marqué la Ville.

Le programme de la célébration du bicentenaire de la Révolution. Nous serons bientôt en 1989 et allons honorer le souvenir de la Révolution Française.

J'ai eu l'occasion, ce matin, devant les membres de l'Association du Bicentenaire, en présence du Conseil Municipal et devant la presse, de présenter une très belle plaquette qui montre l'importance qu'attache la Ville à célébrer la Révolution. Cette plaquette sera dans toutes les boîtes aux lettres dans les jours qui viennent. Elle sera largement diffusée pour servir le renom de la Ville.

Je suis le Président de cette Association, mais c'est Monsieur Marceau FRISON qui en est le Vice-Président et qui a tenu de nombreuses réunions. Les Lillois ont donné beaucoup de leur temps pour prévoir ce que sera le programme de la célébration du bicentenaire de la Révolution à Lille.

Puisque je suis dans les publications, je citerai également le livre sur «Lille, l'Européenne», que j'ai présenté samedi dernier en compagnie du photographe Pierre CHEUVA. Ce livre sera vendu au profit de la Fondation de Lille. Nous aurons l'occasion de reparler de cette Fondation et de l'installer définitivement.

De l'avis de beaucoup, ce livre est réussi et je suis sûr que les très belles photos qu'il contient conforteront les Lillois dans le sentiment de fierté qu'ils éprouvent à vivre dans une ville dont chacun s'accorde à dire qu'elle s'est considérablement embellie.

J'aurai d'ailleurs le plaisir de vous offrir un exemplaire de cet ouvrage pour la fin de l'année.

Je parlais de l'image de Lille. Cette image, nous devons la diffuser dans le monde entier, et c'est ce que nous faisons avec les jumelages.

Je vous rappelle qu'un onzième jumelage a officialisé les relations que la Ville de Lille entretenait depuis près de vingt ans avec la Ville d'Erfurt, où une délégation lilloise s'est rendue les 3 et 4 Décembre pour signer la Charte de jumelage.

Par ailleurs, une autre délégation a participé à SAFED, les 19, 20 et 21 Novembre, aux cérémonies du jumelage retour de cette Ville qui se situe en Haute-Galilée. C'est une très belle ville qui est maintenant jumelée avec Lille.

Je vous préciserais aussi que je me suis rendu aux Etats-Unis et que j'ai rencontré au cours de mon séjour une délégation de la Ville de Chicago, lundi dernier.

Cette très belle ville et l'état de l'Illinois ont connu une période de transformation et de conversion un peu comparable à celle que connaît la région du Nord/Pas-de-Calais.

Le Maire de cette ville peuplée d'un grand nombre de noirs est lui aussi de race noire. Il souhaite, au nom de ses habitants célébrer le bicentenaire de la Révolution Française, période au cours de laquelle a été décidée la fin de l'esclavage, avec une ville française et en particulier avec Lille.

Nous avons décidé de prendre contact mais j'aurai l'occasion de vous en reparler s'il convient de donner suite. Je précise qu'il ne s'agit pas d'un jumelage, nous n'avons évoqué que la célébration du bicentenaire de la Révolution. En votre nom, j'ai dit qu'ils seraient les bienvenus à Lille.

Beaucoup de monde participeront à nos fêtes de Lille, les 3 et 4 Juin prochains et je pense qu'une délégation de Chicago serait tout à fait à sa place, d'autant que le spectacle TOUSSAINT LOUVERTURE évoque les problèmes qu'ils ont rencontrés.

Ils souhaitent plus généralement défendre, avec nous, la liberté, l'égalité, la fraternité. Vous savez la liaison qui s'est établie dans l'histoire entre la guerre d'indépendance des Etats-Unis, leur volonté d'être libres, et la Révolution Française, avec la Fayette, etc ... Tout cela c'est l'histoire de France, mais c'est aussi celle des Etats-Unis. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'une ville américaine ait voulu célébrer le bicentenaire de la Révolution avec une ville française.

Toujours sur l'image de la ville, je voudrais citer deux évènements qui ont attiré les foules.

Tout d'abord le festival de Lille qui a présenté le 9 Décembre, son dernier spectacle, Madame BUFFIN pourra vous le dire, cette édition 1988 a connu le succès. Nous la félicitons, ainsi que tous ceux et toutes celles qui sont avec elle pour programmer, réaliser et assurer le succès du Festival.

Je veux aussi mentionner la très spectaculaire exposition sur l'Institut Pasteur qui a connu un tel succès qu'il a fallu la prolonger. Malgré la demande, tout a une fin et cette exposition vient d'être démontée. Il faut féliciter les organisateurs, au premier rang desquels le Professeur SAMAILLE, Directeur de l'Institut Pasteur, pour la parfaite organisation de cette manifestation scientifique qui a amené dans le Grand Hall de l'Hotel de Ville, près de 60.000 visiteurs, dont un très grand nombre de scolaires.

J'aimerais que toutes les expositions qui se tiennent ici aient le même succès. Je conviens que cela apporte quelque gêne aux services administratifs installés dans le Grand Hall, mais nous corrigerons cet inconvénient avec le réaménagement de l'Hôtel de Ville. Néanmoins, dès lors que nous appliquerons la décentralisation avec les mairies de quartier, cet Hôtel de Ville, de par son ampleur, sa beauté, et en particulier son Grand Hall, mérite d'être le lieu de grandes expositions et d'être le rendez-vous non seulement de Lillois, mais aussi de visiteurs de la Région, de la Belgique, et d'un peu partout.

J'aborde maintenant un autre sujet. Comme chacun le sait, les élections municipales approchent, et si, pour ma part, je ne suis pas pressé d'entrer en campagne, ce n'est pas le cas de tout le monde.

Vous avez certainement remarqué les affiches commerciales qui fleurissent dans la ville, mais vous avez peut-être déjà aussi déploré l'affichage sauvage qui n'épargne ni les candélabres, ni les panneaux directionnels, ni les cabines téléphoniques. Si on commence déjà comme cela, le risque ne pouvant que croître, nous allons être envahis pendant plusieurs mois...

Le côté humoristique de l'affaire est que, bientôt, ils vont couvrir la Ville d'affiches disant que Lille n'est pas propre ... ! On se demande vraiment qui porte atteinte à la propreté de la Ville !

La propreté de la Ville, c'est d'abord un comportement et en premier lieu le comportement de ceux qui aspirent avoir des responsabilités dans la Ville. Ceux qui collent ces affiches n'étant pas de la Ville, la moindre chose qu'on puisse leur demander, c'est de la respecter et de faire en sorte qu'elle soit propre.

C'était un mot de polémique, je referme la parenthèse.

J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer ici sur ce sujet et j'ai aussi souvent entendu des critiques. C'est un problème que nous pourrions peut-être régler car si je faisais le compte (et je le ferai) de ce que coûte à la Ville le nettoyage des affiches et autres graffiti, cela représente des sommes considérables.

Et je ne compte pas les dégâts qui sont occasionnés aux tiers, et pour lesquels je reçois les lettres des Lilloises et des Lillois qui manifestent leur mécontentement.

Je pense que le mieux serait d'adopter une règle de bonne conduite. Je souhaiterais qu'une Commission Municipale composée d'un représentant de chaque groupe puisse se réunir en vue de choisir entre deux conduites : soit un affichage sauvage avec tous les inconvénients que cela implique, soit une campagne propre avec des panneaux supplémentaires que nous pourrions installer en dehors de la période officielle.

Si vous optiez pour la deuxième solution et que les panneaux soient multipliés dans la Ville, il faudra que cet accord soit respecté afin de préserver la propreté de la Ville.

Je fais donc cette proposition et je souhaite que ce message soit entendu. S'il ne l'était pas, qu'on ne vienne pas, ensuite me parler de la propreté de la Ville... !

Je voudrais faire une dernière communication sur les problèmes de la Communauté.

Je viens, mes chers collègues, d'évoquer un certain nombre d'évènements qui se sont déroulés depuis le dernier Conseil Municipal. Je pense qu'il convient d'aborder

également un sujet qui a fourni matière à quelques articles de presse et à beaucoup de commentaires : celui de la Communauté Urbaine de Lille.

Rassurez-vous, je n'ai nullement envie de me situer sur le terrain de la polémique. Une seule chose m'intéresse - et - je pense vous intéresse - : l'avenir de Lille dans le cadre du développement harmonieux de la Métropole. Au-delà de l'avenir de Lille, celui de la métropole elle-même ne nous est pas indifférent.

Je pense que tout irait beaucoup mieux si, chacun, dans le cadre communautaire n'avait pour seule préoccupation que de traiter des dossiers. Malheureusement dans un établissement public qui devrait se limiter au rôle technique qui est le sien - et qui a permis des réalisations quelquefois spectaculaires, rappelées à l'occasion du 20ème anniversaire de la Communauté - un climat de tension s'est développé depuis 1983.

Au fil des ans, les obstacles ont été de plus en plus difficiles à surmonter, les crispations se sont faites plus vives. Paradoxalement à mesure qu'approchaient les échéances de l'ouverture à l'Europe et les chances nouvelles offertes à notre région avec le tunnel sous la Manche et le T.G.V., la Communauté, si dynamique dans le passé, semblait se paralyser.

C'est avec beaucoup de déplaisir, beaucoup de nostalgie, je dirai même de peine (et c'est un sentiment que je ne suis pas le seul à éprouver) que nous avons vu cette paralysie la gagner au cours de ces deux dernières années.

Devant ce constat, deux attitudes étaient possibles :

Ou bien se résigner à attendre les prochaines élections municipales, en se disant que le scrutin établirait un nouveau rapport de force et penser qu'il serait temps, à ce moment là, de reprendre les dossiers ;

Ou bien dire que les chances se saisissent au moment où elles passent et que tout moment perdu peut-être préjudiciable au projet qui est le nôtre : construire une grande métropole équilibrée à la dimension européenne.

L'Europe ne nous attendra pas, nous arriverons très vite à l'échéance de fin 1992, début 1993 ; le T.G.V. ne nous attendra pas non plus, à l'heure dite, il sera à Lille, à Londres, et les trains circuleront. La véritable question est de savoir si nous, Lillois, serons prêts ? Serons-nous prêts dans la Métropole ? Et si nous ne le sommes pas, pour quelle raison est-ce parce que nos dossiers n'étaient pas en ordre ?

C'est cette seconde attitude qui est la mienne et, j'en suis persuadé, celle de nombreux maires de cette métropole, au premier rang desquels se sont manifestés les Maires de Roubaix, de Tourcoing, de Villeneuve d'Ascq, auxquels a été associé le Maire de Mons-en-Baroeul.

Après la réunion de la Communauté Urbaine du 26 Octobre, qui examinait notamment, en les reliant, les dossiers de la ligne n° 2 du métro et du passage du T.G.V. dans la métropole, la nécessité nous est apparue, communément, de sortir de l'impasse

dans laquelle se trouvaient les débats, pour apporter des solutions à nos problèmes et restaurer la démarche communautaire.

Nous donnons le spectacle le plus triste alors que, pendant deux ans, nous avons connu, avec le Tunnel sous la Manche et l'arrivée du T.G.V., des réactions favorables pour notre Région et notre Métropole.

L'impuissance de la Communauté, ses réunions qui n'aboutissent à rien, son impossibilité de trouver un accord sur un tracé de métro, tout cela est très mauvais pour la Région, pour la Métropole et pour la Ville !

Voilà comment est né le document baptisé «Charte pour le développement équilibré et harmonieux de l'ensemble de la Métropole». Rendue publique le 18 Novembre, cette Charte d'un contenu entièrement positif, puisqu'il ne fait que poser les problèmes et les résoudre, respecte largement les intérêts légitimes de toutes les Communes quelle que soit leur taille, par l'exercice normal des compétences communautaires. Si j'ai entendu et lu de nombreux commentaires à ce sujet, je n'ai relevé aucune attitude qui la rejette ou la condamne.

Au contraire, je note, aujourd'hui, que chacun fait référence à son existence à Droite ou à Gauche et que le Président de la Communauté Urbaine, lui-même, en a relevé les aspects positifs au début de son intervention, le 1er Décembre dernier. S'il s'était limité à sa première intervention, les travaux auraient repris sérieusement à la Communauté Urbaine et je pense même que des décisions capitales seraient prises à ce jour, mais le Président est parti dans ses commentaires, nous y sommes encore ..., et nul ne sait, à ce jour, quand on sortira de cette situation.

Cette Charte respecte les intérêts de Roubaix, de Tourcoing, de Villeneuve d'Ascq, de toutes les communes de la Communauté Urbaine. Après une période de tension entre les villes, je suis arrivé à cette conclusion (et je ne suis pas le seul, nous en avons suffisamment discuté ici, dans les groupes respectifs) que nous ne parviendrons à trouver une solution à nos problèmes que dans la coopération, dans l'union, au-delà des engagements, car la Charte n'a aucune signification de caractère politique, sauf de la meilleure politique, celle de la volonté de coopération des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq.

Cette Charte respecte les intérêts de Lille, comme la Communauté Urbaine doit les respecter. La Communauté Urbaine n'est pas une «super-ville», c'est un endroit où nous devons faire jouer notre volonté de coopération et régler nos problèmes. Et c'est bien là qu'existe une divergence.

La Ville, légitimement, entend maîtriser l'aménagement d'un nouveau quartier autour de la future gare T.G.V., alors que le Président de la Communauté Urbaine prétend que c'est à lui de le faire. Voilà qui est singulier !

Mesdames, Messieurs, quel Maire pourrait accepter que, dans sa ville, sur des terrains qui appartiennent à la Ville, le Président d'un établissement public s'érigeant en «super-Maire», prétende les aménager à sa place ? Aucun, et certainement pas le

Maire de Lille, je tiens à vous le dire !

Depuis deux ans, la Communauté Urbaine de Lille a approuvé une quinzaine de Z.A.C.. Dans aucune, elle n'a acheté le terrain, pas plus qu'elle n'a demandé la maîtrise opérationnelle, souvent confiée à un promoteur privé, ni revendiqué une récupération des plus-values éventuelles. Pourquoi accepterions-nous, à Lille, d'avoir un sort différent des autres communes ?

Je voudrais rappeler pourquoi, depuis plus de deux ans, j'ai revendiqué la maîtrise de cette opération. Ce que je dis n'est pas polémique ; je sais ce que Monsieur CHIRAC, à l'époque, a annoncé ici à Lille, je l'ai dit publiquement et je n'y reviens donc pas (je le lui ai même fait confirmer par le Premier Adjoint lorsqu'il est venu à l'Institut Pasteur). C'était vrai pour le Gouvernement de Monsieur CHIRAC et ça l'est maintenant pour le Gouvernement de Monsieur ROCARD. Dès l'origine des discussions sur le tracé du T.G.V. dans l'agglomération lilloise, le Gouvernement de l'époque a conditionné le passage par Lille à la prise en charge par les Collectivités des 3/4 du surcoût, puis des 2/3.

Ce n'est pas moi qui l'ai inventé ! Au moment où s'est posé le problème du passage du T.G.V., s'est posé aussi celui du surcoût. Tout le monde a accepté la démarche du Maire de Lille à l'exception d'une personnalité : le Président de la Communauté Urbaine ! Il a dit : «Un surcoût ? La Communauté Urbaine n'interviendra en aucun cas dans son financement. C'est à vous de le trouver.

A cette époque, la Communauté Urbaine de Lille a fermement, et à plusieurs reprises, affirmé qu'elle ne paierait pas pour le surcoût. Dans ces conditions, et pour sortir de la difficulté où nous mettaient cette attitude, la Ville de Lille a été amenée à proposer d'apporter gratuitement les terrains (plus de cinquante hectares) dont elle est propriétaire. De par la loi elle ne pouvait rien en faire puisque la plupart de ces terrains étaient situées en zone non aedificandi. Si aujourd'hui ils sont opérationnels, c'est parce que le Premier Ministre, Monsieur Pierre MAUROY, a pris des dispositions et préparé une loi permettant de libérer ces terrains, loi qui finalement, a été votée par le Gouvernement de Laurent FABIUS. (C'est, bien sûr, le Parlement qui l'a votée, mais c'était une proposition gouvernementale).

La Ville de Lille a donc proposé les terrains dont elle est propriétaire autour des gares, et de prendre en charge les équipements de super-structures, ceci afin de permettre à l'opération d'aménagement prévue de dégager des plus-values significatives capables d'assurer le financement d'une partie du surcoût.

Si l'on veut que le centre international d'affaires soit un véritable quartier avec des édifices privés mais également des équipements publics, ceci suppose un financement de la part des collectivités car le budget de la Ville ne pourrait y suffir. Toutefois, du côté de la Communauté Urbaine, aucun message de participation à cette opération, si petite que ce soit, qui est pourtant si capitale pour l'avenir de la Métropole et de la Ville, ne nous est parvenue !

Notre attitude n'était donc pas dictée par une volonté de pouvoir et de rentabilisa-

tion maximum de ces terrains, mais par le souci de répondre à la position de la Communauté Urbaine de Lille.

Il a souvent été fait allusion à ces fameuses plus-values sur un ton qui laissait supposer que la ville se préparait à faire de bonnes affaires spéculatives mais la Ville de Lille n'a d'autre idée que celle de faire un grand quartier, un grand centre d'affaires qui lui permettra de s'acquitter d'une partie de surcoût imposé pour la construction de la gare T.G.V. Son souci est de faire en sorte que tous ces travaux puissent commencer le plus rapidement possible et être menés dans l'intérêt de la Ville de Lille, de la Métropole et de la Région.

Sachez que nous n'avons pas du tout l'intention de faire la moindre spéculation avec ces terrains. Il nous faut préserver une forte proportion d'espaces verts, il nous faut une densification équilibrée des surfaces construites, dans le souci de préserver le marché immobilier de la Métropole et construire les équipements publics nécessaires à la vie d'un nouveau quartier à part entière.

Comme vous le voyez, les fameuses plus-values attendues risquent d'être insuffisantes pour couvrir tous les investissements et la Ville devra certainement faire l'appoint pour assurer les aménagements.

C'est une raison supplémentaire pour que la Ville de Lille assume directement ses responsabilités d'aménageur en respectant bien entendu, les compétences croisées de la Ville et de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous avons d'ailleurs, jusqu'à présent, travaillé sur l'hypothèse d'une Z.A.C. de maîtrise publique pour aménager ce quartier. Si cette solution n'apparaissait pas la meilleure, d'autres procédures seraient possibles, celle de la Z.A.C. conventionnée, mais aussi et surtout celle de la révision des P.O.S. Après chaque élection municipale, cette révision est réglementaire et beaucoup de communes de la Communauté Urbaine l'attendent pour régler leurs propres problèmes. Si nous n'avons pas d'autres choix, nous ferons de même, mais je serais étonné que nous puissions nous mettre d'accord sur la décision de faire une Z.A.C.

Aujourd'hui, je le répète, il importe d'accélérer le règlement des dossiers de la Métropole. Rien d'autre que cette responsabilité ne doit guider notre action. C'est pourquoi je souhaite que, le plus vite possible, cette charte serve de base à un débat communautaire sur les grandes orientations de la Métropole, parce qu'elle a le mérite d'apporter des solutions immédiates aux dossiers brûlants qui paralysent aujourd'hui la Communauté Urbaine.

Dans l'Europe qui se forme, la France a besoin d'établir des règles de coopération entre les grandes agglomérations. Mais il faut d'abord que cette coopération s'établisse entre les communes d'une même agglomération. C'est le sens de la démarche entreprise par Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq.

C'est aussi pour cette raison que j'ai souhaité une modification de la loi, afin que les Conseillers Communautaires soient désignés à la proportionnelle, afin que soient

dépassés les clivages traditionnels entre formations politiques. Je ne me suis pas contenté d'affirmer, à la Communauté Urbaine qu'il fallait moins de politique et davantage de coopération, j'ai manifesté ce souhait auprès du Gouvernement, ce qui vous permettra, Mesdames et Messieurs de l'Opposition, d'être représentés à la Communauté Urbaine après les élections municipales.

M. DESCAMPS - Il ne faut pas préjuger du résultat des élections...

Monsieur le Maire - Je ne parle pas de ces préoccupations qui ont leur importance mais uniquement de la perspective de la composition. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure d'ouverture. Vous êtes peut-être plus gourmands mais c'est une autre affaire.

Cette proposition a été votée à l'Assemblée, elle va être soumise au Sénat, je pense qu'elle sera acceptée et qu'elle sera de nature à changer profondément les comportements à la Communauté Urbaine. Toutes les tendances politiques des Conseils Municipaux des villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, seront représentées à la Communauté ; on réglera ainsi les affaires davantage dans un esprit de coopération des villes.

Au niveau des communes, l'élection se fait au suffrage universel, là ce sont des élections au deuxième degré mais grâce à cette loi, ce sera un véritable organisme de coopération. C'est une sage décision car la Communauté Urbaine est sans doute un des organismes les plus importants, compte tenu de la Métropole.

Mes chers collègues, l'Europe avance et nous n'avons pas de temps à perdre. Pour ma part, je ne perdrai pas un jour pour faire avancer les dossiers de la Métropole. C'est dans cet esprit que la société d'Etudes EURA LILLE a travaillé pour être en mesure, dès le début 1989, de présenter des esquisses de ce nouveau quartier des gares.

J'espère que la prochaine réunion de la Communauté Urbaine de Lille permettra à la métropole de poursuivre son élan, que le Président reviendra sur sa position première, en abandonnant tous ses commentaires. Nous pourrions ainsi nous remettre au travail sans perdre de temps.

S'il en était autrement, d'autres en porteraient la responsabilité car en ce qui me concerne, je ferai en sorte d'éclairer les citoyens et les citoyennes à l'occasion du débat qui aura lieu au niveau de la Métropole et au niveau de notre Ville.

Voilà donc ce que je voulais vous dire sur la Communauté Urbaine de Lille en précisant que tout commentaire serait superflu car l'important est de trouver des solutions et de les mettre en application.

J'ouvre la discussion.

Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, l'importance des propos que vous venez de tenir ne peuvent pas nous laisser indifférents, et je crois qu'il faut publiquement se féliciter de ce qu'a été votre action au moment où vous avez osé franchir les limites - et cela,

peu avant les élections municipales – de ce qu'il est convenu d'appeler les «frontières» entre les partis.

En même temps que les limites géographiques des Villes, vous avez osé franchir les limites partisans, ce qui a effectivement permis d'aboutir à une charte des Maires des cinq communes, qui est un acte extrêmement positif.

Je me suis exprimé, ici et en d'autres lieux, pour dire que Lille était une Ville ouverte, et s'il fallait une preuve, le bulletin d'informations de la ville que nous venons de voir montre que, sur douze événements qui ont été rapportés, sept ou huit concernent l'extérieur de notre Ville et vont bien au-delà de la Ville de Lille. Qu'il s'agisse du Centre d'informations de Monsieur MAXWELL, qu'il s'agisse du Centre d'innovations et de Transferts Technologiques qui dépasseront nos frontières, qu'il s'agisse du métro de Lille qui traversera bien d'autres communes, qu'il s'agisse des personnalités reçues et de leurs qualités (elles viennent des quatre coins du monde), qu'il s'agisse de Safed, d'Erfurt, qu'il s'agisse de cette brochure «Lille, l'Européenne», ou qu'il s'agisse de vos rencontres avec le Maire de Chicago, tout prouve que, de plus en plus, Lille est une ville ouverte.

J'étais ce matin, à un déjeuner-débat à la Chambre de Commerce Franco-Belge, où s'exprimait Monsieur BAIETTO qui nous disait, en technicien, qu'il y trois dimensions de villes en Europe.

Les villes de première série, les capitales (et encore, pas toutes les capitales) : Paris, Londres, Rome.

Les villes de seconde série : Bruxelles, Rotterdam, Cologne, Barcelone, Milan. Mais ce n'est pas encore nous !

Nous ne sommes qu'en troisième série, et si nous voulons arriver en deuxième série, il faut que nous soyons cette ville, Lille, métropole d'un million d'habitants, qui nous permette de passer à la dimension européenne, car en-deçà de cette dimension, nous n'aurions pas d'existence propre, ni dans l'histoire, ni dans la géographie du troisième millénaire.

Alors qu'il nous est relativement facile de franchir des grands pas dans la géographie, dans l'espace, c'est autour de nous qu'il est souvent le plus difficile de se comprendre. La Charte des Maires des cinq communes m'apparaît constructive, réaliste, elle n'est, certes, qu'un plus petit commun multiple entre ce qui est possible, mais elle a eu au moins le mérite de prouver que des hommes de bonne volonté peuvent se réunir autour d'une table pour faire avancer les choses ensemble.

Nous sommes peut-être les seuls en France et en Europe à avoir la possibilité d'être une grande métropole trans-frontalière car, bien au delà des limites de notre Communauté Urbaine, il y a des villes belges qui sont proches de nous. Je pense que nous pouvons encore être une ville ouverte au-delà de la frontière. Permettez-moi, Monsieur le Maire, de me répéter, et de souhaiter que, demain, tous ensemble, nous soyons un million d'Européens.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur CATESSON.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DESCAMPS.

M. DESCAMPS – Monsieur le Maire, vous avez fait remarquer que, nous l'Opposition, nous n'étions pas pour le moment représentés à la Communauté Urbaine. Vous avez dit que la situation pourrait changer dans l'avenir.

Je voudrais vous dire qu'il est dommage qu'au début de votre mandat actuel, vous n'ayez pas accepté que la règle de la proportionnelle puisse jouer. Il n'y avait pas besoin d'une loi, vous auriez pu décider, tout seul, pour Lille, que l'Opposition soit aussi représentée à la Communauté Urbaine et vous auriez peut-être eu là des alliés qui auraient dépassé effectivement les clivages politiques.

Jusqu'à maintenant, il est vrai qu'un certain nombre de décisions importantes ont été prises par la Communauté Urbaine, et ont été prises souvent dans l'intérêt de Lille. Quand on regarde la vidéo que nous venons de voir, par exemple, on peut dire que le métro est une grande réalisation de la Communauté Urbaine, et je crois que les premières réalisations du métro ont essentiellement été utiles à la Ville de Lille.

Et puis, cela a dérapé et vous nous expliquez qu'on est en pleine paralysie. C'est quand même un de vos amis politiques, vos amis politiques, qui ont géré, ces dernières années, la Communauté Urbaine de Lille. Effectivement, ce sont des amis difficiles. Il y a un Président difficile, tout le monde le sait, ce n'est pas la peine d'insister sur ce point. Il fallait gérer la cohabitation avec ce Président de la Communauté Urbaine. Et, honnêtement, vous n'avez pas su le faire – ou c'est lui qui n'a pas su –, mais c'est entre vous que les choses se sont mal passées.

Alors, peut-on encore débloquer le système d'ici les élections municipales ? On n'a plus beaucoup de temps... et il y a des clivages politiques qui ne feront peut-être que s'exacerber dans les prochains mois, il y a des clivages géographiques, il y a des clivages de taille, les grandes et les petites communes.

Quelqu'un arrivera-t-il à mettre de l'ordre d'ici là ?

Personnellement, je suis un peu sceptique. Mais, tous comptes faits, ce qu'il faut c'est qu'au moment des élections municipales, les électeurs aient en tête qu'en votant pour un maire, ils vont aussi voter pour une Communauté Urbaine.

Peut-être contrairement à vous, je pense qu'il faut que la Communauté Urbaine dégage une majorité politique claire. En effet, sans majorité politique, il n'y aura pas une gestion claire de la Communauté Urbaine.

Par conséquent, on peut parler de réforme de structure, mais, je crois qu'on n'a vraiment plus le temps de la réaliser. Il faut donc que dans le débat municipal qui va avoir lieu dans les six mois qui viennent, on parle beaucoup – et peut-être plus que les

fois précédentes – de la Communauté Urbaine et de la Métropole, dont parlait d'ailleurs avec emphase Monsieur CATESSON.

Voilà simplement ce que je voulais dire. Je souhaite, bien entendu, qu'après les prochaines élections municipales, la loi de la proportionnelle puisse jouer parce que c'est, de toute façon, un plus pour tout le monde.

Monsieur le Maire – Merci, Monsieur DESCAMPS.

La parole est à Monsieur Hector VIRON.

M. VIRON – Monsieur le Maire, je voudrais faire quelques remarques sur votre déclaration. La question n'étant pas à l'ordre du jour, nous ne nous étions pas préparés sur ce problème important pour la métropole lilloise.

Ces remarques comportent plusieurs points que nous estimons importants au niveau de notre Groupe.

– Tout d'abord, nous ne voulons pas entrer dans un conflit de personnes qui, à notre avis aurait dû se régler ailleurs que dans l'enceinte de la Communauté Urbaine. Nous estimons qu'il est regrettable que les choses se soient passées de cette manière.

– D'autre part, nous avons toujours considéré et continuons à considérer la Communauté Urbaine comme un organisme de coopération intercommunale, dans lequel – comme cela se passe dans beaucoup de syndicats intercommunaux – la plupart des décisions peuvent être obtenues à l'unanimité. Nous continuons à avoir cette conception.

– De ce point de vue, du reste, nous regrettons que, les possibilités s'étant offertes, certaines modifications n'aient pas été apportées à la loi sur les communautés urbaines et sur leurs compétences. Nous pensons qu'aurait pu être réglé le problème de la compétence des Villes sur leurs territoires. Là-dessus, je crois qu'il y aurait eu un accord quasi unanime au Parlement car nous comprenons très bien qu'une ville doit avoir la maîtrise de son sol.

Nous n'en faisons donc pas une question et nous aurions même souhaité que celle-ci soit réglée par la loi. Puisque vous aviez réussi à faire modifier la forme de représentation dans les Communautés Urbaines, peut-être aurait-il été utile que cette question soit également évoquée. Cette compétence aurait peut-être dû être retirée à la Communauté Urbaine.

– Par ailleurs, en ce qui nous concerne, nous regrettons d'être enserrés dans une Charte qui, à notre avis, s'avère quand même comme un programme entre des villes différentes, un programme sur lequel on pourrait dire qu'on a eu l'accord pour quelque chose en échange d'un accord sur autre chose. Je voudrais souligner qu'il y a en réalité trois dossiers importants :

– 1°) Le T.G.V. qui est une affaire, pour moi, à traiter à part. T.G.V. avec lequel nous

avons des problèmes, des problèmes de financement et des problèmes de surcoût. Depuis le départ, que ce soit à l'Association LILLE T.G.V. ou à la Communauté Urbaine, notre position a toujours été d'estimer que le surcoût, pour une relation qui s'avère maintenant comme une relation internationale, ne doit pas être payé par les Lillois et les habitants de la Communauté Urbaine.

Nous pensons que les négociations auraient dû être menées beaucoup plus loin avec le Gouvernement. En effet, les sommes en question se révèlent extrêmement importantes et, qu'on le veuille ou non, cela fera des points de fiscalité supplémentaires.

- 2°) Le métro : Le problème du métro, tel qu'il est évoqué dans cette Charte, me paraît difficile à réaliser. En effet, avoir un métro qui commence à fonctionner entre ROUBAIX et TOURCOING, avec tous les problèmes que cela pose, des problèmes de postes de commandement, des problèmes de maintien, des problèmes de garage, cela paraît difficile à réaliser. Ce n'était pas l'objectif de la Communauté Urbaine. Vous le savez aussi bien que moi, il y a eu des débats sur le tracé, sur la façon de construire ce métro ; une majorité s'est dessinée pour un certain tracé et une certaine forme de construction de métro, c'est à dire le tunnel ou le viaduc à certains endroits.

Je crois que la discussion sur ce problème n'est pas terminée. C'est un dossier à traiter à part car on ne peut pas dire parce qu'il y a le T.G.V., il faut avoir le métro, ni que parce qu'il y a le métro, il faut avoir le T.G.V.

D'ailleurs, personnellement, je ne pense pas que les voyageurs qui prendront le T.G.V. emprunteront le métro pour aller à ROUBAIX ou à TOURCOING.

Alors, je comprends très bien - et nous avons été pour - que le métro se poursuive vers ROUBAIX - TOURCOING mais je crois qu'il ne peut pas se poursuivre à n'importe quel prix. Par conséquent, je pense que nous devons réfléchir et examiner la façon dont se présentent les choses et notamment, le coût du kilomètre de la ligne construite, et le coût du kilomètre de la prochaine ligne, suivant la façon dont elle sera construite. C'est là un problème sur lequel nous avons des idées précises, et sur lequel une décision définitive n'a pas encore été prise concernant la façon de construire, compte tenu que sur le financement, nous n'avons pas encore définitivement pris position.

3°) La Z.A.C. des Gares : à cet égard, vous avez raison et nous sommes pour que la Ville de Lille en ait la maîtrise. Personnellement, je pense qu'un accord était possible sur ce problème. Je me rapelle qu'il y a deux ans, des premières réunions se sont tenues pour revoir le problème de la Z.A.C. des Gares parce que celle-ci existait. On a dû la dissoudre à cause de la caserne SOUHAM et il était question de refaire un périmètre pour la Z.A.C. des Gares. Une commission avait été mise en place, mon ami WINDELS et moi-même en faisons partie.

Nous avons peut-être sous-estimé les résistances sur ce problème, mais je pense qu'on pouvait reprendre la discussion sans en arriver à un conflit comme celui auquel nous avons assisté ces derniers jours.

Aussi, je considère que tout reste possible. En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons pas débattre d'une Charte entière à la Communauté Urbaine mais plutôt qu'on reprenne les dossiers les uns après les autres puisque chaque dossier doit être suivi de délibérations précises. On doit délibérer sur le T.G.V. sur le métro et sur la Z.A.C. des Gares.

Par conséquent, nous souhaitons qu'on reprenne le débat sur ces questions. Cette Charte existe, elle a été signée par des maires, mais je ne pense pas qu'elle doive devenir le bréviaire de la Communauté Urbaine.

Voilà quelle est notre position. Nous voulons que la Communauté reste un organisme de coopération intercommunale où chacun peut s'exprimer. En effet, nous pouvons avoir des positions différentes sur le T.G.V. sur le métro et sur la Z.A.C. des Gares, et c'est pourquoi nous ne pensons pas que la présentation de la Charte à la Communauté Urbaine soit une bonne solution. Nous estimons que chaque dossier, en lui-même, doit avoir ses propres délibérations.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VIRON.

Monsieur ETCHEBARNE.

M. ETCHEBARNE - Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, compte tenu du brouhaha dans lequel s'est terminée la dernière réunion du Conseil de Communauté, les Elus Communistes Rénovateurs n'ont pas jugé utile de s'exprimer.

Je souhaite profiter aujourd'hui de cette réunion -ô combien plus détendue - pour préciser la position de notre groupe.

Nous estimons la situation à la Communauté Urbaine à la fois grave et lamentable. La preuve est faite. Quand on veut évacuer le débat d'idées, les problèmes de personnes ou d'influences le remplacent.

La recherche permanente de consensus, sans contenus politiques clairs, la confusion Gauche-Droite entretenue avec complaisance, ne conduisent pas à l'efficacité que sont en droit d'attendre les habitants.

Il est temps pour la Gauche de revenir à ce qui devait être au coeur des débats et des choix de gestion de la C.U.D.L., la définition et la mise en oeuvre d'un projet pour la Métropole.

Le développement d'une agglomération d'un million d'habitants qui compte plusieurs grandes villes pose des problèmes difficiles. Il est par ailleurs clair que la coopération intercommunale implique des points d'accords entre municipalités d'orientations politiques divergentes, mais cela ne peut se faire que dans le cadre d'un véritable projet - de Gauche nous le souhaitons - pour la Métropole. Ce projet manque pour l'instant.

Sur le plan du financement du logement social et des loyers, sur celui du développement économique et de l'emploi - dont on parle peu actuellement à la Communauté Urbaine -, il y a bien une logique libérale et une logique de progrès qui s'opposent au niveau local, à la C.U.D.L. comme au Gouvernement.

La définition d'un projet de Gauche pour notre Métropole doit donc être l'enjeu essentiel des prochaines élections municipales.

Parmi les mesures à proposer, nous pensons que pour donner un souffle démocratique nouveau à la C.U.D.L., pour permettre une participation des citoyens aux décisions - et là nous allons plus loin que vous Monsieur le Maire -, il faudra instaurer rapidement l'élection des Communautés Urbaines au suffrage universel le même jour que les Conseils Municipaux.

Les derniers événements risquent d'accentuer encore plus la coupure entre les citoyens et les institutions. Les dernières élections ont montré l'ampleur croissante des abstentions. Qui s'en étonnera après avoir assisté au dernier Conseil de la C.U.D.L.?

Ce n'est qu'en rapprochant la Communauté Urbaine de la population, en clarifiant les enjeux, en rendant à la politique ses lettres de noblesse que nous pourrions enrayer ce phénomène, dangereux pour la démocratie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ETCHEBARNE.

La parole est maintenant à Monsieur Bernard ROMAN, dernier orateur.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne pensais pas non plus que nous aurions un débat à la suite de votre communication. Ce sont les interventions des différents Groupes qui me poussent à dire quelques mots.

En effet, je ne voudrais pas qu'il puisse y avoir entre nous, Elus Lillois, la moindre ambiguïté quant aux intérêts qui sont portés par les Elus au deuxième degré de cette ville de Lille à la Communauté Urbaine.

Naturellement, nous savons qu'il y a des majorités et des oppositions, qu'il y a la Droite et la Gauche. Mais, dans cette Communauté qui a la responsabilité de l'outil de développement de la Métropole, tous ceux qui siègent ont-ils la volonté de construire une Métropole, de faire d'une capitale régionale une grande capitale européenne à l'échelle de celles qui se construisent chez nos voisins aujourd'hui ?

Oui, je crois que les 140 conseillers de la Communauté Urbaine veulent effectivement construire cette Métropole.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, depuis deux ans, nous n'arrivons pas à dégager une majorité qui se mette d'accord sur les grands axes de développement de cette Métropole.

Et cette Charte, Monsieur VIRON, est un événement exceptionnel dans la mesure

où sur tous les points principaux qui concernent le développement de cette Métropole, un certain nombre d'Elus, de villes différentes, de couleurs différentes, se sont retrouvés pour dire «oui, nous voulons un T.G.V. dans cette Métropole, qui passe le plus vite possible».

On pourrait se passer de l'avis de la Communauté Urbaine pour décider, mais nous sommes des Elus, des représentants de nos populations, et nous souhaitons donner notre sentiment.

Oui, nous voulons poursuivre et non pas prendre le risque que les travaux du métro cessent, nous voulons poursuivre la construction d'un réseau d'infrastructures de transport en commun à l'intérieur de la Communauté.

Et qu'y a-t-il d'extraordinaire - je repose la question - à vouloir construire cette ligne 2, nous qui avons toujours dit que cette Métropole devait se construire autour de ses autres pôles, Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, et à la commencer là où il y a le plus de population concernée, entre Roubaix et Tourcoing ?

Oui, nous voulons un centre, un poumon de cette Métropole qui soit construit par les Lillois dans lequel tous, Communauté Urbaine comprise, puissent avoir leur place, au sein d'une Société d'Economie Mixte, qui, quand même, permette aux Elus Lillois que nous sommes, toutes couleurs confondues, de construire la ville que nous voulons construire pour les habitants dont nous sommes les mandataires.

L'aspect tout à fait important de cette Charte est que, pour la première fois depuis deux ans - mais je pourrais dire depuis plus longtemps - il y avait une large majorité, très large majorité, qui dépassait un certain nombre de clivages traditionnels et qui était capable de porter les dossiers forts du développement de cette Métropole.

Alors, chers collègues, je pense que les débats qui pourraient amener les Elus Lillois à aborder ce problème de la Communauté Urbaine, ces dossiers sur lesquels nous devons décider, et décider vite en marquant des différences, ne seraient certainement pas la meilleure formule.

L'intérêt de tous les Lillois est que tous leurs Elus, y compris en utilisant leurs relations - je dis «partisanes», Monsieur DESCAMPS - puissent contribuer à ce que ces décisions soient prises rapidement à la Communauté.

Je prendrai un seul exemple : on a vu que les Elus Lillois pouvaient se retrouver sur ce qui était à la fois l'intérêt de la Ville et l'intérêt de la Métropole, je veux faire allusion au débat sur le P.L.D. Malheureusement, parce que nous avons abordé ce problème en tenant compte des clivages politiques à la Communauté Urbaine, nous sommes arrivés à une impasse.

C'est un type d'impasse qu'il faut essayer d'éviter à l'avenir. Je crois que les éléments contenus dans la Charte devraient nous le permettre.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Nous prenons maintenant les dossiers.

Je vais commencer par la chemise n° 10, à la demande de Madame BUFFIN, qui est obligée de nous laisser et nous a donné un pouvoir pour le débat ultérieur.

Chemise n° 10

Rapporteur : Madame BUFFIN
Conseiller Municipal délégué

ACTION CULTURELLE

Beaux-Arts

88/442 - Musée des Beaux-Arts - Présentation de plans-reliefs - Droits d'entrée - Vente de catalogues et d'affiches.

88/443 - Musée des Beaux-Arts - Présentation de plans-reliefs - Travaux - Financement.

88/444 - Musée des Beaux-Arts - Présentation de plans-reliefs - Financement - Demandes de subventions.

Monsieur le Maire, c'est en fait un dossier en trois parties qui concerne la présentation qu'on a souhaité faire des plans-reliefs au Musée des Beaux-Arts, en préfiguration du futur musée rénové, dont le vernissage aura lieu le 28 Janvier.

Il y a un dossier qui présente les dépenses et les recettes. Un autre dossier, qui est séparé, est une demande de subvention à l'Etat. En effet, celui-ci peut participer pour une certaine partie des travaux puisqu'on va réaliser des vitrines et des éclairages pour présenter ces plans-reliefs qui serviront ensuite à la présentation définitive.

Enfin, il y a un dossier qui concerne les prix d'entrée.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Merci, Madame BUFFIN.

Il y a plusieurs observations.

J'invite tout d'abord Madame STIKER à nous faire part de ses commentaires.

Mme STIKER - La délibération concernant la présentation de certains plans-reliefs me donne l'occasion de vous poser deux questions.

Sur le fond d'abord. J'ai voté pour cette délibération en commission. Par consé-

quent, je l'approuve. Mais je souhaite obtenir une précision et ce sera ma première question.

Il est apparu aux visiteurs de l'exposition BOILLY, qui pouvaient, à l'occasion, apercevoir les maquettes dans l'atrium, que celles-ci n'étaient apparemment ni nettoyées, ni restaurées. Est-ce bien le cas ? Et si oui, où trouve-t-on un budget dans le délibération qui permette de penser que ces opérations seront effectuées ?

Ceci amène ma deuxième question de portée plus générale. La convention Ministère de la Culture-Ville est signée depuis près d'un an. Où en est son exécution ? Comment les budgets prévus sont-ils mis en place ?

Vous savez, Monsieur le Maire, que j'ai toujours soutenu l'idée des plans-reliefs à Lille. Par contre, il m'a toujours semblé que la gestion de ce projet n'était pas bonne. Aujourd'hui encore, je pose la question de savoir ce qui se fait dans la réalité pour que ce projet prenne corps, étant entendu que l'exposition des six maquettes prévues n'est qu'un épisode printannier qui, j'espère, sera vite suivi d'une mise en oeuvre finale de cette belle idée.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN, souhaitez-vous répondre maintenant ?

Mme BUFFIN - En ce qui concerne l'entretien, effectivement, les maquettes qui vont être présentées ne vont pas être restaurées mais elles ne nécessitent pas une restauration. Elles sont un peu passées, mais ce sont des maquettes du XVIIème siècle. Seule, celle de Lille, mérite restauration mais on a décidé de la présenter comme cela car on ne peut pas la restaurer tout de suite pour la bonne raison qu'il faut faire des études. En effet, on ne sait pas exactement comment étaient les monuments qui sont absents de cette maquette. Par conséquent, avant de les refaire, il faut d'abord les étudier.

Cela dit, ces maquettes appartiennent à l'Etat et c'est lui qui se chargera de les entretenir et de les restaurer. Ce n'est pas à la charge de la Ville. Nous avons la charge de la présentation mais pas de l'entretien des maquettes.

D'autre part, vous posez une question concernant la convention avec l'état. Je vous ai d'ailleurs déjà répondu en Commission de l'Action Culturelle mais je reprends cette réponse puisque vous ne semblez ne pas l'avoir comprise.

Nous avons fait réaliser une étude muséographique, c'est à dire une étude de faisabilité de la restauration et du réaménagement du Musée des Beaux-Arts de Lille. Cette étude va nous être remise à la fin de ce mois et elle sera publique à partir du début du mois de Janvier.

Je pense que Monsieur le Maire ainsi que le Secrétaire Général vont recevoir l'architecte qui est chargé de cette étude et qu'ensuite vous en aurez connaissance.

Mme STIKER - Sur quel budget ces études seront-elles prises parce qu'on sait le coût que représentent les études ?

Monsieur le Maire - Je n'ai pas de fonds secrets sur le budget de la Ville !

Mme BUFFIN - Cette étude est offerte par la Direction des Musées de France et ne coûte rien à la Ville.

Monsieur le Maire - Un accord a été passé entre le Gouvernement et la Ville et le Ministère de la Culture applique la convention que nous avons signée.

Mme STIKER - Y aura-t-il des crédits de la Région ou du Département, mais surtout de la Région ?

Monsieur le Maire - Nous allons naturellement solliciter des crédits auprès des différentes collectivités et essentiellement pour l'aménagement du Musée, puisque la mise en valeur des plans-reliefs s'inscrit maintenant dans le cadre d'une opération beaucoup plus générale qui est l'aménagement du musée. Cette opération a d'ailleurs déjà démarré.

M. DESCAMPS - Sans vouloir empiéter sur le sujet du budget, il ne semble pas que dans le budget 1989 il ait été prévu quoi que ce soit en matière d'investissement pour cette opération de rénovation du Palais des Beaux-Arts.

Monsieur le Maire - Mme BUFFIN.

Mme BUFFIN - Je crois que quelque chose est prévu mais, de toute façon, il est vraisemblable que les travaux ne pourront pas commencer en 1989. Actuellement, on vient de faire l'étude muséographique. Ensuite, il y aura une étude architecturale, puis des appels d'offres. Par conséquent, vraisemblablement, les travaux ne commenceront qu'en 1990.

Mais, de toute manière, il y a de l'argent qui a été prévu : 6 millions de francs sur le budget de 1987.

Monsieur le Maire - On ne les a pas utilisés, et pour cause. Par conséquent, il n'y a pas à voter des crédits supplémentaires en 1989.

Mme BUFFIN - Les travaux ne commenceront pas en 1989, ce sont uniquement des études qui seront réalisées en 1989.

M. DESCAMPS - Le musée des Beaux-Arts restera donc ouvert pendant toute l'année 1989.

Mme BUFFIN - Effectivement et cette présentation des plans-reliefs, qui peut paraître chère, va durer un an, ce n'est pas une exposition d'un mois.

Monsieur le Maire - Cela n'aura donc pas d'incidence sur quatre sondages du musée, en 1989. A l'issue des études en cours, il conviendra de voter les crédits nécessaires, lesquels seront importants.

Monsieur PIERENS, vous avez la parole.

M. PIERENS - Monsieur le Maire, les collègues à qui j'ai lu mon texte s'en sont emparés ; les questions ont été posées, les réponses ont été données, et je n'ai plus grand chose à dire.

Monsieur le Maire - Si vous vous volez vos discours !...

Cela arrive de temps en temps, Monsieur PIERENS. C'est un risque que courent tous ceux qui montrent leur discours aux autres. J'ai déjà vu cela ailleurs ...

Nous prenons maintenant la chemise n° 1 et Monsieur VAILLANT, va nous présenter le rapport concernant RESONOR.

88/402 - Lois n°s 70/1297 du 31 Décembre 1970, 78/753 du 17 Juillet 1978, 82/213 modifiée du 2 Mars 1982 et 85/97 du 25 Janvier 1985 (articles L. 122-20 et L 122-21 du code des Communes) - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

88/403 - RESONOR - Protocole d'intention.

M. VAILLANT - Sans refaire l'historique de RESONOR, je dirai qu'après de nombreuses réunions, notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Compagnie Générale de Chauffage, notre Conseil d'Administration ayant été entendu régulièrement, et après de nombreuses études basées sur diverses hypothèses, nous sommes aujourd'hui en mesure de présenter un protocole d'intention et une esquisse de solution à partir d'études techniques en cours.

En ce qui concerne le protocole d'intention, que chacun a dans son dossier, je peux dire que la Caisse des Dépôts et Consignations et la Compagnie Générale de Chauffage proposeront un montage juridique et financier dégageant la Ville de la responsabilité industrielle du réseau de chaleur exploité par la Société anonyme d'Economie Mixte RESONOR.

L'accord à intervenir sera fondé sur les principes suivants :

- reprise de la concession par le groupement Caisse des Dépôts - Compagnie Générale de Chauffage et désengagement de la Ville à hauteur du montant des actifs repris ;

- intéressement de la Ville, lorsque la conjoncture économique le permettra.

Ce projet de protocole prévoit que les parties contractantes se donnent jusqu'à la fin de la saison de chauffe pour aboutir en évaluant les actifs concernés et en précisant le montage juridique et financier.

Pour ce qui est de l'esquisse de solution, l'ensemble des discussions portent sur le schéma suivant :

- le groupe industriel et financier - Caisse des Dépôts - Compagnie Générale de Chauffage - rachèterait la part du capital social de la Ville à hauteur de 2,2 millions de francs et la S.A.E.M. disparaîtrait au profit d'une société anonyme classique.

- la durée de la concession serait portée de 16 à 25 ou 30 ans, c'est-à-dire adaptée à la durée des emprunts renégociés. A l'issue de cette période, la Ville redeviendrait propriétaire des installations ; à terme, elle percevrait des loyers.

- l'actif immobilier serait réparti entre la nouvelle Société Anonyme, où la Caisse des Dépôts et la Compagnie de Chauffage seraient les principaux actionnaires nouveaux, et la Ville.

- les emprunts seraient répartis au prorata des actifs correspondants, les discussions avec le groupe industriel et financier se poursuivant sur des bases non encore définitivement arrêtées, mais sachant que, sur un volume global de l'ordre de 360 millions de francs, les emprunts contractés au titre de l'emprunt régional pour 45 millions et auprès de la G.M.F. pour 40 millions ne subiront pas de modifications.

Bref, notre projet, quand il a été bâti fin 1982 début 1983 n'avait rien d'exceptionnel ou d'anachronique, il s'inscrivait dans les thèmes forts de l'indépendance énergétique et de la diminution de la pollution. Et aujourd'hui, avec une centrale de 80 mégawatts et un réseau de près de 24 kilomètres, Lille est doté d'une infrastructure qui forme un élément essentiel de son développement économique à venir.

Le réseau se diffuse à travers la Métropole par trois antennes principales :

- branche Est vers la Z.U.P. de Mons-en-Baroeul,
- branche Ouest vers le groupe H.L.M. Concorde,
- branche Nord vers concession Saint-Sauveur,

soit l'équivalent de 18 000 logements desservis par 120 sous-stations primaires et secondaires, sur 24 kilomètres de réseau.

Sont aujourd'hui raccordés :

- 19 établissements d'enseignement,
- environ 80 immeubles de logements,
- 25 bâtiments publics,
- 2 bâtiments hospitaliers,
- 41 autres bâtiments.

Je tiens aussi à faire remarquer, en ce qui concerne la suppression des nuisances, que ce réseau se substitue à 120 chaufferies traditionnelles et que les économies d'énergie fonctionnent à rendement élevé.

Après avoir consulté tous les partenaires actuels de RESONOR, qui ont été associés au projet depuis son origine, j'ajouterai que ceux-ci sont d'accord sur ce projet qui est au stade de l'établissement et d'accord pour renouveler leur confiance et leur volonté de poursuivre avec nous.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint, vous connaissez notre loyauté attentive sur le projet RESONOR.

M. VAILLANT - Et la mienne...

M. SINAGRA - Que n'aurions-nous pu écrire sur cette réalisation si nous avions été animés d'une volonté de polémique ?

Les journalistes, présents ce soir, se rappelleront peut-être - bien qu'ils n'en retrouveront que peu de traces dans les colonnes de leurs journaux - de mes interventions de 1986 et Mars 1987 entre autres.

A cette époque, nous disions déjà qu'il fallait arrêter, nous désengager, que nous courions à la catastrophe. Nous l'avons dit dans des termes plus voilés pour ne pas nuire à la commercialisation de la vente de chaleur.

Je reconnais que nous avons été entendus. La preuve, vous dites aujourd'hui en termes choisis que nous nous sommes fourvoyés dans cette affaire, que ce n'était pas notre métier.

Sur le fond, techniquement, le choix n'est pas mauvais. D'accord, le prix des énergies et le taux des emprunts sont aujourd'hui un handicap. Mais reconnaissez qu'un projet qui démarre à 285 millions de francs en 1983 et qui arrive à 447 millions de francs en 1988 n'est pas la preuve d'une maîtrise parfaite du dossier technique.

Je sais, vous allez me dire que ce n'était pas 285 millions - bien que j'aie une délibération du Conseil Municipal de Mai 1983 et la police d'assurances du GAN qui a été souscrite pour ce montant - que nous sommes en francs courants et non en francs constants.

Pour ne pas partir dans ce débat, je reprendrai vos propres chiffres :

- valeur dossier initial réactualisée : 331 millions de francs ;
- dernière estimation : 447 millions de francs.

Tout le monde comprendra que dans une conjoncture difficile, due au coût de l'énergie et aux emprunts, augmenter ces mêmes emprunts de 115 millions de francs devient vite insupportable.

Depuis plusieurs mois déjà, RESONOR fait de la corde raide, voire pire, pour tenir.

Alors, oui, nous devons confier la concession à des professionnels mais nous nous abstenons ce soir car les Lillois et nous-mêmes devons savoir quel est le prix de cession de RESONOR.

Après avoir retiré les subventions et les remboursements déjà effectués - vous venez de le préciser - il reste encore plus de 360 millions de francs à rembourser par RESONOR. Le prix de cession devrait se situer entre 250 millions et 300 millions de francs.

Qui paiera la différence qui s'élèvera entre 60 et 110 millions de francs ?

L'article 3 du protocole que vous nous soumettez indique que l'évaluation de cette somme doit intervenir avant la fin de la présente saison de chauffe. En clair, Juin 1989. En clair, après les Municipales.

Vous comprendrez que, sans faire de polémique, ce calendrier ne nous satisfasse pas. Que tout le monde soit bien persuadé d'une chose : jamais nous ne devons refaire une pareille erreur car, les mots et les grandes phrases n'y changeront rien, RESONOR est un beau projet énergétique, RESONOR fut une énorme erreur financière.

Qui va payer, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Je voudrais apporter quelques compléments, d'abord pour dire que vous avez été en possession de l'ensemble du dossier et que rien n'a jamais été caché sur quoi que ce soit.

En reprenant un dossier sur les réseaux de chaleur, je lis : «les investissements nécessaires à la construction d'un tel réseau (réseau de chaleur en général) sont lourds, les délais de raccordements longs, les montages juridiques et financiers nécessaires sont difficiles à mettre en oeuvre, d'où la question posée «pourquoi des réseaux de chaleur ?».

Ces réseaux de chaleur - et la France en ce domaine n'est pas à l'avant garde - ont deux raisons essentielles :

- aller vers des économies d'énergie parce que l'Etat français n'est pas riche, particulièrement dans ces domaines, et c'est une politique nécessaire pour notre pays. Il nous faut raisonner en ce sens.

- des facteurs - vous le savez autant que moi - ont joué depuis la création de notre réseau de chaleur : ce sont le taux d'inflation et le coût de l'énergie. Pour ne pas m'enfermer dans trop de données, je dirai simplement ici que le coût du baril de pétrole, lorsque nous l'avons créé, s'élevait à 30 dollars alors qu'aujourd'hui il se situe autour de 10 dollars.

Puisque vous posez la question du futur, je prends ici deux lettres récentes, la première du Directeur Adjoint de la Caisse des Dépôts. Voici ce qu'il dit (je vous l'ai déjà lue ainsi qu'au Conseil d'Administration de RESONOR) :

«Le dossier de RESONOR, certes, est difficile, nous ne l'avons jamais caché, mais je pense que nous avons tracé une voie de solution juste et durable.

Je pense que nous pouvons mettre au point, dans les délais nécessaires, un protocole d'accord fixant les orientations définitives. Ainsi, le Groupe de la Caisse des Dépôts est prêt à participer activement au montage industriel de la reprise du réseau de chaleur avec la Compagnie Générale de Chauffe».

Et il ajoute :

«Vos deux principaux prêteurs – la Caisse des Dépôts et le Crédit Local de France – proposeront un réaménagement de la dette et un financement de l'apurement des comptes de la S.E.M. qui permettent de rendre supportable, en le lissant, le service de la dette de la Ville».

Ce, pour dire que nous tenons compte du devenir de ce dossier.

Le Président de C.D.F. Ingénierie, d'une manière plus globale, dit ceci :

«Les efforts soutenus déployés par le Conseil d'Administration de RESONOR pour trouver une solution satisfaisante à ce dossier sont en passe d'aboutir.

Les démarches entreprises ont permis en effet de mettre sur pied un montage qui doit conforter l'avenir de cette importante réalisation affectée, nous le savons, par des bouleversements intervenus ces dernières années dans l'environnement énergétique et économique national.

Forts de l'avis des spécialistes à qui nous avons pu faire visiter les installations de la centrale et des réseaux, nous vous confirmons par la présente l'expression de notre confiance dans ce projet. Celui-ci constitue en effet une référence remarquable sous les aspects suivants :

- souplesse de fonctionnement.
- conduite centralisée de toutes les installations permettant le suivi et le contrôle permanents de tous les équipements de la centrale et des sous-stations,
- contribution à l'amélioration de l'environnement par arrêt de nombreuses chaufferies d'immeubles insuffisamment équipées ; la disponibilité de ces installations depuis leur démarrage en fin 1985 a permis d'assurer une livraison constante de chaleur dans des conditions très satisfaisantes de rendement».

Alors, sur ce dossier j'ai aussi d'autres éléments, que je ne vais pas m'amuser à lire complètement. Je crois qu'ensemble, après les remarques de tous, nous allons vers une solution convenable.

Ceci étant dit, je précise la volonté, encore aujourd'hui, de ce réseau de chaleur à Lille.

J'espère qu'il y en aura d'autres dans d'autres secteurs géographiques parce que cela est nécessaire pour résoudre nos problèmes économiques en France.

Je terminerai simplement en faisant une citation de notre ami BODARD, qui s'était aussi particulièrement impliqué dans ce domaine, qui disait : «à côté des problèmes budgétaires et des problèmes financiers qui ont, certes toute leur importance, il convient de ne pas oublier que les réseaux de chaleur urbains sont des facteurs essentiels de l'amélioration de notre cadre de vie, d'abord parce que ce sont des éléments de lutte contre la pollution et parce que ce sont aussi des facteurs importants contribuant aux économies d'énergie.

Lutte contre la pollution, économies d'énergies sont deux outils indispensables à la vie des générations futures».

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur VAILLANT.

Monsieur SINAGRA.

M. SINAGRA - D'abord, juste une petite remarque sur le commentaire que vous indiquez de C.D.F. Ingénierie. Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur le Président de RESONOR, vous me permettrez de dire qu'il ne faut pas oublier que c'est C.D.F. Ingénierie qui a fait RESONOR. Si, aujourd'hui, ils disaient le contraire, ce seraient de piètre commerciaux ... Ils nous ont entraînés bien loin vraisemblablement, ils portent une partie de notre fardeau ou, en tout cas, ils en sont une partie des causes.

Nous n'avons jamais nié la difficulté due au différentiel qui existait entre le coût du pétrole et le coût du charbon. Nous n'avons jamais nié la baisse de l'inflation qui fait que les emprunts à 10 % voire 14 % deviennent insupportables.

Nous disons quand même que nous avons chargé - si vous m'accordez cette expression - la dette et la charge financière de RESONOR de plus de 115 millions parce que nous avons complètement dérapé techniquement sur ce projet.

C'est une des raisons que nous ne pouvons pas passer sous silence.

Pour autant, ma question demeure : comment allons-nous payer le différentiel entre le prix de cession de RESONOR à l'Association Compagnie Générale de Chauffe - Caisse des Dépôts et Consignations et ce que nous avons garanti comme emprunts ?

Monsieur VAILLANT ne peut répondre maintenant puisque la négociation doit aboutir avant juin 1989 ...

M. VAILLANT - Tout d'abord, je réponds sur la date, Monsieur SINAGRA : ce n'est pas moi qui l'ai choisie. Vous savez comme moi que c'est un fait nouveau. La Caisse des

Dépôts et la Compagnie Générale de Chauffe sont des entreprises et elles vont passer un accord sur ce dossier qui, probablement, fera jurisprudence, et qui a nécessité, pour ces deux organismes, de le traiter avec précaution et avec tout le système juridique nécessaire.

C'est le buttoir mais rien ne prouve que le dossier ne sera pas traité avant fin Juin. Nous avons bien dit «au plus tard».

Les données n'appartiennent pas qu'à nous. Comme je vous l'ai dit ainsi qu'au Conseil d'Administration de RESONOR, tout est mis en oeuvre de telle manière que la charge soit lissée dans le temps et qu'on puisse faire face à l'ensemble de nos obligations.

Monsieur le Maire - Merci.

Je voudrais éclairer les Lillois et les Lilloises qui nous écoutent et qui, peut-être, ce soir éprouvent des difficultés à se forger une opinion sur un dossier aussi complexe et qui sort du cadre des affaires que nous avons l'habitude de traiter.

Le dossier de RESONOR est un dossier à caractère industriel parmi les dossiers administratifs municipaux lesquels, à l'instar des dossiers régionaux, départementaux ou communautaires sont des dossiers de droit public.

De quoi s'agit-il ?

D'abord d'une grande idée, qui n'est pas remise en cause : la nécessité de créer un réseau de chaleur. La France n'est pas encore soumise au régime de la pollution de l'Allemagne ou d'autres pays ; les Français, sur ce plan, ne réagissent pas encore beaucoup mais vous verrez que dans les futures réunions du Conseil Municipal de Lille comme de toutes les grandes villes, il sera plus souvent question d'écologie, de pollution dans la ville et de protection de la santé des habitants, toutes questions d'actualité dans les grandes villes étrangères plus industrialisées que la nôtre.

RESONOR est donc une réponse. Tout le monde comprend bien que si à une multitude de chauffages individuels incontrôlables et source d'une pollution accrue de l'atmosphère, on substitue un réseau de chaleur unique qui dessert toute la ville que l'on peut contrôler, on obtient des résultats tout à fait satisfaisants.

Pour réaliser cette grande idée, la ville avait le choix entre deux solutions : ou confier la gestion du réseau à la Compagnie Générale de Chauffe en compétition avec d'autres sociétés, ou créer une société dans laquelle la Ville réalisait elle-même avec ses partenaires, la Compagnie Générale de Chauffe et la Caisse des Dépôts.

Nous aurions eu toute garantie en nous remettant à la Compagnie Générale de Chauffe, qui à déjà une partie du réseau de chaleur, mais une fois de plus, nous nous serions attiré la critique de conférer à cette grande entreprise de la Métropole Lilloise le monopole du chauffage sur la ville. C'est une des raisons pour lesquelles notre choix s'est porté sur la Société d'Economie Mixte.

C'est là qu'a été le choix industriel. Il y avait un investissement à faire, il a été fait. Lorsque nous en avons délibéré, lorsque nous avons conçu ce réseau de chaleur, le pétrole coûtait très cher : j'en ai quelques souvenirs durant cette période où j'étais Premier Ministre, le baril valait 30 dollars, le dollar ayant d'ailleurs une cote supérieure à celle d'aujourd'hui.

A cette époque, nous étions confrontés au problème de la fermeture des mines et devant l'expression de la volonté générale, de maintenir l'activité charbonnière de notre Région, le Conseil Municipal a choisi d'utiliser le charbon comme énergie, et si nous les avons consultés, les Lillois auraient été unanimes à approuver un choix économique et favorable à la Région, le pétrole étant hors de prix.

Voilà dans quelles conditions RESONOR a été conçu, réalisé et a commencé à être exploité.

Soumis aux lois économiques industrielles, l'avenir de RESONOR reposait essentiellement sur le prix du pétrole et le prix du charbon, comme pour tout industriel dont le profit dépend de différents paramètres, tels les prix des matières premières, les coûts d'énergie ...

Nous n'avons pas eu de chance (d'une certaine façon, le monde entier s'en porte mieux), le prix du pétrole a chuté, dégringolé. Au choc pétrolier, et à la montée des prix qui avait été à l'origine de la crise, a succédé la chute du dollar, laquelle a entraîné la chute du prix du pétrole alors que celui du charbon se maintenait à un niveau relativement élevé.

Alors que nous pensions faire des économies en utilisant le charbon, nous sommes évidemment arrivés à ne plus être compétitifs, et par conséquent à ressentir des difficultés sur le plan industriel.

Je dis bien «sur le plan industriel» car si nous avons des difficultés, c'est parce qu'il faut amortir les équipements. Un jour viendra où RESONOR fera du bénéfice et où il enrichira ceux qui l'auront. Lorsque sera passée la phase critique de remboursement maximum d'emprunts, il est évident que c'est une société qui retrouvera son équilibre et pourra réaliser des bénéfices. Pour le moment, non.

M. VAILLANT - C'est d'ailleurs pour cela que la Caisse des Dépôts et la Compagnie Générale de Chauffage sont d'accord pour reprendre le dossier.

Monsieur le Maire - Evidemment ! Ce ne sont pas des philanthropes et ils ne reprendraient pas notre affaire, eux qui ont une source d'argent continue, qui ne sont pas dans le débat politique comme nous le sommes si ...

(Monsieur DESCAMPS demande la parole)

Non, permettez.

Je poursuis : l'avenir de cette entreprise RESONOR qui est une nécessité et une bonne chose, passait par une assez longue période déficitaire correspondant au remboursement des annuités d'emprunts à l'issue de laquelle nos investissements auraient été rentabilisés.

Si nous étions des Conseils Municipaux tout doux, nous aurions pu nous mettre d'accord pour perdre de l'argent, dans la perspective d'en gagner ultérieurement et d'équilibrer les comptes. Cependant j'ai ouvert au Conseil Municipal un débat, qui a toujours été mesuré, je dois le dire et j'en rends hommage à tous ceux qui ont participé à cette opération, mais qui traduisent une volonté de ne pas faire supporter par la Ville le déficit actuel, en dépit de l'assurance d'équilibrer à terme l'opération et de réaliser des bénéfices ultérieurs, cela signifiait que la ville ne voulait pas supporter un risque industriel. Alors, je vous ai proposé de prendre langue avec des industriels pour qu'ils nous rachètent notre réseau, pour qu'ils supportent, eux, le risque de perdre de l'argent pendant un certain nombre d'années et d'en gagner beaucoup, mais en 2005".

Je ne peux pas attendre 2005 et vous non plus. Et, que de critiques d'ici là !!... Alors, de grâce, j'ai souhaité qu'on puisse trouver un accord et il est en vue.

Je suis persuadé, Monsieur SINAGRA – je souhaite que vous soyez toujours là où vous êtes après le mois de Mars – que c'est une discussion que nous reprendrons.

J'ai demandé à la Caisse des Dépôts d'aider la Ville de Lille, de reprendre ce dossier et d'en assumer le risque industriel. La Caisse, par définition, a toujours de l'argent. Elle doit faire ses investissements et elle fait ses choix. Là, elle fait un bon choix mais qui ne lui rapportera que bien plus tard et lui assurera des rentrées.

A la Compagnie Générale de Chauffe, la discussion se poursuit.

Vous verrez que l'accord interviendra et que la Ville pourra se dégager de RESONOR dans les meilleures conditions. Nous n'aurons plus que le souvenir d'un dossier qui a fait frémir quelques uns, qui a excité les autres, qui nous a créé quelques difficultés passagères, mais qui nous a doté d'un réseau qui sera exploité commercialement dans les meilleures conditions. La Ville s'en tirera honorablement. En tout cas, j'en prends le pari avec vous.

Je crois que, tous ensemble, nous pourrions nous féliciter de ce dénouement qui n'était pas si simple à trouver, mais qui est en bonne voie.

Voilà tout simplement ce que je voulais vous dire.

Adopté à la majorité

88/404 – Immeuble sis 1 à 15, rue du Rhin (résidence Sud) – Démolition – Participation financière de la Ville – Rétrocession gratuite des terrains à la S.L.E.

88/405 – Edification d'un mémorial en l'honneur de Charles de Gaulle.

88/482 - Funérailles de Messieurs Claude SYLARD, Adjoint au Maire et Marcel BODARD, Conseiller Municipal - Prise en charge des frais d'obsèques et de concession de terrain.

Adoptés.

Chemise n° 2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

88/406 - Commune Associée d'Hellemmes - Relèvement des tarifs - Prêts de salles.

88/407 - Commune Associée d'Hellemmes - Relèvement des tarifs du cimetière.

88/408 - Commune Associée d'Hellemmes - Association pour la télé-alarme du Département du Nord - Subvention

88/409 - Commune Associée d'Hellemmes - Association de Boxe Française Quinquinoise.

88/410 - Commune Associée d'Hellemmes - Construction de courts couverts de Tennis - Convention avec le «Tennis Club Hellemmois».

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observation.

Adoptés.

Chemise n° 3

Rapporteur : Monsieur le Recteur DEBEYRE
Adjoint au Maire

ADMINISTRATION GENERALE

Décentralisation

88/411 - Décentralisation budgétaire - Exercice 1989

Monsieur le Maire - Monsieur le Recteur DEBEYRE a des observations à faire, mais il les fera tout à l'heure à l'occasion du budget.

Adopté à la majorité.

Chemise n° 4

Rapporteur : Madame PETIT,
Conseiller Municipal délégué

ADMINISTRATION GENERALE

Etat Civil

88/412 - Cimetière de l'Est - Construction de columbariums - Ouverture d'un concours pour conception - Réalisation.

Monsieur le Maire, le dossier qui vous est présenté concerne la construction d'un columbarium et annonce l'ouverture d'un concours pour la conception et la réalisation de columbariums au cimetière de l'Est.

Nous aurions pu vous faire des propositions plus rapidement, mais celles-ci ne vous auraient pas donné satisfaction. Nous avons donc préféré prendre du temps pour que ce monument du souvenir soit beau. Un emplacement a été retenu au cimetière de l'Est qui permettra de réaliser un monument exemplaire.

Je le dis à l'attention de ceux qui participeront au concours et remettront un projet, ce monument doit être exemplaire du point de vue esthétique car le cimetière de l'Est bénéficie d'un environnement paysager et architectural de qualité. Je souhaite aussi que ce soit un projet original et imaginatif qui s'intègre au site et qui fasse honneur à la ville.

Les éléments concernant le concours seront donnés à titre indicatif. Il est évident que les propositions très novatrices qui dépasseraient ce cadre seraient examinées avec attention.

Cette demande de columbariums émane de l'Association des Crématistes à laquelle participent de nombreux Lillois.

Je tiens à vous informer, Monsieur le Maire, ainsi que tous les Lillois d'une modification importante concernant les horaires d'ouverture du cimetière du Sud. Depuis plusieurs années, de nombreux Lillois nous faisaient part de leur souhait de se recueillir sur la tombe de leurs proches entre 12 et 14 heures. Ce souhait était repris par le Conseil de Quartier de Lille-Sud. Après concertation entre le Directeur de l'Etat-Civil, le conservateur du cimetière et le personnel, un ajustement des horaires de travail a rendu possible l'ouverture sans augmentation de postes, et ce à partir du 2 Janvier 1989 selon les horaires suivants :

Hiver : de 8 H à 30 à 17 H sans interruption.

Été : de 8 H à 18 H sans interruption.

Ce nouvel horaire, j'en suis sûr, Monsieur le Maire, satisfera les habitants du quartier et bien des Lillois.

Monsieur le Maire – Merci Madame PETIT.

C'est bien de faire un columbarium qui soit beau, et c'est bien aussi d'avoir modifié les heures d'ouverture car beaucoup l'attendaient dans le quartier du Sud.

Adopté.

Chemise n° 5

Rapporteur : Monsieur PAUWELS,
Conseiller Municipal délégué

VILLES JUMELEES

88/413 – Voyage d'études de la XVIIIème promotion de l'institut Régional d'Administration en Grande-Bretagne – Demande de subvention.

88/414 – Accueil d'un groupe d'enfants de Valladolid par l'Association France-Espagne – Demande de subvention.

Adoptés.

Monsieur le Maire – Madame MOREL demande la parole. Il faut se presser un peu et aller au budget...

Mme MOREL – Je suis tout à fait d'accord pour qu'on se presse, Monsieur le Maire, mais je n'ai pas encore pris la parole depuis que la séance a commencé !

Vous avez évoqué tout à l'heure le jumelage de Lille-Safed, et je souhaite dire un mot sur ce jumelage.

En Juin 1988, les Elus Rénovateurs ont refusé de participer à la cérémonie. Ils ont voulu ainsi manifester leur réprobation face aux évènements particulièrement graves qui ont lieu dans les territoires occupés par Israël. Ce jumelage avec une ville d'Israël, nous l'avions pourtant toujours souhaité, mais il fallait exprimer aux Israéliens l'émotion d'une bonne partie de la population Lilloise ; face à l'attitude répressive, inacceptable de leur gouvernement.

Alors que le jumelage est désormais réalisé une délégation Lilloise s'est rendue en Israël. J'ai participé à ce voyage avec un double objectif : exprimer aux Israéliens jumelés à Lille notre inquiétude et nouer des relations avec le peuple palestinien. Je me suis donc rendue à Bethléem en territoire palestinien occupé, j'ai pu, pendant plusieurs heures, dialoguer avec les responsables palestiniens particulièrement heureux et fiers de la proclamation de l'Etat de Palestine qui venait d'être annoncée par la Conférence d'Alger. Je puis témoigner que leur état d'esprit est à la négociation pour trouver des solutions durables.

Les jumelages sont un moyen de rapprochement des peuples dans leurs différences. Il est bon que Lille soit jumelée avec Safed, il serait particulièrement judicieux que Lille soit désormais jumelée avec une ville de Palestine. C'est pourquoi je vous propose d'entamer les discussions pour aboutir à un jumelage de notre ville avec Béthléem...

M. BURIE - C'est une histoire de crèche ...!

Mme MOREL - Peut-être, mais il y a 60 % de population chrétienne à Béthléem !

Dans le contexte actuel, cette décision serait un acte politique de première importance. Elle manifesterait la volonté de la majorité de gauche du Conseil Municipal d'oeuvrer, pour une modeste part, au rapprochement des peuples israélien et palestinien, seule solution au drame actuel.

Nous pensons, par ces propositions, répondre à l'attente de tous les progressistes Lillois, mais aussi de toutes celles et de tous ceux qui aspirent à l'amitié entre les peuples et à la paix, quelles que soient leurs convictions.

Monsieur le Maire - Vous êtes une rapide, Madame MOREL. Nous sommes allés en Israël pour nous jumeler avec Safed et vous nous rendez compte des discussions que vous avez eues avec des Palestiniens.

Vous connaissez la position des uns et des autres sur ce problème, et vous connaissez la mienne puisque j'ai des responsabilités qui m'amènent à m'exprimer sur ce plan-là. J'ai toujours dit (et je l'ai réaffirmé lors des cérémonies de jumelage à Safed et à Lille) que j'étais pour qu'Israël ait des frontières sûres et reconnues, qu'il était indispensable que l'O.L.P. reconnaisse les fameuses résolutions de l'O.N.U. qui, elles, reconnaissent l'existence d'Israël garantie par les grandes puissances. J'ai toujours manifesté ma volonté qu'une conférence pour la paix soit ouverte avec la participation des cinq Nations qui sont au Conseil de Sécurité, pour qu'on puisse aboutir à un accord international garantissant une patrie aux Palestiniens, tout comme elle fut garantie aux Israéliens.

Non seulement j'ai eu l'occasion de le dire, mais vous savez fort bien que le lendemain, je retrouvais mes amis socialistes israéliens avec lesquels j'ai passé une journée en discussion. J'ai même été reçu par le Premier Ministre israélien SHAMIR. Par ailleurs, j'ai tenu un propos public par lequel je réprouvais la politique de M. SHAMIR. Ceci est une chose. Avec Safed, cela faisait au moins dix ans que nous étions « fiancés », nous avons donc eu le temps de réfléchir pour des raisons secondaires d'ailleurs qui tiennent à des évolutions de Municipalités entre autres.

Le jumelage s'est fait, mais on ne va pas, un jour, frapper à leur porte avec une rose, et le lendemain avec un chardon !

Il existe une situation politique que nous connaissons ; vous avez exprimé votre point de vue, vous connaissez celui que je pourrais exprimer sur ce plan, et vous savez qu'il tient compte aussi bien des Palestiniens que des Israéliens. Les Israéliens sont mes amis, les Palestiniens le sont aussi, et en ce qui concerne l'O.L.P. j'ai toujours

précisé qu'il ne pourrait y avoir un état palestinien que lorsqu'un certain nombre de conditions seraient remplies. Publiquement, j'ai dit ce que j'avais à dire sur les déclarations d'Alger et les déclarations de Genève. Mais, aussitôt revenus, nous n'allons pas annoncer que nous prenons une résolution pour nous jumeler avec une ville palestinienne ! Un jour viendra où nous le ferons, mais nous n'allons pas, en revenant de Safed, prendre une pierre pour la jeter dans leur jardin ! Attendons un peu. C'est tout le sens de ma proposition.

Chemise n° 6

Rapporteur : Monsieur KEIGNAERT,
Conseiller Municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

88/415 - Service de médecine professionnelle et préventive - Réorganisation.

88/416 - Personnel municipal - Agents logés par nécessité absolue de service.

88/417 - Personnel - Mise à disposition d'un agent de sécurité - Indemnité de sujétions spéciales.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observation.

Adoptés.

Chemise n° 7

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Premier Adjoint au Maire

FINANCES - ACHATS

Monsieur le Maire - Nous en arrivons au budget. C'est la dernière grande question de ce Conseil Municipal.

88/418 - Ville de Lille - Budget primitif de 1989.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la spécificité du Budget Primitif qui vous est présenté est d'être un budget «charnière» entre un mandat qui s'achève et un autre qui va commencer puisqu'il sera appliqué en 1989.

En ce sens, il est l'occasion de dresser le bilan de ce qui a été fait au regard des engagements initiaux figurant dans le nouveau contrat pour Lille de 1983 et l'occasion d'apprécier l'état des finances de la ville et les potentialités qu'elles nous offrent face

aux enjeux importants de cette fin de siècle.

Rétrospectivement nous pouvons affirmer que nous avons respecté nos engagements et que le budget primitif pour 1989 s'inscrit dans le droit fil de cette rigueur que nous avons imprimée à la gestion municipale.

Les objectifs du nouveau contrat pour Lille, passé en 1983 avec la population Lilloise et Hellemmoise dans son ensemble, ont été atteints et même dépassés. La décentralisation vers les dix quartiers lillois prend chaque année plus d'ampleur sur la base d'une évolution très mesurée de la fiscalité directe locale.

En ce sens, nous présentons cette année encore un budget équilibré sur la base d'une hypothèse de maintien des taux fiscaux.

Je dis bien que ce n'est encore qu'une hypothèse puisque les bases fiscales ne nous seront communiquées qu'en février, mais celle-ci a été soigneusement calculée et semble fiable. Il faudra, bien entendu, les ajuster au moment voulu.

La combinaison entre la maîtrise de la fiscalité et les réalisations importantes que nous avons faites résulte d'une gestion rigoureuse dont les outils ont été et sont toujours la Programmation Pluriannuelle des Investissements (P.P.I.), la maîtrise des coûts de fonctionnement des équipements, la maîtrise des dépenses de personnel, la renégociation de la dette ou encore la gestion de trésorerie.

Mais ces économies réalisées et celles qui le seront encore demain sont, pour nous, un moyen de préparer l'avenir, de dégager à terme les potentialités financières nécessaires au développement de notre Cité.

Fidélité à nos engagements, ouverture vers l'avenir, tels sont les axes essentiels de notre politique budgétaire, axes qui constituent également la philosophie du projet de budget primitif 1989 que je souhaite maintenant vous présenter rapidement, section par section.

EN INVESTISSEMENT :

Coté dépenses : le total est fixé à 187.627.532,67 F se répartissant comme suit :

- les programmes d'équipements pour un montant global de 119.440.372,50 F.
- le remboursement de la dette en capital : 66.031.160,17 F.
- les autres dépenses : 2.156.000,00 F.

L'élément le plus intéressant est certainement constitué par les programmes d'équipements qui regroupent :

- les opérations de maintenance40.246.300,00 F
- la poursuite des opérations en cours45.215.000,00 F
- les opérations nouvelles24.979.072,50 F
- les équipements de la Commune Associée d'Hellemmes9.000.000,00 F

Ces programmes d'équipements reprennent les besoins définis lors du vote du second programme pluriannuel d'investissement et les opérations nouvelles et complémentaires dont la réalisation apparaît nécessaire.

Parmi ceux-ci, il convient de noter l'effort important que nous consentons cette année encore au niveau de l'entretien du patrimoine communal, notamment en faveur des bâtiments scolaires pour lesquels nous ouvrons 15 millions de francs de crédits, lesquels seront, de plus, décentralisés dans les quartiers.

Un autre point fort de ce budget d'investissement est constitué par un effort soutenu au niveau des équipements de proximité.

En ce sens, je voudrais illustrer mon propos par trois lignes budgétaires significatives :

L'enveloppe destinée aux projets de quartiers qui représente 8 millions de francs.
L'aménagement de la Halle aux Sucres : 9 millions de francs.
Ou encore l'étude relative à la transformation des Halles de Wazemmes : 500.000F.

Au-delà de ces propositions dont le détail figure dans le projet du document budgétaire qui vous a été remis, je dirai que la Municipalité poursuit les efforts engagés depuis plusieurs exercices en matière d'éclairage public, d'environnement et d'espaces verts, de sports, de jeunesse, de culture, de social, d'enseignement, etc..., efforts qui, par touches successives, ont modifié l'image de notre ville et la qualité de la vie de nos concitoyens.

Au niveau du service de la dette, l'ensemble des dépenses, 66.031.160,17 F en capital et 95.192.808,13 F en intérêts, soit 161.223.968,30 F, est en francs courants, inférieur au montant repris au budget primitif 1988 qui s'élevait à 161.867.353,74 F.

Cette réduction de notre annuité de dette est la résultante d'une politique constante, depuis plusieurs exercices, de réaménagement des conditions initiales de nos emprunts.

Tout à l'heure, un nouveau rapport conséquent vous sera par ailleurs proposé en ce sens.

Mais la maîtrise de l'évolution de notre dette, c'est aussi le recours aux taux révisibles qui nous permettent de coller à l'évolution des marchés financiers, c'est encore la recherche d'une trésorerie zéro facilitée par la mise en place en Juillet dernier d'une convention d'avance avec la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

L'ensemble de ces outils modernes de gestion mis en oeuvre par notre Municipalité s'appuient sur une configuration informatique aujourd'hui performante, et nous ont permis de réaliser des moins values de dépenses substantielles.

Enfin, les autres dépenses, 2.156.000,00 F, reprennent principalement une dotation destinée au remboursement par anticipation de capital sur emprunts dans le cadre de la renégociation de la dette.

Côté recettes : Le financement des dépenses de la section d'investissement est assuré comme suit :

- Emprunts	89.009.372,00 F
- Subventions	8.220.000,00 F
- F.C.T.V.A.	17.000.000,00 F
- Produits des ventes d'immeubles	11.000.000,00 F
- Dotation Globale d'Equipement	2.500.000,00 F
- Amortissement	7.457.646,02 F
- Ressources diverses et affectées	5.237.815,48 F
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	47.202.699,17 F

L'analyse de ces recettes d'investissement appelle trois commentaires.

Tout d'abord, notre volonté de limiter le volume d'emprunts à réaliser se trouve confirmée.

La programmation pluriannuelle d'investissement dont l'objet est de «caler» notre capacité d'investissement, donc d'emprunts, sur un niveau de fiscalité prédéterminé.

Je rappellerai en ce sens que le second P.P.I. était bâti sur le maintien des taux fiscaux pendant les exercices 1988 à 1991 inclus, que cet objectif a été tenu en 1988 et qu'il le sera de nouveau en 1989.

Ensuite, je noterai que nous poursuivrons les ventes de notre patrimoine immobilier privé. Outre le produit financier qu'elles nous procurent, ces ventes entraînent des effets réducteurs de dépenses au niveau des coûts d'entretien et, parfois, elles permettent la réalisation d'opérations d'urbanisme qui transforment l'image de la Cité.

Enfin, en ajoutant le prélèvement sur les recettes de fonctionnement et les amortissements, on peut noter que le montant de l'autofinancement brut se monte cette année à 54.660.345,19 F, ce qui démontre également notre volonté d'être cohérent avec les orientations fixées lors de l'adoption du second P.P.I.

Cohérence de notre politique, fidélité à nos engagements, caractère résolument moderniste de notre gestion financière, tels sont les traits qui peuvent qualifier ce budget d'investissement.

EN FONCTIONNEMENT :

Côté dépenses : le montant des crédits que nous vous proposons d'inscrire s'élève à 872.584.392,31 F. Leur détail figure en pages 5 et 6 du rapport.

Globalement, l'évolution des dépenses de fonctionnement par rapport à 1988 est de +3,91 %.

Cette évolution tient compte :

- D'une majoration des dépenses de personnel de + 2,78 % qui intègre la nouvelle augmentation des trois points du taux de cotisation à la Caisse Nationale de retraite des Agents des Collectivités Locales.

- Des efforts consentis dans les domaines de la propreté, de l'environnement, de la décentralisation, des populations défavorisées, etc...

- Des charges nouvelles résultants de services et d'aménagements nouveaux : création de classes de découverte et de classes européennes, aménagement d'aires de jeux pour les enfants.

- D'un effort de rigueur, principalement axé sur les économies de gestion au quotidien.

Côté recettes : La couverture de ces ressources est la Dotation Globale de fonctionnement estimée à 290.199.254,00 F pour 1989.

Les autres ressources (107.953.586,31 F) comprennent quant à elles :

- les produits d'exploitation	16.132.500,00 F
- les produits domaniaux	19.157.772,00 F
- les produits financiers	9.468.188,82 F
- les subventions, participations	12.368.884,51 F
- les recouvrements divers	9.212.747,98 F
- les recettes fiscales	36.293.493,00 F
- la dotation générale de décentralisation	5.300.000,00 F

Enfin, l'équilibre du budget est assuré par un produit des quatre taxes directes locales estimé à 411.922.737,00 F qui correspond à une augmentation en masse de + 3 % par rapport à 1988.

Ces 3 % correspondent certes à l'actualisation des bases, mais également aux gains physiques de bases. Dans ces conditions, notre hypothèse (je répète que ce n'est qu'une hypothèse) de maintien des taux fiscaux devrait se traduire par une évolution des cotisations individuelles, pour la part « Ville », très sensiblement inférieure à l'inflation.

En ce domaine également, nous faisons preuve de fidélité et de cohérence.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne peux terminer la présentation de ce budget sans évoquer deux autres réussites de notre politique municipale et sans citer une nouvelle fois quelques chiffres significatifs.

Tout d'abord, la Commune Associée d'Hellemmes.

Nous mettons à la disposition des Hellemmois et des Hellemmoises, en accord avec eux, une enveloppe d'investissement de 9 millions de francs et une dotation de fonctionnement de 9.605.980,00 F soit plus de 18,6 millions de francs entièrement

consacrés à la réalisation et au fonctionnement des équipements locaux hellemmois, à l'exception des équipements généraux, de la charge du personnel, de la charge de la dette, etc... qui restent à la seule charge du budget global lillois.

Ensuite, je voudrais évoquer la décentralisation. Monsieur le Recteur DEBEYRE va vous en parler tout de suite avec passion et conviction.

Pour ma part, je voudrais simplement signaler que, globalement, investissement et fonctionnement confondus, les crédits décentralisés ont évolué de 14.818.525,00 F en 1988 à 24.058.043,00 F en 1989.

En conclusion, j'ai donc l'honneur, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de vous soumettre ces propositions qui, je l'ai démontré, s'inscrivent dans le cadre d'une politique budgétaire ambitieuse pour notre Ville, mais fiscalement non pénalisante pour nos concitoyens.

Je voudrais enfin adresser mes remerciements aux services municipaux qui, sous l'autorité de Monsieur le Secrétaire Général, avec M. FLOTIN et toute son équipe, ont activement contribué à l'élaboration de ce budget, et qui ont mis à votre disposition ces documents qui donnent à chacun les détails nécessaires.

De même, je voudrais saluer Monsieur VASSARD, Trésorier Principal des Finances de Lille Municipale qui nous fait l'amitié d'assister régulièrement à nos séances du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire – Je vous remercie Monsieur le Premier Adjoint.

M. DEBEYRE va apporter le complément sur la décentralisation.

M. DEBEYRE – Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis l'exercice 1985, notre Municipalité, à la demande expresse de Monsieur le Maire, a décidé de promouvoir un processus de décentralisation budgétaire, complément indispensable de la décentralisation institutionnelle.

Ainsi, après le vote du budget primitif 1989, il est maintenant nécessaire d'individualiser au sein du budget global le montant total des crédits qui seront décentralisés vers les dix quartiers lillois, et qui, au cours des prochaines semaines, feront l'objet d'une répartition concertée.

En ce sens, il y a lieu de distinguer les crédits d'investissement et de fonctionnement ;

Crédits d'investissement.

1°) – Les crédits décentralisés (tableau n° 1).

Le montant global des crédits d'investissements, dont la décentralisation vous est proposée pour l'exercice 1989 s'élève à 17.150.000 F contre 9.235.000 F en 1988, soit une progression vraiment significative de + 86 %.

Les crédits concernent particulièrement les opérations de modernisation et de grosses réparations des équipements décentralisés avec un effort très sensible au niveau des bâtiments scolaires, 15 millions de francs prévus en 1989, ainsi que l'amélioration de l'environnement.

La répartition de ces crédits sera faite en concertation entre chaque Adjoint Délégué et chaque Conseil de Quartier. Le Conseil de Quartier étant ensuite seul responsable de l'utilisation de l'enveloppe obtenue.

2°) - Les crédits appelés « ventilés » (tableau n° 2), c'est à dire des crédits qui sont à répartir entre les quartiers. La décision d'utilisation reste de la compétence du Conseil Municipal. Ces crédits ventilés figurent à titre d'information au sein du présent rapport.

Le montant global des crédits ventilés s'élève à 20.160.000 F en 1989 contre 8.045.000 F en 1988, soit une évolution sur un an de + 150 %.

3°) - Les crédits de fonctionnement (tableau n° 3).

Le montant global des crédits de fonctionnement dont la décentralisation vous est proposée pour l'exercice 1989 s'élève à 6.908.043 F contre 5.583.525 F en 88, soit une évolution de + 24 %, qui passe à plus de 33 %, en excluant la réduction des crédits décentralisés, au titre de l'Aide Sociale, en raison de l'institution du Revenu Minimum d'Insertion pour lequel un crédit global doit être dégagé.

Ces dotations sont destinées à l'entretien des équipements décentralisés, mais aussi à la promotion de la qualité de la vie dans les quartiers, en termes de propreté, de fêtes publiques, d'activités culturelles, d'aides sociales, etc...

En ce sens, outre les dotations traditionnelles qui sont retenues et amplifiées, nous l'avons vu, un crédit complémentaire de 1.000.000 de francs devra être réparti après concertation, entre les différents quartiers, et ceci selon les actions que souhaitent voir valoriser les Conseils de Quartier.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer favorablement sur le processus de décentralisation budgétaire tel qu'il vous a été présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire - Merci Monsieur l'Adjoint pour ce plaidoyer en faveur de la décentralisation qui s'appuie sur des réalités concrètes, à savoir les sommes de plus en plus importantes qui y sont consacrées, sous forme de crédits dont les Conseils de Quartier auront entièrement la maîtrise de l'affectation et de l'utilisation.

La discussion est ouverte.

Qui commence ? M. DELANNOY.

M. DELANNOY – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté est le dernier budget de ce mandat. C'est un budget de transition très nettement marqué par le sens des responsabilités.

Le budget global arrêté à 1.005.000.000 de francs est en progression de 3 %.

La fiscalité, soit 40 % du budget, est prévue en augmentation de la seule incidence de variation des bases, les taux restant inchangés.

Le budget a donc été fixé suivant les données actuelles fournies par l'Administration Fiscale, et nous soulignons cette prudence.

Responsabilité face aux engagements du Contrat pour Lille, qui seront réalisés à 95 %.

Responsabilité également face à l'avenir et c'est également en ce domaine un budget de transition.

Pour le Groupe des Personnalités, il semble important de souligner certains points significatifs.

La maîtrise des dépenses obligatoires se confirme. Les charges de personnel ne progressent que de 2,78 % compte tenu des déroulements de carrière, des majorations prévues et de l'augmentation des cotisations à la Caisse de Retraite.

Le coût de fonctionnement des services fait preuve de la même rigueur de gestion, dans le même temps où la qualité des services rendus à la population est nettement améliorée.

Je tiens à rappeler le travail formidable accompli par notre collègue disparu Claude SYLARD pour la propreté de Lille. Lille est maintenant une ville propre, à la seule exception de certaines affichettes pré-électorales...

Je tiens également à remercier les commerçants non sédentaires pour la discipline qu'ils ont acceptée, mais il faut savoir que la propreté des marchés a été obtenue par une dépense annuelle supplémentaire de 400.000 F à la charge de la Ville.

Le service de la dette est maintenu au niveau de 1988, et même légèrement inférieur de 0,4 %. Le dossier 429 sur le réaménagement de la dette est significatif de la qualité de la gestion financière. Le compactage des prêts obtenus à taux favorable est prolongé dans le temps avec un risque de taux qui est parfaitement maîtrisé et la baisse du montant des annuités permet, dans le même temps, la renégociation ou le remboursement anticipé des prêts aux taux les plus élevés.

Le budget d'investissement, en augmentation de 9,62 %, est conforme au plan pluriannuel d'investissement, et il faut remarquer un effort sensible, une augmentation de 32,04 % pour l'entretien du patrimoine.

Les engagements financiers de la Ville sont compatibles avec les annuités supportables et ne représentent que 16 % du patrimoine. L'avenir n'est donc pas obéré et la Ville pourra faire face aux engagements nécessités par le développement prévisible.

Les budgets de l'Action Sociale (lequel représente maintenant plus 11 % du budget global), de l'Enseignement, de la Culture, de la Voirie, des Espaces Verts et du Sport, sont conformes à la continuité de la politique municipale.

La décentralisation budgétaire en faveur des quartiers exposée par Monsieur le Recteur DEBEYRE est particulièrement significative. Les crédits décentralisés sont augmentés de 86 % pour les investissements et de 24 % pour le fonctionnement. C'est beaucoup plus que le respect d'un engagement, c'est la démonstration de la volonté de développer tous les quartiers de la Ville, et c'est Lille tout entière qui sera l'Européenne.

Ce budget de transition présente, cependant, à nos yeux, une lacune et laisse un sentiment d'inachevé. Le budget des Relations Publiques augmente de 20 %. J'entends par avance l'intervention de mes collègues voisins ! Mais ce budget ne représente que 1,95 % du budget global et c'est insuffisant.

Pensez-vous qu'il soit normal que tous ceux que nous accueillons au Palais des Congrès ou à l'Office du Tourisme nous disent leur surprise en découvrant Lille, la Métropole et la Région ? Ils repartent enchantés, et nous, nous calculons les efforts considérables mis en oeuvre pour les attirer chez nous.

Un simple exemple : le Congrès National des Notaires s'est déroulé à Toulouse en 1988, ce qui a amené une injection dans l'économie toulousaine, pendant les trois jours qu'a duré ce Congrès, d'un milliard de centimes. En 1989, ce Congrès se tiendra à Strasbourg, et en 1990, alors que le Président des Notaires de France est un Marseillais, ce Congrès se tiendra à Lille. Pour que ce Congrès soit une réussite, nous irons avec un maximum de moyens à Strasbourg pour convaincre les congressistes de venir nombreux sur Lille.

L'Europe de 1993 sera celle des villes, de 25 villes. Nous avons les atouts de la réussite, mais nous portons également en nous des handicaps sérieux. Il faut changer nos mentalités et nos comportements.

L'axe économique majeur de l'Europe relie Londres à Milan en passant par Lille et Cologne. Nous sommes à un carrefour stratégique de communication et d'échanges, il faut communiquer et vendre. Vendre une image de marque cohérente et forte. Pour ceux qui perçoivent notre promotion éclatée actuelle, c'est de la cacophonie ! Je remercie la presse, consciente de ces problèmes, et qui va contribuer à la transformation des mentalités et des comportements.

Réussir l'avenir n'est pas une satisfaction intellectuelle, c'est une nécessité vitale pour la vie quotidienne de toute la population de l'ensemble de la Région.

Vue de l'étranger, notre zone urbaine de plus d'un million d'habitants, c'est Lille.

C'est un honneur pour notre ville, mais cela implique aussi des devoirs. Lille doit prendre l'initiative de fédérer l'ensemble des moyens de promotion et de communication. Le travail et la bonne volonté sont indispensables, mais non suffisants, il faut y consacrer des moyens financiers importants.

La prudence qui a guidé ce budget n'a pas pris en compte l'augmentation prévisible du produit fiscal. Cette augmentation qui constatera ce début du développement de Lille, peut être chiffrée à environ 3 % et permettra l'établissement d'un budget complémentaire. Nous demandons que ce soit l'occasion de transformer le budget transitoire de 1989 en budget dynamique de développement et qu'une partie significative des recettes supplémentaires soit consacrée à une promotion performante.

Nous ne pouvons attendre sur le quai, nous devons accompagner le T.G.V. avec d'autres Collectivités Locales et partenaires économiques. Il faut implanter des structures permanentes à Londres et Bruxelles, Amsterdam et Paris. A partir de ces comptoirs, vendre Lille et la région, exporter nos produits industriels et nos services, attirer les touristes, les congrès et les investisseurs.

Les Personnalités voteront ce budget. Ils tiennent également à vous exprimer, Monsieur le Maire, leurs remerciements pour la confiance que vous leur avez accordée dans le cadre des délégations que vous leur avez confiées. Ils sont particulièrement heureux d'avoir, au cours de ce mandat, avec l'ensemble de leurs collègues et de l'administration municipale, participé sous votre direction à la mise en place des moyens qui feront de Lille, l'Européenne.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci M. DELANNOY.

M. DESCAMPS.

M. DESCAMPS - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes collègues de l'intergroupe d'Opposition m'ont demandé d'être leur interprète pour vous exprimer ce que nous n'avons cessé de vous dire pendant cinq ans et demi.

Votre budget traduit en termes financiers une politique que nous n'approuvons pas.

Pourtant, j'ai quelques hésitations à le faire cette fois -ci, en cette période que vous avez qualifiée de pré-électorale, car si je donne le fond de notre pensée, si je donne trop de précisions dans l'analyse, on pourrait en déduire des orientations pour l'avenir, et donc un début de campagne, et je ne suis pas sûr que cela doive se faire aujourd'hui, surtout par ma voix, alors que nous ne connaissons pas encore les secrets desseins de tous les prétendants à la succession.

Mais après tout, la meilleure façon d'être nous-mêmes, c'est de montrer une fois encore l'unité de l'équipe sortante, en ce qui concerne l'Opposition et la continuité de notre langage.

Ce serait évidemment irresponsable pour nous de ne pas voir dans votre gestion et dans ce budget un certain nombre d'éléments positifs. C'est vrai, Monsieur le Maire, que votre budget de 1989, celui de votre majorité, montre en effet un effort louable dans l'amélioration de votre gestion. Les idées libérales commencent peut-être à vous impressionner...

C'est vrai que, depuis quelques années, après une grande période de laxisme, vous avez cherché à ralentir la pression fiscale sans, néanmoins réussir à ramener la hausse régulière de cette pression fiscale en-dessous de l'inflation. Vous avez réduit vos investissements en proportion des moyens financiers dont vous disposez.

Mais paraphrasant ce que M. Laurent FABIUS dit actuellement de la politique de M. ROCARD, vous n'avez pas, vous non plus Monsieur le Maire, traduit dans la réalité votre grand dessein pour notre ville. Vous dispersez vos efforts en saupoudrant une fois de plus vos ressources, cherchant à faire, c'est vrai, beaucoup de choses, mais ne les faisant souvent qu'à moitié.

Je ne m'étendrai pas trop sur le détail de ce budget qui nécessiterait une analyse technique assez longue, mais il est quand même temps de faire le bilan de votre gestion non pas sur le budget de 1989, mais sur vos résultats depuis mars 1983 puisque ce budget 1989 va clore le mandat que vos électeurs vous ont donné.

Sur le plan financier, malgré la renégociation de la dette que n'importe quel gestionnaire aurait dû faire, peut-être dans des conditions différentes, mais tout à l'heure, notre collègue SINAGRA aura l'occasion d'en parler, et il est, je crois, l'un des meilleurs spécialistes pour vous poser des questions difficiles aujourd'hui, sur le plan financier donc, vous arrivez à la fin de votre mandat avec une pression fiscale pour les Lillois, nettement plus forte en francs constants qu'elle ne l'était au départ. Ce n'est pas un résultat positif.

Sur le plan des investissements, c'est vrai que l'allure de la Ville s'est améliorée, mais n'est-ce pas surtout le résultat de beaucoup d'initiatives privées ou d'organismes indépendants, que ce soit la gare S.N.C.F., les galeries commerciales, les nombreux hôtels-restaurants de toutes sortes, ou l'implantation de nombreuses entreprises tertiaires. Tout à l'heure, en regardant la vidéo, nous avons évoqué la caserne SOUHAM, mais je crois que ce n'est pas encore le résultat d'EURA LILLE, c'est le résultat d'initiatives privées qui ont précédé EURA LILLE.

Il faut néanmoins mettre à votre crédit un effort important de dépenses de maintenance, et cette ville en avait besoin car, à la suite de vos investissements importants des années précédentes, il fallait aussi penser à l'entretien. Ceci ponctionne fortement les dépenses de la Ville.

Mais venons-en à quelques opérations fort négatives. On a évoqué tout à l'heure RESONOR, je ne peux pas m'empêcher de rappeler encore une fois la question que nous avons posée. Cette opération se révèle négative pour la Ville, non pas à cause du Dollar, non pas à cause des taux d'intérêt, mais à cause du décalage entre les chiffres que vous aviez prévus pour l'installation, 330 millions en francs actuels, et les

chiffres réels que vous avez dépensés pour la faire, c'est à dire 430 ou 440 millions de francs, soit un dérapage de plus de 100 millions ! Or, c'est la gestion de la Ville.

Il va y avoir une perte sur cette affaire, on a parlé d'un déficit qui varie entre 60 et 100 millions, cela dépendra des négociations avec la Caisse des Dépôts et la Générale de Chauffe, mais qui prendra ce déficit à sa charge ? Ce n'est ni la Caisse des Dépôts, ni la Générale de Chauffe, ce seront les Lillois et les Lilloises ! Il sera intéressant de savoir, avant les élections municipales, de combien sera cette perte, et combien de temps il faudra aux impôts des Lillois pour l'éponger !

Je ne parle pas du câble. Là encore, vous arriverez après tous les réseaux des grandes villes avec une technologie dont chacun sait qu'elle est moins fiable et pas encore tout à fait au point alors que d'autres villes auront été plus vite.

Sur le plan culturel, après la rocambolesque affaire des Plans-Reliefs, nous apprécions le nouveau projet d'installation des plans-reliefs dans le Palais des Beaux-Arts, et la rénovation de ce Palais des Beaux-Arts, c'est d'ailleurs nous qui avons lancé l'idée en premier, et s'il y a une solution positive pour les Lillois, je pense qu'il faut la mettre au crédit du Gouvernement précédent et de son Ministre de la Culture qui a pensé qu'il était préférable de consacrer les mêmes crédits que ceux que vous aviez envisagés à l'époque, mais cette fois pour faire quelque chose de sérieux dans le Palais des Beaux-Arts qui le mérite bien.

Il y aura un théâtre de plus, le théâtre Roger Salengro, comme si nous en manquions, car pendant ce temps, c'est l'Opéra que vous avez fermé après avoir, c'est vrai, tenté une dernière chance auprès des partenaires de la métropole et de la Région qui ne vous ont malheureusement pas suivi, nous en sommes tout à fait conscients.

Sur le plan sportif, vous nous avez annoncé un développement très important des crédits. Il y a eu un effort, mais les Lillois et les Lilloises peuvent-ils constater véritablement une différence malgré quelques succès plutôt dus au dévouement et au dynamisme des animateurs du L.U.C., du Lille-Hockey-Club, et de bien d'autres clubs. En fait, je ne crois pas vraiment qu'il y ait eu des résultats de la part de votre équipe municipale.

Sur le plan économique, mon collègue Jacques DONNAY en dira un mot tout à l'heure puisqu'on a évoqué EURA LILLE et le Centre d'Affaires. C'est vrai que nous avons tous intérêt à ce que ce Centre d'Affaires soit une véritable réussite. On en parle beaucoup depuis deux ans, ce n'est encore qu'à l'état de projet, même si cela se précise petit à petit, mais nous ne sommes pas, il faut bien le dire, vraiment concernés par les discussions à propos de ce projet. Y a-t-il concertation ? Nous en reparlerons.

Quid de la Foire Commerciale et de vos projets ?

Quid de la gestion du Palais des Congrès dont parlait M. DELANNOY ?

On ne sait plus grand-chose quand on lit les budgets ou les projets de budget !

Sur le plan du fonctionnement municipal, Monsieur le Recteur DEBEYRE vante, à juste titre je crois, les mérites de la décentralisation et de l'informatisation des services. Nous étions pour, nous vous soutenons dans cette évolution, mais en résulte-t-il vraiment un meilleur service avec moins de fonctionnaires ? Apparemment non quand on regarde l'évolution des effectifs depuis Mars 1983.

La propreté, vous en avez parlé, Monsieur le Maire. Les Lillois et les Lilloises ont -ils vraiment l'impression que cette ville est propre ... ? Vous parlez des affiches, mais j'aimerais que les reproches que vous faites à certains de nos amis, vous les fassiez aussi à un parti qui vous est tellement proche que vous le dirigez et qui sait très bien inonder la ville d'affiches, quand par exemple le Président de la République vient y tenir un meeting ! Je me souviens de cette ville, couverte des affiches de M. MITERRAND venant à Lille, et comme par hasard, les employés municipaux mettre un peu plus de temps à les décoller ...!

(Protestations parmi les membres de la majorité)

Vous nous dites que vous gérez Lille, que vous ne gérez pas la Métropole, et que cela vous handicape. Il est vrai que c'est une contrainte, mais ce n'est pas une excuse!

Tout ceci mérite effectivement des changements, il faut redéfinir une nouvelle politique pour Lille. Vous essayez de le faire, nous aurons l'occasion, les uns et les autres, de le faire pour Lille, pour la Métropole, d'ici Mars 1989.

Pour le moment, dans le budget 1989, votre politique, votre grande ambition ne s'exprime pas. Le budget 1989 est, en fait, la reconduction modeste de ce que vous aviez engagé en 1988. Vous n'avez pas pris de grands risques, vous vous réservez probablement pour nous annoncer de bonnes nouvelles dans votre programme pour les six ans à venir.

Je souhaite, nous souhaitons que la prochaine campagne électorale soit l'occasion d'un débat tout à fait clair sur votre bilan et sur les programmes de la majorité et de l'opposition.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, par la voix de Monsieur le Premier Adjoint, vous nous dites avoir respecté vos engagements devant vos électeurs de mars 1983, et conformément aux engagements que nous avons pris avec les nôtres qui, à l'époque, avaient jugé que votre programme n'était pas satisfaisant, nous censurerons ce bilan en votant contre le budget 1989.

Un mot personnel, si vous le permettez, Monsieur le Maire, puisque c'est le dernier ou l'avant-dernier Conseil Municipal avant les élections. Les circonstances font que je ne serai pas votre adversaire en 1989, mais j'ai été, avec mes amis de l'opposition, un adversaire résolu, clair, dans une opposition que vous avez trouvée quelquefois peut-être un peu brutale, mais nous le faisons conformément aux engagements que nous avons pris envers nos électeurs. Je voulais simplement vous dire que cela ne nous a pas empêchés de constater, de votre part, de la part de vos services, et en particulier de la part des services financiers, une très grande courtoisie, quand nous avons des questions à leur poser.

Je tenais donc à vous en remercier, et je souhaite, dans l'avenir, que l'opposition soit devenue majorité ou le contraire, que les rapports entre les deux restent toujours dans les limites de la courtoisie, comme vous avez cru utile de le rappeler tout à l'heure à propos de RESONOR ou à propos de ce budget, même en vous disant que nous votons contre, nous devons reconnaître que tout n'est pas négatif et ceci est, de toute façon, un bien pour Lille.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Madame MOREL.

Mme MOREL - Monsieur, le Maire, je vais vous faire plaisir, je vais être encore plus rapide que tout à l'heure...

Monsieur le Maire - Le mot rapide n'a pas le même sens...

Mme MOREL - Je vais donc passer sur tous les points positifs, que Monsieur VAILLANT a très bien développés dans ce budget, pour simplement faire trois remarques.

Premier point : le réaménagement de la dette nous permet de réduire le poids de celle-ci mais le taux moyen des prêts aux collectivités locales reste encore trop élevé.

C'est l'effet de la politique financière engagée depuis plusieurs années et je pense que pour l'avenir il faudra la revoir.

Le deuxième point, ce sont les ressources qui viennent de l'Etat. Elles augmentent notablement à cause du rendement de la T.V.A., mais c'est le résultat de circonstances qui ne sont pas forcément durables. Pour les années qui viennent, nous pensons qu'il faudra établir des modalités de transfert plus sûres.

Troisième point : le fait de ne pas augmenter les impôts locaux ne suffit pas à résoudre tous les problèmes. Le débat est engagé sur la réforme des impôts locaux qui se fera sans doute l'année prochaine avec la révision des bases en 1990. Il faut que ce soit pour nous l'occasion de peser dans ce débat.

En effet, nous avons eu souvent l'occasion d'intervenir sur le poids parfois intolérable de la taxe d'habitation dans les H.L.M.

Une réforme des impôts locaux implique pour le moins une réduction des bases dans les H.L.M. et la prise en compte des revenus des ménages.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, c'est l'emploi qui doit être au centre de nos préoccupations. Cela implique une modification des bases pour y intégrer la valeur ajoutée et les bénéficiaires et réduire la part des salaires.

Enfin, sur l'aspect décentralisation - je ne m'étendrai pas, le Recteur DEBEYRE l'a très bien développée - je dirai simplement que les progrès apportés sont considéra-

bles puisque les crédits décentralisés ont augmenté de 86 %, mais nous souhaiterions aller plus loin dans la gestion d'un budget par les Conseils de Quartiers. Cela implique leur élection au suffrage universel. Pourquoi pas en Mars prochain, en même temps que le Conseil Municipal ? Il est encore temps de prendre les mesures législatives en ce sens.

J'aurais aussi souhaité avoir un éclaircissement sur la somme votée en 1988 pour les travaux effectués à la bourse du Travail. A ma connaissance, il n'y a pas eu de travaux réalisés et je ne vois pas de ligne pour 1989.

Monsieur le Maire - Merci, Madame MOREL.

Monsieur DEREUX.

M. DEREUX - Je voudrais intervenir en complément de ce qu'a dit Jean-Jacques DESCAMPS sur ce budget 1989.

Je regrette d'ailleurs que cela se fasse à une heure aussi tardive et je regrette également que dans la présentation qui nous est faite, on n'ait pas l'occasion de prendre l'ensemble des points, l'ensemble des chapitres de ce budget.

Je trouve qu'on devrait accorder beaucoup plus d'importance à cet acte essentiel de la vie municipale et à sa discussion, et non pas n'en relever que certains points.

Or, en l'occurrence, il s'agit, comme on l'a dit, du dernier budget du mandat municipal et je trouve qu'on aurait dû y consacrer beaucoup plus de temps.

Monsieur le Maire - Vous allez avoir trois mois pour en parler.

M. DEREUX - Oui, tout à fait, mais on peut aussi discuter du budget 1989. Ce sera d'ailleurs - permettez-moi cet aspect un peu électoral - une des propositions du candidat à la mairie que je soutiens, et je demande qu'aujourd'hui, comme le Code des communes me le permet - malheureusement cela arrive à une heure tardive -, le budget soit voté chapitre par chapitre.

Monsieur le Maire - J'espère qu'on ne va pas vous suivre ce soir ...

M. DEREUX - C'est le Code des Communes ...

Monsieur le Maire - C'est une façon de vous rendre impopulaire ...

M. DEREUX - Pas tellement auprès des Lillois.

Monsieur le Maire - Vous commencez votre discours en disant que vous regrettez que ce soit à une heure tardive mais on n'a pas chômé quand même. On a fait beaucoup de choses. On avait un certain nombre d'obligations. Et puis, il n'est pas tard, il est 20 h 30. Maintenant, on va aller plus vite.

Monsieur DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE - Je regrette profondément que Monsieur DEREUX fasse état de certains griefs en parlant d'un candidat électoral. Nous ne sommes pas ici en campagne électorale, nous sommes dans un Conseil Municipal et j'aimerais qu'on s'en tienne au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - C'est bien M. DAUBRESSE. Il cherche la différence... ce n'est pas toujours facile ... mais nous l'avons compris dès qu'il a eu demandé la parole puisque Monsieur DESCAMPS avait bien pris soin de dire qu'il parlait au nom de tout le monde.

Vous êtes indiscipliné, Monsieur DEREUX ...

La parole est à Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - A ce temps de la vie politique, Monsieur le Maire, il y avait deux façons d'orienter un budget.

Il y en avait une qui aurait consisté à trouver des choses spectaculaires pour ne pas avoir l'air de saupoudrer et qui aurait été certainement une façon d'avoir l'air, avec panache, de faire des choses nouvelles.

Il y en avait une autre qui aurait consisté à rentrer complètement dans sa coquille et à dire "augmentation des impôts nulle" et qui aurait été une manière démagogique de faire un budget.

Je crois que nous ne sommes tombés ni dans un piège ni dans l'autre et que nous présentons ce que j'appellerai le budget de la voie médiane, le budget d'un enthousiasme raisonnable, un budget dénué de toute démagogie.

Or, vu l'heure, je voudrais rapidement dégager les priorités que j'ai trouvées.

D'abord, je voudrais d'un mot dire à Monsieur DESCAMPS (Je crois que c'est lui qui disait que le personnel communal était mal géré et que nous avons un effectif supérieur à celui de 1983) que je me permets de m'inscrire en faux parce que je l'ai contrôlé auprès de M. FLOTIN quand on a parlé de la qualité des services : effectivement, nous avons moins de personnel, aujourd'hui, qu'en 1983. Donc, bonne gestion du personnel.

D'autre part, en matière d'investissement ou de fonctionnement, je relève des efforts importants de maintenance de notre patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des écoles (ce qui est très important), autrement dit une gestion de bon père de famille de notre patrimoine.

Enfin, un point important, c'est cet effort de décentralisation sur lequel je n'insisterai pas mais dont Monsieur DEBEYRE a très bien parlé. Il me semble aussi important d'aller de Lille vers les quartiers que d'aller de Lille vers la Métropole.

J'ai noté quatre efforts significatifs :

- 10 % de plus pour le budget de l'enseignement,
- 13 % de plus pour la culture et le sport,
- 20 % de plus pour la voirie et les espaces verts,
- 20 % de plus pour la communication (sur laquelle je m'attarderai).

Je ne répèterai pas ce qu'a dit à ce sujet Monsieur DELANNOY, j'irai plus loin mais je ne serai pas d'accord avec lui dans la forme.

Je dirai d'abord qu'avec le budget que nous avons eu en communication, nous commençons à avoir une meilleure image pour Lille. Cela était indispensable. Je me félicite des méthodes nouvelles de communication qui nous permettent de commencer à avoir une plus belle allure de notre ville, mieux connue et plus en conformité avec ce qu'elle est réellement. C'était nécessaire.

Et demain, s'il faut aller plus loin, je dirai à Monsieur DELANNOY, que je crois que c'est dans un autre lieu qu'il faudra faire ce qu'il appelait lui-même la Métropole, à l'endroit où toutes les Communes sont présentes, c'est-à-dire que je proposerai demain, avec les Radicaux de Gauche, à la Communauté Urbaine, une agence de communication, une agence d'image, car c'est là que doit se faire l'image globale de Lille.

Puisque j'ai extrapolé vers la Communauté Urbaine, je pense également qu'à partir du moment où au niveau de notre centre d'affaires, nous essayons de maîtriser l'aspect transport, qu'il s'agisse du métro ou du T.G.V., il faudra aussi s'intéresser à l'aspect transport aérien. Je proposerai également dans les temps qui viennent, que nous ayons une réflexion sur la liaison du centre-ville avec l'aéroport et que, comme le font beaucoup d'autres grandes villes qui ne sont pas la commune sur lequel se trouve l'aéroport, nous entrions dans le Conseil d'Administration de l'aéroport de Lesquin et que nous demandions à la Communauté Urbaine et à la Région d'y entrer, de telle manière que nous gérons convenablement ce pôle de transport fondamental auquel, jusqu'à présent, à mon avis, le monde politique s'est trop peu intéressé, en y laissant trop la responsabilité de la Chambre de Commerce.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques réflexions que je voulais faire très rapidement à l'occasion de ce budget. Je tiens également à remercier les services qui, en plus, m'ont fourni des notes de synthèse plus pratiques à lire quelquefois que les gros documents.

Je terminerai en ajoutant, un peu à côté de Monsieur le Premier-Adjoint, que plutôt qu'un budget charnière, je préférerais dire qu'il s'agit d'un budget du juste milieu, et c'est à ce titre que je le voterai.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CATESSON.

Monsieur DEGREVE.

M. DEGREVE – Monsieur DESCAMPS, je vais vous faire plaisir, je vais commencer par vous.

Effectivement, puisque Monsieur DESCAMPS a introduit son propos en explicitant très exactement la raison qui faisait – je n'ai pas très bien compris, le Groupe, l'Intergroupe, la totalité du groupe, c'est cela ?

M. DESCAMPS – L'Intergroupe.

M. DEGREVE – ...que la totalité du Groupe ne voterait pas ce budget parce qu'un budget "traduit une politique et que c'est une politique que nous n'approuvons pas".

Je pourrais presque arrêter mon propos pour l'explication de vote du Groupe Communiste en disant simplement que dans la mesure où la Droite se refuse à le voter pour des raisons politiques, comme nous n'avons jamais mêlé nos voix à celles de la Droite, cela nous suffirait pour voter le budget.

M. DESCAMPS – C'est ce qu'on appelle l'Union de la Gauche ...

Monsieur le Maire – C'est un peu court quand même ...

M. DEGREVE – Pour vous faire plaisir, Monsieur le Maire, je souhaite aussi aller plus loin et dire quand même que nous avons un certain nombre de critères en matière de politique budgétaire.

Si on les ressent sur le plan général du budget, ce que nous souhaitons – je parle pour toute la période de 1983 à aujourd'hui –, c'était de maintenir les taux dans une évolution raisonnable compte tenu des contraintes, non seulement les charges de la Ville, mais également les contraintes extérieures qui viennent peser sur elle et que nous ne maîtrisons pas.

Nous avons souvent exprimé cette volonté, parfois avec force, avec rappel, et nous pensons que maintenir une augmentation nulle des taux était la contrainte à prendre pour permettre d'avoir un budget qui, en même temps, réponde aux conditions de vie des Lillois et au fait que la fiscalité est au seuil de l'insupportable pour de nombreuses familles et que nous ne pouvons pas nous autoriser à les alourdir.

Sur ce plan, j'ai pris note qu'il y a eu des déclarations d'un Premier Ministre, en 1986, qui avait comme volonté, avec sa nouvelle majorité, de réduire l'imposition. Entre cette volonté et sa sortie, pour son passage éphémère, il n'a laissé qu'une augmentation plus lourde. C'est en particulier là que, en ce qui concerne notre collectivité, nous avons subi les effets de la pression la plus lourde et de décisions parfois dramatiques dans les choix que nous devons faire dans la politique budgétaire de la Ville pour rester dans le cadre que nous nous étions fixé.

Maintenir en même temps le niveau des services, c'est le critère que nous donnions sur le plan général. Cela veut dire, non pas de manière aseptisée, mais de façon dynamique, prendre en compte ce qui est neuf, ce à quoi il faut répondre aujourd'hui,

dans le cadre de l'évolution de la vie et des besoins, et en même temps savoir ce qui décline dans ces activités, et aussi mieux gérer, avec plus d'efficacité, l'ensemble des moyens qui sont à la disposition de la Ville.

Sur le plan général, nous avons également comme critère - je ne pense pas que ce soit un oubli de la part de Monsieur DESCAMPS, mais plutôt simplement un reflet de la conception de sa politique budgétaire qu'il évoquait - qu'il fallait et qu'il faut encore marquer un accent important dans le domaine de l'action sociale et dans le domaine de l'enseignement.

Je m'autorise à noter que ce sont des éléments - et en particulier ceux de l'action sociale - qui ne vous sont même pas venus à l'idée dans vos commentaires. Je crois que les 10 milliards de centimes que nous consacrons au domaine de l'action sociale sont un des éléments fondamentaux qui caractérisent cette politique budgétaire.

Certes, dans ce domaine, les choix sont différents et je suis heureux qu'il le soient pour les Lilloises et les Lillois.

M. DESCAMPS - Je n'en ai pas parlé.

M. DEGREVE - C'est bien ce que je dis, Monsieur DESCAMPS. Je ne veux pas les considérer comme des oublis et on ne parle que de choses qu'on considère importantes. Quand on ne parle pas de quelque chose, c'est qu'on considère que ce n'est pas important.

Je m'autorise à en parler, et c'est ce qui nous sépare.

Sur le plan des investissements - et non plus dans le cadre général -, nous pensions qu'il y avait un certain nombre de points à respecter :

- le maintien de la dette à son niveau, ce qui passait par son réaménagement et également pas d'endettement supplémentaire pour qu'il n'y ait pas d'évolution non contrôlée. Chaque fois qu'il y a eu, dans les débats, des choix et des arbitrages à faire, nous avons toujours tenu cette ligne pour faire en sorte que nous soyons au plus près de cette volonté.

- sur le plan des équilibres à tenir entre opérations en cours, opérations nouvelles et maintenance, nous avons précisé, en début de mandat, que nous souhaitons que, sur les trois dernières années, la maintenance soit développée.

Nous prenons en compte que l'ensemble de ces critères ont été retenus dans la politique budgétaire. Je ne reprendrai pas la description chiffrée concernant le budget 1989 puisque Monsieur VAILLANT l'a très bien fait.

Je m'associe aux félicitations de Monsieur ROMAN concernant la présentation de ce budget qui correspond exactement aux critères que je viens d'évoquer.

En ce qui concerne la maintenance, constater qu'elle évolue et dire que c'est bien,

cela veut dire aussi que c'est une ville qui a su gérer ses équipements, les mettre en service et faire en sorte qu'ils puissent répondre aux besoins de la population. Nous ne serions pas à ce taux et à ce niveau d'intervention de maintenance, si nous étions une ville qui n'avait jamais investi et jamais répondu aux besoins de la population.

Je pense que c'est une bonne chose et, en particulier, le Groupe Communiste tient à souligner que la prise en compte, dans le budget de 1989, de 15 millions de francs pour la maintenance des équipements scolaires est une décision importante, en réitérant sa demande que cela soit fait non seulement pour cette année, mais également dans le cadre des années futures, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un cadre unique.

Autre point : en ce qui concerne les investissements, nous avons estimé nécessaire de prendre en compte le moyen terme et de ne pas se laisser guider par les contraintes conjoncturelles d'une année sur l'autre. La mise en place de la technique du P.P.I., grâce aux outils comptables et prévisionnels que nous nous sommes donnés pour pouvoir le définir et le maîtriser, nous a semblé une bonne chose et cela commence à donner sa pleine efficacité.

Dernier point : il s'agissait, par des mesures déséquilibrées, de retrouver des équilibres entre les équipements de proximité et les équipements à vocation centralisée.

Je pense qu'une des caractéristiques de l'investissement de 1989 va dans ce sens. De la même façon, nous pensons que le travail qu'a réalisé le Recteur DEBEYRE, avec cette volonté que nous lui connaissons, mais aussi la qualité du suivi qu'il y a mis, pour permettre aux Conseils de Quartiers d'avoir, en matière d'investissement, des enveloppes telles qu'elles sont présentées aujourd'hui, est une bonne chose mais qu'il faudra encore aller plus loin dans ce sens.

Plus de décentralisation aussi au niveau des décisions rendra plus d'efficacité aux investissements que nous produirons.

Voilà en ce qui concerne les investissements.

Pour le fonctionnement, 3,91 %, en prenant en compte l'enrichissement qui a été évoqué sur les bases, cela nous fait entrer dans l'équation des taux. Cela nous fait-il diminuer les services et la qualité des services à la population ?

Les mesures qui ont été prises, en particulier la déclinaison avec la décentralisation, montrent que c'est l'inverse. Nous pensons donc que c'est une bonne direction mais que, là aussi, il faut persévérer et ne pas s'arrêter aux premiers éléments positifs que nous pouvons mesurer de cette politique que nous avons menée en matière de décentralisation du fonctionnement.

Voilà donc l'ensemble de ces critères qui nous font adopter ce budget 1989.

Avant d'en arriver à la conclusion, je m'autorise seulement à reprendre une

remarque qui a été faite : on a parlé de RESONOR, on a parlé du câble aussi ... je trouve que c'est un peu osé de la part de l'Opposition, en particulier de la Droite, pour bien la situer, de parler du câble et du retard en ce qui concerne Lille. En effet, si nous n'avions pas dû subir une attaque frontale dans les projets que nous avons mis en oeuvre de la part d'un Ministre de la Culture et de la Communication de l'époque où vous fûtes Ministre, que vous connaissez bien, eh bien nous ne serions pas dans l'état de non-achèvement de la définition des projets que nous avons émis.

Je pense, quant à moi, que Monsieur LANG ne va pas vite pour rattraper Monsieur LEOTARD...

Ceci étant dit, ce qui a cassé le rythme en ce qui concerne le câble et le projet que nous avons, c'est bien la volonté de privatisation, de changer la logique, celle sur laquelle se fondait la démarche lilloise du câble qui était celle de la cohérence de l'aménagement du territoire. Une autre logique s'est substituée, celle de la privatisation à tous crins et de la recherche du profit rapidement fait.

Dans la mesure où nous avons maintenu notre orientation - et nous pensons que nous avons eu raison de la faire - lorsque ce sera terminé et mis en oeuvre, il ne sera pas un de ces câbles au relais qui ne servent qu'à une accumulation de profits, mais il permettra d'intégrer l'ensemble des projets de développement que nous avons pour la ville, et pas seulement ceux d'un certain nombre de chaînes de télévision supplémentaires à offrir aux citoyens.

Pour conclure, comme j'ai commencé par Monsieur DESCAMPS, autant rester sur la conclusion de celui-ci : j'aurai tendance à dire que puisqu'il n'y a rien de changé depuis 1983 et que cela s'est bien passé concernant la politique budgétaire de la Ville, je ne vois pas de raison de changer et je pense qu'il faut continuer ce que nous avons fait depuis 1983, y compris demain.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur DEGREVE.

Monsieur CACHEUX est le dernier orateur.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, puisque chacun prend ses marques au départ d'un parcours qui risque d'être le parcours du combattant, je voudrais exprimer, au nom du Groupe Socialiste, les raisons profondes qui nous font voter en faveur du budget. Pour cela, j'utiliserai trois qualificatifs.

C'est d'abord un budget de sagesse, qui repose sur l'hypothèse d'une augmentation nulle des taux, c'est-à-dire du maintien des taux. Cela fait plusieurs années que nous sommes dans cette logique de non-augmentation des taux.

Cela fait d'ailleurs justice d'un argument qu'on a pu entendre à certaines époques sur le fait que nous faisons varier la pression fiscale en fonction d'un certain nombre d'échéances, puisque l'augmentation est nulle depuis plusieurs années.

De la même façon, cela fait justice des arguments un peu surprenants que l'on avait

entendus et selon lesquels, à certaines époques, nous constituions des "cagnottes" à l'intérieur du budget municipal.

C'est un budget de sagesse dans la modération du recours à l'emprunt - 85 millions de francs - comme nous le faisons depuis plusieurs années.

C'est un budget de sagesse dans l'accent qui est mis pour l'entretien du patrimoine, près de 17 %, en particulier du patrimoine scolaire puisque là, l'augmentation sera supérieure à 40 %.

C'est enfin un budget de sagesse dans la consolidation de la structure du budget et qui se traduit notamment - on ne le relève pas assez - par une augmentation significative de l'auto-financement.

Maîtrise des dépenses de personnel qui, sans drame, sont revenues d'un peu moins de 50 % en 1983 à un peu plus de 40 % en 1989.

Maîtrise également de la dette puisque sa charge, en 1989, sera inférieure à celle de 1988.

Après une période de fort investissement, au début des années 1980, et dont le fleuron demeure le Palais des Congrès et la pause nécessaire dans la deuxième partie des années 1980, le budget est structurellement prêt pour permettre de nouvelles avancées au début des années 1990, avancées qui seront nécessaires pour hisser Lille au niveau que nous voulons lui voir atteindre, celui d'une métropole européenne.

C'est donc d'abord et avant tout un budget de sagesse et ce, parce que - c'est le deuxième qualificatif que j'utiliserai - c'est un budget d'équilibre.

Budget d'équilibre entre le Centre-Ville et les quartiers. A cet égard, je veux relever l'effort réalisé au niveau de l'entretien des équipements décentralisés, l'effort - 8 millions de francs - réalisé pour les projets d'aménagement de quartiers, l'effort réalisé au niveau du Centre-Ville dans la poursuite de l'aménagement de la place De Gaulle qui sera terminée à la fin de l'année 1989.

Equilibre également entre les différentes catégories sociales qui composent cette ville. A ce niveau, je veux mettre l'accent sur la politique sociale ambitieuse qui a été menée durant tout ce mandat et qui sera poursuivie en particulier à travers la mise en place du Revenu Minimum d'Insertion dont on nous dira un mot tout à l'heure.

Politique sociale ambitieuse en matière de logements et je veux rappeler l'ensemble du dispositif OSLO dont bénéficient plus de 500 familles lilloises réellement dans la difficulté. Je veux souligner également l'effort réalisé en faveur de l'Office de Lille qui est aujourd'hui redressé.

Effort enfin, je veux le dire, en direction des élèves des quartiers défavorisés à travers les zones d'Education Prioritaires.

Donc, équilibre entre les différentes catégories sociales qui composent cette ville.

Equilibre entre le présent et l'avenir.

Le présent, c'est l'effort réalisé cette année en faveur de la propreté, de l'entretien des équipements décentralisés, en faveur de l'entretien des espaces verts, des fontaines, en faveur du stationnement et de l'éclairage.

L'avenir se situe dans ce budget dans le démarrage, la poursuite ou l'achèvement de projets importants. Je veux citer l'achèvement du Théâtre Salengro, la poursuite de l'aménagement de la place De Gaulle et le démarrage de la Halle aux Sucres.

L'avenir se situe aussi dans la poursuite de l'informatisation des services municipaux, dans l'accélération des études d'urbanisme, dans la poursuite du réseau câblé de vidéo-communication, que nous n'avons pas voulu simplement comme un réseau de télédistribution mais bien comme l'ossature d'un réseau complet entièrement interactif de vidéo-communication. De ce point de vue, je partage très largement ce qui a été dit par Monsieur DEGREVE.

C'est en cela que ce budget, s'il est un budget de sagesse et d'équilibre, est aussi un budget dynamique, en ce sens qu'il accompagne la mutation importante de la ville, qu'il complète et souvent anticipe les opérations d'aménagement réalisés par le privé, tout en améliorant considérablement la vie quotidienne des habitants actuels.

Chacun le constate. Lille bouge. Il suffit de se balader dans certains quartiers, voire dans certaines rues, pour constater le nombre de chantiers, de se retrouver sur une hauteur de la ville pour compter le nombre impressionnant de grues qui parsèment le paysage de la ville vu d'en haut.

Il suffit de se rappeler le développement commercial que nous avons connu, avec l'ouverture de plusieurs galeries commerciales, grâce à l'action dynamique de la Fédération Lilloise du Commerce ; le développement hôtelier qui a permis l'ouverture de près de 600 chambres à Lille depuis deux ans ; de constater la multiplication des projets de bureaux et d'habitat dans tout les quartiers.

Reconnaître tout cela, c'est reconnaître que Lille bouge.

Et puisqu'on me dit parfois "vous n'y êtes pour rien", je voudrais, de ce point de vue, donner un certain nombre de précisions.

Dans quelques semaines, nous inaugurerons la voie rapide urbaine : cela représente, pour le secteur de Fives, 765 millions de francs. La réalisation de cette voie rapide urbaine n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu en 1983 et 1984 un contrat de plan, voulu par le Premier Ministre de l'époque, qui permette de mettre en place les crédits nécessaires pour la réaliser les travaux.

La ligne 1 bis du métro représente, sur la seule Ville de Lille, plus d'un milliard de francs de travaux. Cette ligne 1 bis n'aurait pas été possible si en février 1984 - la vidéo

le rappelait tout à l'heure, cela fera bientôt cinq ans - le Premier Ministre de l'époque (contre l'avis de beaucoup et en particulier contre l'opposition résolue de la Direction des Transports Terrestres) et le Ministre des Transports, Monsieur FITERMAN, n'avaient pas décidé de signer l'arrêté interministériel permettant la réalisation de cette ligne de métro.

C'est l'arrêté interministériel qu'aujourd'hui on ne cesse de réclamer, comme on le réclamait à Monsieur CHIRAC quand il a pris un certain nombre d'engagements, sur la ligne suivante n° 2.

Je continue. La galerie des Tanneurs n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu le parking public qui était nécessaire à l'équilibre de l'opération. A ce niveau, l'intervention municipale a encore une fois été décisive.

Pour le NOVOTEL lui-même, le montage de l'opération n'aurait pas été possible si nous n'avions pas accepté de participer à hauteur de plus de cinq millions de francs, pour la construction d'une salle qui était d'ailleurs indispensable. Le projet, vous le savez bien, a traîné pendant des mois et des mois au niveau de la Chambre de Commerce parce qu'on n'arrivait pas à faire l'équilibre financier.

Qui peut croire que nous aurions connu le développement hôtelier qui a été celui de la ville ces dernières années s'il n'y avait pas eu le Palais des Congrès, s'il n'y avait pas eu une accélération puissante de tous les congrès, de toutes les manifestations réalisées par Lille ?

Je crois que l'ensemble de ces réalisations sont à mettre à l'actif de la Municipalité mais je pense que c'est un débat sur lequel nous reviendrons dans les semaines qui viennent.

J'ajouterai un élément pour terminer, puisque chacun prend ses marques : une telle ambition, notre volonté de faire de Lille une métropole européenne, nécessite pour la Ville d'avoir un Maire qui ait une personnalité nationale, capable de porter les dossiers partout, à PARIS ou à BRUXELLES, quels que soient les pouvoirs en place, cela veut dire capable de traiter avec Messieurs CHIRAC et LEOTARD lorsqu'ils sont au Gouvernement, mais aussi avec Messieurs ROCARD et DELORS quand ce sont eux qui sont en position de décider. Un maire capable de développer le rayonnement de Lille sur le plan international, ce qui interdit effectivement d'être présent dans les assemblées générales de tous les quartiers tous les soirs.

Voilà les raisons pour lesquelles, Monsieur le Maire, nous voterons ce budget et nous avons le sentiment d'avoir un bilan à présenter qui est largement positif.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Nous terminons donc la discussion concernant le budget.

Que voulez-vous ajouter, Madame DEFRANCE ?

Mme DEFRANCE - C'est pour relever une ligne du budget d'investissement concernant les bâtiments scolaires. Je voudrais me féliciter que cette ligne budgétaire ait été plus que doublée.

Nous étions déjà intervenus à plusieurs reprises, lors des différents Conseils Municipaux, pour demander que la Ville y consacre des crédits supplémentaires et fasse même un emprunt.

Nous avons constaté, avec intérêt, que la proposition de Monsieur Hector VIRON à la Commission des Finances, demandant de passer de 7,4 millions à 15 millions, a été retenue.

De plus, comme je suis sur le thème de l'école, j'anticipe un peu et je me félicite que dans le dossier n° 12 de Madame CAPON, on puisse voir l'ouverture de cinq classes dans les écoles publiques de la ville.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous terminons donc la discussion budgétaire. Je vais ajouter quelques mots. C'est une discussion qui a été courtoise, chacun s'est exprimé. Je comprends très bien que ceux qui se sont exprimés au nom de la Majorité aient soutenu ce budget et qu'évidemment, l'Opposition ne pouvait pas nous laisser quelques fleurs sans y mettre des épines, mais cela est le jeu tout à fait démocratique.

Je retiens tout de même une critique qui, à mon avis, n'est pas fondée. Il n'est pas justifié de prétendre que nous n'avons pas de dessein pour cette ville. Vous avez voulu faire un mot, vous avez parlé de Monsieur FABIUS et de Monsieur ROCARD, soit, mais je ne vois pas ce qu'ils ont à voir avec la gestion municipale.

En effet, ce qui caractérise le plus la gestion municipale - qu'on peut toujours critiquer -, c'est que nous avons toujours eu un grand dessein. Soyez logique. D'ailleurs, si quelquefois nous avons eu des critiques - et quelques unes étaient peut-être justifiées - c'était parce que notre dessein allait au-delà des possibilités réelles de la Ville de Lille.

Et voilà comment nous avons fait, durant des années cette politique d'investissement ; il suffit de faire le tour de la ville pour s'en apercevoir. En politique, il est parfois malaisé de rafraîchir les mémoires sur le grand dessein, mais, dans le domaine de la ville, quand on fait quelque chose, cela se voit.

Vous qui êtes un Lillois, Monsieur DESCAMPS, je suis prêt à faire avec vous le tour de la ville et vous verrez que tout ce qui a été réalisé depuis une dizaine d'années montre assez le dessein que le Conseil Municipal a eu pour cette ville.

Mais ce grand dessein qui est inscrit à jamais dans la Ville de Lille, s'est traduit au fil du temps un nombre important d'emprunts, quelquefois avec des intérêts élevés ; il s'en est suivi par conséquent, une sorte de déséquilibre financier que vous-même, ou votre prédécesseur, avez réprouvé durant un certain nombre d'années. Alors, soyez logique.

En effet, si je devais citer ce qui caractérise cette gestion, je dirais que nous nous apprêtons à repartir mais que nous avons été obligés de souffler pendant deux ans. Mais tout le monde s'accorde à reconnaître que nous avons la maîtrise totale des finances : les charges du personnel diminuent régulièrement, ce qui est indispensable pour parvenir à une norme de gestion, et maintenant plus volontiers qu'hier, accepté par les syndicats - nous y procédons dans des limites raisonnables, régulièrement et nous continuerons à le faire pour nous donner une force d'intervention sur le plan budgétaire.

La marge d'auto-financement est de plus en plus grande.

La dette est parfaitement maîtrisée ; sa pression va baisser et nous redonner des possibilités pour demain. Je dirai que sur le plan financier, nous sommes parés.

Vous dites qu'on saupoudre. Evidemment, on a connu une époque où les projets succédaient aux projets et conduisaient à une cascade de réalisations. Nous avons annoncé il y a un an, que la priorité serait donnée à un grand programme de petits travaux.

Soyez attentifs et conseillez à ceux qui ne sont pas des Lillois de faire le tour de la ville ; ils s'apercevront de tout ce qui a été fait dans les quartiers, de toutes les petites choses qui ont été améliorées, de tout ce programme de petits travaux qui est en cours. Ce n'est plus spectaculaire, ce n'est plus le Nouveau Siècle, ce n'est pas un grand bâtiment que nous faisons, mais c'est quand même beaucoup. Nous avons encore beaucoup à faire, nous le savons, et c'est pourquoi nous venons d'être félicités en ce qui concerne les crédits prévus pour l'entretien des écoles.

Quand nous aurons terminé cet entretien des écoles, qui demandera un an ou deux, compte tenu des crédits que nous avons affectés, je puis vous dire que la ville aura bien changé d'aspect.

Quand la Communauté Urbaine voudra bien prendre en charge la réfection des trottoirs d'un certain nombre de rues, vous verrez quel genre de ville ce sera.

Si bien que, Monsieur DESCAMPS, on a le sentiment que dans la ville beaucoup de choses sont faites. Nous avons un grand dessein pour cette ville, mais il est vrai qu'on n'a jamais fini.

Vous avez voulu prendre le détail ! ... Or, nous avons augmenté les crédits des sports comme jamais ils ne l'ont été. Le L.O.S.C. lui-même se met à être une bonne équipe et à gagner. Vraiment, sur le plan sportif, que peut-on nous reprocher ? Encore que, pour le L.O.S.C., ce soit un peu la loterie...

Au niveau de la propreté, même si nous n'avons pas totalement abouti, des progrès considérables ont été réalisés. Ils seront poursuivis en particulier dans les trois mois qui viennent.

Dans le domaine de la Culture, un grand festival se termine. Cette manifestation qui

a, dès l'origine, remporté un très grand succès, devra, après toutes ces années, subir un certain nombre de changements dans sa forme.

Le théâtre Salengro a été réclamé et sera terminé. Vous vous étiez associé à cette demande. Quant à l'opéra, vous savez fort bien - d'ailleurs vous en avez parlé modérément et je vous en remercie -, que beaucoup d'activités s'y déroulent actuellement. Je crois que, plus que jamais, la solution réside dans le rassemblement de plusieurs villes pour une production européenne. Je suis content de constater, que dans les sphères gouvernementales comme dans les milieux artistiques, cette idée fait de plus en plus son chemin. L'alliance que nous avons faite avec ROUBAIX et TOURCOING, qui était quand même la plus facile parce qu'elles étaient nos villes voisines, n'aura pu subsister alors que demain nous établirons sans doute une alliance durable pour coréaliser les spectacles avec des villes européennes, qu'elles soient italiennes, allemandes, espagnoles ou belges.

Alors, le grand dessein !... Nous sommes comme ceux qui veulent atteindre le sommet d'un haut pic ou qui se sont préparés pour le grand large, chacun voit bien que nous sommes en train de préparer nos positions. On n'a pas manqué d'idées quand même, Monsieur DESCAMPS !

Qui a mis en branle cette affaire du T.G.V. avec une telle détermination ? Le Maire de Lille y a quand même été pour quelque chose. Je n'ai pas été le seul et j'ai été très heureux de remporter l'accord et l'appui du plus grand nombre. Mais tout de même, c'est bien d'ici, de cet Hôtel de Ville, que c'est parti !

D'où est issue cette idée d'un centre international ? C'est tellement une riche idée qu'on nous met des bâtons dans les roues pour réaliser ce centre ailleurs !

Demain, le Conseil Municipal sera unanime pour aborder la réalisation de ce grand quartier de Lille. Des créations de quartiers à Lille, il n'y en a pas eu tellement, permettez-moi de le rappeler. Quand vous nous dites que nous avons une politique sans dessein et sans souffle !... Les républiques et les empires ont annexé les villages pour faire une grande ville. Louis XIV a créé un quartier dont nous sommes particulièrement fiers, le Vieux-Lille, et nous, nous avons l'ambition - on y mettra du temps mais on a du souffle et de l'imagination - de réaliser un grand et beau quartier de Lille sur ces 510 hectares que nous avons la chance de posséder.

Vous savez fort bien que cette réalisation - vous l'avez dit et tout le monde l'a dit - est l'oeuvre du Maire de Lille et de son Conseil Municipal. On ne va tout de même pas faire un bout de faubourg dans ce nouveau quartier de Lille ! Il faut qu'il prenne l'âme de la ville ! Qu'il soit par conséquent mené, dirigé, qu'il soit réalisé par ceux qui sont des Lillois, qui ont l'âme de cette ville, ce qui est essentiel. On ne va pas amener une pièce rapportée !

On ne traite pas un quartier comme celui-là comme on nous a peut-être traité les abattoirs !

Permettez-moi d'observer que, franchement, pour avoir du souffle, nous en avons.

Je ne sais pas comment on réalisera ce projet mais ce que je sais, c'est que demain nous serons certainement critiqués car il est vrai que durant les prochaines années, il faudra à nouveau recourir à l'emprunt et garder une fiscalité basse. Ce ne sera pas facile mais ce sera indispensable car tout ce qui est dit et écrit est visible actuellement dans la ville de Lille. J'espère que demain, dans ce quartier, le quartier des gares, tout ce qui se réalisera sera visible aussi.

Alors, du souffle, on en a.

Un grand dessein, je le crois. Et c'est parce que nous avons un grand dessein que, de plus en plus, nous nous préoccupons des affaires de la Métropole et que nous considérons que le destin de celle-ci est indissociablement lié à celui de la ville de Lille.

Bref, nous n'aurons plus le plaisir d'en discuter ensemble, Monsieur DESCAMPS, puisque vous avez décidé d'une autre vie. En tout cas, je voulais vous dire que j'estime que dans nos assemblées, de temps en temps, il y a un peu de fièvre, mais que la courtoisie que nous devons avoir les uns envers les autres, que nous avons toujours eue de votre part et d'ailleurs de la part de ceux qui nous entourent me paraît tout à fait naturelle. Quelles que soient leurs idées, ce sont des Lillois, par conséquent, ils défendent leur ville. Il y a une certaine sérénité que nous devons donner à nos débats et, en ce qui me concerne, au-delà des divergences de vues qui vont sans doute perdurer et pour vous et pour moi, je vous souhaite bonne chance dans votre nouvelle vie, en regrettant peut-être que celui avec lequel je serai obligé de croiser le fer ne soit pas Lillois comme vous l'étiez.

Nous revenons au budget et je passe au vote.

Que ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

Pour : tous les groupes sauf l'Intergroupe

Contre : l'Intergroupe

Abstention : Néant

Il est 21 h 19, la Ville a un budget. Elle l'a le 16 Décembre et se trouve être certainement l'une des premières villes de France à avoir un budget aussi tôt. Cela montre aussi la maîtrise que nous avons de notre budget.

On en remercie notre grand argentier, le Premier Adjoint, Raymond VAILLANT, qui présente toujours tout cela avec beaucoup de bonhomie et beaucoup de calme, et c'est très bien pour la sérénité de nos travaux.

Je veux remercier les services de la Ville, le Secrétaire Général, le Secrétaire Général Adjoint, Monsieur FLOTIN, et tous les autres.

Je veux associer l'ensemble de la Ville, sans oublier Monsieur VASSARD, Trésorier Principal, avec qui nous entretenons des relations suivies et amicales, et qui participe régulièrement à nos réunions du Conseil Municipal.

Alors, maintenant que la ville a un budget, il faut qu'on aille vite quand même.

Je voudrais faire défiler devant vous les dossiers. Si vous aviez la gentillesse de limiter vos interventions, ce serait parfait.

Budget voté avec toutes ses annexes. Merci.

Nous passons au dossier suivant, Monsieur BERTRAND.

(Monsieur SINAGRA souhaite intervenir)

Monsieur SINAGRA, sur quoi voulez-vous intervenir ?

M. SINAGRA - La renégociation de la dette. On va faire très vite, Monsieur le Maire.

M. VAILLANT - Je voudrais intervenir auparavant.

M. le Maire - Vous avez vu l'heure qu'il est, mes amis ?...

M. SINAGRA - Vous avez vu la somme qui est en jeu...

88/419 - Fédération Nationale des Services Publics et des Services de Santé "Force Ouvrière" Syndicat Central des Municipaux de Lille - Congrès Régional au Touquet du 19 au 21 Septembre 1988 - Envoi de délégués - Demande de subvention exceptionnelle.

88/420 - Rencontres Européennes du Cinéma et de la Télévision - Organisation d'un Festival du Cinéma à Lille les 25, 26, 27 Novembre 1988 - Subvention exceptionnelle.

88/421 - Commission de la République Française pour l'Education, la Science et la Culture - Colloque International sur les Technologies de la communication du 28 Novembre au 1er Décembre 1988 - Subvention exceptionnelle.

88/422 - Union Nationale des Associations de Centres de Soins - Organisation du 10ème Congrès à LILLE les 2, 3, et 4 Décembre - Subvention exceptionnelle.

88/423 - Association pour le Soutien et la Promotion des Femmes Actives au Foyer - Organisation d'un congrès annuel les 23, 24 et 25 Novembre 1988 à Lille - Demande de subvention exceptionnelle.

88/424 - Lille-Université-Club - Garanties financières de la Ville - Réaménagement de prêts.

88/425 - Divers produits communaux - Admissions en non valeur.

88/426 - Saumur Equestre International - Organisation d'un gala du Cadre Noir - Taxe sur les spectacles - Demande d'exonération.

88/427 - Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1988.

88/428 - Dotations complémentaires et nouvelles - Décisions modificatives - Exercice 1988.

Adopté

88/429 - Dette communale - Réaménagement.

M. VAILLANT - Prochainement, je présenterai le bilan total de la renégociation, mais pour l'instant, je tiens à souligner le caractère innovant de la proposition présentée par la Caisse des Dépôts, en ce sens qu'elle offre une technique nouvelle, celle dite du "compactage".

Il est difficile sans un exemple concret de décomposer chacune des phases de calcul, mais on peut dire que la méthode s'inspire largement de celle qui est mise en place pour évaluer le taux de rendement interne d'un capital placé aujourd'hui.

Au plan technique, l'offre consiste à regrouper plusieurs prêts aux conditions voisines en conservant le taux d'origine de chaque prêt mais en remboursant les capitaux restant dus sur la durée résiduelle la plus longue.

C'est ainsi que l'on construit le tableau d'amortissement sur la base de la durée résiduelle la plus longue.

La seconde partie de la proposition a un caractère beaucoup plus classique ; elle procède du calcul des indemnités actuarielles pour les emprunts à taux fixe.

Sur cette base, le Groupe Caisse des Dépôts nous propose le réaménagement de 18 prêts représentant un capital restant dû de 157.717.416 F, moyennant une indemnité de 11.342.805 F.

En ce sens, un remboursement anticipé de ces prêts au 25 Février 1989 nous permettrait de réaliser un gain au budget 1989 de 7.188.120 F qui, ajouté à celui réalisable par le biais du compactage, couvrirait plus de 70 % de l'indemnité à financer.

Par contre, pour 1990 et les années suivantes, l'écart d'annuité constaté sur ces prêts renégociés serait de 8.465.419 F auxquels s'ajouterait l'effet du compactage.

Au total, les deux volets de la proposition devraient permettre, seulement à partir de 1990, d'obtenir une réduction des annuités de 9.230.624 F

Dans ces conditions, considérant l'intérêt que notre collectivité a :

- de simplifier la gestion de sa dette,

- de réaménager les emprunts conclus à taux élevés,
- d'alléger, pour les années à venir, les annuités de sa dette,

Nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur ces opérations de compactage et de renégociation qui vous sont soumises.

J'ai ramassé le plus vite possible et je m'en excuse... compactage...

Monsieur le Maire - Monsieur SINAGRA, si vous voulez bien compacter.

M. SINAGRA - Vous me permettez simplement d'agiter un petit mot Monsieur CACHEUX - il n'est pas forcément bon - : cela concerne la voie rapide urbaine. Cher ami, puisque vous avez voulu y faire allusion, je dirai simplement que tant qu'elle ne débouchera nulle part, elle ressemblera plus à une verrue qu'à une V.R.U.

C'était pour vous aider, Monsieur le Maire, puisque vous souhaitez aussi qu'elle débouche.

Monsieur le Maire - Elle va bientôt déboucher. Faites attention. Vous avez bien fait d'utiliser votre jeu de mots ce soir puisque c'est la semaine prochaine que le Ministre de l'Equipement va venir...

M. SINAGRA - Je reviens à la renégociation de la dette.

A la première lecture de ce dossier de compactage et de rééchelonnement de la dette, nous nous sommes réjouis de votre initiative.

Quand il s'agit d'abaisser le montant global de la charge de la dette, qui ne voterait pas pour une telle délibération ?

Bien sûr, les termes employés étaient un peu excessifs. Vous parlez d'un gain, sur le budget 1988 de 8 millions et en 1989 et les années qui suivent de 9 millions.

Je pense que vous vouliez dire "facilités de trésorerie" et non "gain sur le montant global".

Alors, intrigués, nous avons étudié vos propositions avec toute l'attention nécessaire et pour être honnêtes, nous avons voulu comparer des choses comparables, et parler en francs constants. Et là, les chiffres s'éclaircissent d'une autre façon.

Nous avons fait trois simulations :

- une première avec une inflation moyenne de 4 % pour les 20 ans qui vont s'écouler,
- une deuxième avec une inflation moyenne de 8 %,
- une troisième avec une inflation moyenne de 9,4 %.

Les calculs, que je tiens à votre disposition, donnent les résultats suivants :

- avec une inflation à 4 %, la renégociation se traduit par un surcoût de 10 millions de Francs,
- avec une inflation à 8 %, le surcoût n'est plus que de 1,8 million de Francs,
- avec une inflation de 9,4 %, enfin, le gain est de 100 000 Francs. C'est le point d'équilibre.

Donc, en clair, cette opération, si intéressante d'après vous, ne serait blanche qu'avec une inflation moyenne, sur 20 ans, de 9,4 %. En-dessous de ce chiffre, cette opération serait plutôt de couleur charbon.

Quel est notre intérêt dans cette affaire, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire - Monsieur DELANNOY.

M. DELANNOY - J'ai également étudié ce compactage et ce réaménagement de la dette. Moi, cela m'a semblé limpide.

En effet, si on isole les dettes qui ont été contractées à taux faible et si, d'un autre côté, on ne parle pas des dettes contractées à taux élevé, évidemment, le compactage des dettes à taux faible ressort comme coûtant plus cher. Il faut donc prendre l'ensemble des dettes de la Ville pour pouvoir comprendre le problème.

Comme tout emprunteur, vous avez emprunté à des époques différentes et à des taux différents. Vous avez donc tout intérêt à prolonger au maximum les prêts qui ont les taux les plus faibles et à les étaler dans le temps, à une condition, et c'est d'ailleurs ce qui est fait, que les différentes annuités qui se portent sur les premières années servent à renégocier, donc à payer les pénalités, et à rembourser par anticipation sur les prêts qui sont les plus lourds au point de vue des taux.

Quand vous traitez l'ensemble de l'opération, et pas en la fragmentant uniquement sur une catégorie de prêts, vous vous apercevez que le bénéfice est réel.

M. VAILLANT - Je n'apporterai qu'une seule réponse. Je vais essayer de faire attention aux termes que j'ai employés. Je relis ma dernière phrase :

"d'alléger, pour les années à venir, les annuités de notre dette".

En fait, comme vient de le dire Monsieur le Maire, notre souci est d'étaler dans le temps les efforts à faire de telle manière que pour le prochain mandat - pour qui que ce soit - on puisse poursuivre nos ambitions étant donné que notre dette sera allégée dans les années à venir.

Monsieur le Maire - Monsieur SINAGRA, vous me démontrez rien du tout. Vous avez tous raison. Vous ne traitez pas le vrai problème.

Qu'est-ce que nous voulons ?

Je vous ai dit que nous étions dans les années de préparation, que nous allions

recommencer parce que nous avons à faire face à un nouveau quartier, etc... Je vous dis les choses, écoutez-les, et puis vous traduirez !

Un banquier, ce n'est pas neutre. On a fait une révision de notre dette, en allongeant la durée des remboursements... L'essentiel de cette opération est que pendant cinq ans, on gagne 9 millions par an et que cela nous soulage pendant les prochaines années. Ensuite, effectivement, nous reportons et nous étirons sur les 20 ans.

Nous allons maintenant pouvoir repartir, pendant cinq ans. C'est pourquoi il faut voter ce rapport car tout est préparé pour que le prochain exercice se passe bien.

M. SINAGRA - Monsieur le Maire, une toute petite remarque : c'est bien que ce soit clair, comme vous l'avez exprimé maintenant vous-même et Monsieur le Premier Adjoint.

M. VAILLANT - J'ai relu ma phrase.

M. SINAGRA - Il faut bien le préciser et il me semble qu'on ne l'a pas tous bien compris - et c'est là où je me permets de dire que Monsieur DELANNOY se trompe - : sur le principe, il a raison, simplement, il a oublié l'indemnité.

Par contre, il serait peut-être souhaitable d'obtenir une indemnité plus faible de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations. En effet, dans toutes les affaires qu'on vient de faire avec elle, je me demande si ce n'est pas elle qui fait la meilleure.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que cette renégociation permet une fenêtre de 6 millions de francs dans les emprunts, mais qu'on ne me dise pas que c'est un gain. D'accord, on étale, mais que ce soit bien clair. Je m'excuse, Monsieur DELANNOY, mais c'est plus cher.

Monsieur le Maire - En tous cas, vous ne contestez pas que nous gagnons 9 millions par an.

M. SINAGRA - En trésorerie.

Monsieur le Maire - Très bien. La Caisse des Dépôts nous apporte 9 millions chaque année pendant cinq ans.

M. DESCAMPS - On la paie après !

Monsieur le Maire - Vous dites qu'il y aura un déficit à 20 ans ; à 25 ans et 30 ans, il y aura de nouveau un bénéfice.

M. DESCAMPS - Il y aura un déficit à 20 ans.

Monsieur le Maire - En tout cas, vous nous confirmez que ce sont 9 millions gagnés dès cette année et dans les cinq prochaines années. On en reparlera, mais tout le monde a compris cela. C'est important.

M. DESCAMPS - C'est une traite tirée sur l'avenir.

Monsieur le Maire - Ne croyez pas que les choses soient faites comme cela par hasard. Elles sont faites comme il faut, s'adaptant exactement à la situation dans laquelle nous sommes.

N'oubliez pas non plus que c'est la Caisse des Dépôts qui est notre partenaire pour la précédente affaire dont vous avez parlé. Vous verrez que c'est une opération qui ne sera pas loin d'être blanche pour la ville. On en reparlera ultérieurement, mais je vous dis dès maintenant que les affaires sont liées.

M. VAILLANT - Je veux encore signaler deux rapports sur l'informatisation de la bibliothèque et sur l'informatisation de l'Action Sociale. Nous aurons, demain, un rapport complet sur le développement de notre outil informatique qui devient performant.

Monsieur le Maire - Merci.

C'est adopté.

Adopté à la majorité.

INFORMATIQUE

88/430 - Droit d'accès au fichier électoral - Coût des prestations informatiques.

88/431 - Modernisation des services - Informatisation de la Bibliothèque.

88/432 - Modernisation des services - Informatisation de l'Action Sociale.

Adoptés.

Chemise n° 8

Rapporteur : Monsieur BERTRAND,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Animation

88/433 - Subventions à divers organismes.

88/434 - Maison de quartier du Vieux-Lille - Subvention exceptionnelle.

88/435 - Comité lillois d'Aide aux Projets - Attribution de subvention.

88/436 - Parc zoologique - Contrat de prestations de services avec l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée (I.R.F.A.)

Adoptés.

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Prévention

88/437 - Contrat d'Action de Prévention pour la Ville de Lille au titre de l'année 1989 - Adoption.

88/438 - Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 9

Rapporteur : Madame BOUCHEZ,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

Culture

88/439 - Action culturelle - Organisation du Festival Européen de la Communication Audiovisuelle sur l'Environnement - Demande de subvention.

88/440 - Association régionale Nord/Pas-de-Calais pour le Mécénat - Versement d'une contribution supplémentaire.

88/441 - Conservatoire National de Région - Acquisition de matériel musical au titre de l'année 1988 - Demande de subvention.

88/481 - Construction de l'Orgue du Conservatoire National de Région de Lille - Demandes de subventions.

Adoptés.

Chemise n° 11

Rapporteur : Monsieur MATRAU,
Adjoint au Maire

ANIMATION - SPORTS - LOISIRS

Sports

88/445 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions.

88/446 - Aide aux clubs de haut niveau - Contrats de formation et de résultats avec le L.U.C. Hand-Ball et le Lille-Hockey-Club - Année sportive 1988-1989.

88/447 - Développement Social du quartier Lille-Sud - Fête du Sport 1989 - Demande de subvention.

Monsieur le Maire, les propos exprimés par M. DESCAMPS à l'égard du sport ne peuvent pas rester sans réponse, je vous prie de m'exprimer, mais c'était une intervention trop personnalisée, et je dois y répondre.

L'un des rapports me permet de répondre à M. DESCAMPS puisqu'il a parlé du sport sans trop bien connaître le dossier.

C'est vrai que les deux clubs qu'il a cités obtiennent des résultats, nous en sommes ravis, et nous l'espérons. Ces résultats ont été acquis grâce à nous, et grâce à notre aide. En effet, l'aide importante de la Ville aux clubs de haut niveau a permis à ceux-ci d'obtenir des résultats et leur maintien en division nationale.

Le L.U.C. hand-ball, que nous aidons d'une façon très importante, peut être classé parmi les 10 meilleurs clubs français d'un sport qui regroupe plus de 100.000 licenciés.

Le Lille Hockey-Club, que vous avez également cité M. DESCAMPS, obtient, lui aussi, de bons résultats. Il a mis en service un magnifique terrain en gazon qui le place dans d'excellentes conditions pour se maintenir en division nationale, entre la première et la quatrième place.

L'augmentation des subventions que vous aviez décidée, Monsieur le Maire, en 1985, donne maintenant à d'autres clubs lillois que le L.U.C. Hand-Ball et le Lille-Hockey-Club, la possibilité de figurer dans l'élite : le L.U.C. Water-Polo, l'A.S.P.T.T. Athlétisme, l'A.S.P.T.T. Tennis de Table. Les autres clubs qui figurent dans le rapport disposent désormais d'une subvention égale ou supérieure à 100.000 F, ce qui leur donne l'espoir d'obtenir des résultats supplémentaires.

La politique sportive que nous avons menée, Monsieur le Maire, porte ses fruits, et je souhaite que nous n'en restions pas là. L'élan est incontestablement donné, et il nous faut maintenant le poursuivre.

Monsieur le Maire - Merci.

Adoptés.

Chemise n° 12

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

**88/448 - Contrat Ville de Lille - Société Nationale des Chemin de Fer Français
- Admission en recettes.**

**88/449 - ZAC du Jardin de Fives - Etablissements scolaires du 1er degré - Ecole
Descartes Montesquieu - Gestion de fonctionnement - Convention entre la
Ville de Lille, la Caisse des Ecoles et la Communauté Urbaine de Lille - Avenant
n° 1.**

88/450 - Fonds d'Aide à l'innovation - Admission en recettes.

**88/451 - Mesures de carte scolaire dans les écoles publiques pour la rentrée
scolaire 1988/1989.**

**88/480 - Indemnité de logement aux instituteurs - Revalorisation - Application
de la majoration annuelle au 1er Janvier - Avis.**

Rien de particulier, Monsieur le Maire.

Adoptés.

Chemise n° 13

Rapporteur : Madame Morel
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

Pouponnières et Crèches
Droit des Femmes

**88/452 - Subvention complémentaire destinée à la crèche parentale "Les P'tits
d'Hommes", n° 27/B/01 rue Jean Jaurès à Lille.**

**88/453 - Subvention complémentaire destinée à la crèche parentale "Les
Babeluttes" n° 7 rue Louis Christiaens à Lille.**

**88/454 - Subvention destinée à l'Association Familiale Laïque de Lille, n° 23 rue
Gosselet.**

**88/455 - Subvention destinée à l'Association Familiale de Lille, n° 9 D rue de
Wattignies à Lille.**

88/456 - Projet d'extension de la crèche familiale située n° 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye à Lille.

Adoptés.

Chemise n° 14

Rapporteur : Monsieur ROMAN,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

88/457 - Travailleurs privés d'emploi - Participation aux frais de séjour d'enfants en colonie de vacances 1988.

88/458 - Aide aux personnes en situation de pauvreté et de précarité durant l'hiver 1988-1989.

88/459 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Action Sociale - Répartition des crédits.

J'aurais souhaité parlé plus longuement du Revenu Minimum d'Insertion, mais je ne le ferai pas vu l'heure qu'il est. Je voudrais simplement pouvoir faire un petit bilan de la mise en oeuvre au prochain Conseil Municipal.

J'insisterai simplement sur le fait que l'Etat a été très vite dans la mise en oeuvre de cette mesure, c'est un record dans l'histoire de la république française. La loi a été publiée le 1er Décembre, et elle est en application depuis hier, 15 Décembre.

A Lille, nous sommes prêts. Un certain nombre de réunions ont été diligentées par le Secrétariat Général, par M. PARMENTIER particulièrement.

Dans les Mairies de Quartier, nous avons déjà commencé à accueillir les personnes concernées, 300 dossiers ont été ouverts depuis hier, et les services sont prêts à recevoir les autres demandes.

Je voudrais ajouter que le carrefour lillois de l'Action Sociale que nous avons mis en place, il y a une quinzaine de jours, a permis de commencer à travailler sur les contrats d'insertion. Un certain nombre de groupes de travail sont en place aujourd'hui, notamment avec toutes les associations du secteur social de la Ville, du service Public et para-public, et nous trouvons dans les services de la Caisse d'Allocations Familiales un écho tout à fait remarquable. Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion qui devront être servis en priorité le seront dès la fin du mois de Décembre, grâce à l'excellente collaboration de l'ensemble des services.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

Adoptés.

Chemise n° 15

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur VIDAL,
Conseiller Municipal délégué

ACTION SOCIALE

Immigrés

88/460 - Subvention aux organismes à caractère social - Section Immigrés - Festival Interculturel 1988.

88/461 - Subventions aux organismes à caractère social - Section Immigrés - Répartition des crédits.

Adoptés.

Chemise n° 16

Rapporteur : Monsieur DEGREVE,
Adjoint au Maire

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

88/462 - Station de désinfection - Relèvement des tarifs.

Adopté.

Chemise n° 17

Rapporteur : Monsieur DASSONVILLE,
Adjoint au Maire

URBANISME - ACTION FONCIERE

Action Foncière

88/463 - Terrain sis à Lille, 22, rue de la Tranquillité - Achat par la Ville de Lille à la S. C. I. des Stations.

88/464 - Achat par la Ville de Lille d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue Jean-Charles Borda.

88/465 - Vente par la Ville de Lille d'une bande de terrain sise à Lille, rue de l'Europe.

88/466 - Terrains communaux sis à Lille, rue Courtois - Vente par la Ville de Lille.

88/467 - Droit de préemption urbain - Immeuble sis à Lille, 29, rue d'Esquermes - Rétrocession par la C.U.D.L. au profit de la Ville.

88/468 - Immeuble sis à Lille, 50, rue de Thumesnil - Achat par la Ville de Lille au Centre Communal d'Action Sociale de Lille.

88/469 - Résidence "Lydéric" à Saint-Gervais - Vente par la Ville de Lille à l'Éparchie de Sainte-Croix de Paris des Arméniens Catholiques de France.

88/470 - Terrain communal situé rue Gosselet à Lille - Vente à la Société TRIBOIS.

Adoptés.

Chemise n° 18

Rapporteur : Monsieur WINDELS,
Adjoint au Maire

BATIMENTS - EQUIPEMENTS PUBLICS

88/471 - Salle Roger Salengro, place du Général de Gaulle - Aménagement en Théâtre de Comédie - Lot n° 2 : Fondations profondes - gros oeuvre - Lot n° 1 : Peinture - Miroiterie - Lot n° 11 : Ascenseur - monte-charge - Lots n° 15 : Machinerie scénique - Lot n° 17 : Sonorisation - Décision de poursuivre.

88/472 - Réseau de chauffage urbain - Extension - Raccordement de nouveaux bâtiments communaux - Etendue de prestations.

88/473 - Bâtiments communaux - Conduite, entretien, approvisionnement en combustible et garantie totale des installations de chauffage, conditionnement d'air, production d'eau chaude et traitement de l'eau - Marché sur appel d'offres - Avenant n° 11.

88/474 - Stade Grimonprez-Jooris - Installations d'éclairage - Marché sur appel d'offres restreint - Dossier d'exécution.

88/475 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer entre le 1er Janvier 1988 et le 31 Décembre 1990 - Marché à commandes - Lot n° 43 : Peinture - Vitrerie - Avenant n° 1.

Adoptés.

Chemise n° 19

Rapporteur : Monsieur THIEFFRY,
Adjoint au Maire

URBANISME - ACTION FONCIERE

Urbanisme

88/476 - Rue de Bargues - Demande de déclassement de la Voirie publique.

Adopté.

REGLEMENTATION - PREVENTION - SECURITE

Réglementation

88/477 - Dénomination de voie - Proposition.

88/478 - Dénominations de voies - Propositions.

88/479 - Frais d'enlèvement - Remboursement des frais au propriétaire.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Je vous remercie. Nous sommes à la fin de notre ordre du jour. Il me reste à saluer les Conseillers de Quartier qui sont très nombreux. J'espère qu'on les retrouvera à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu avant les élections. Je les remercie de leur présence.

Merci à nos collègues.

Merci aux Lillois et Lilloises qui nous font le plaisir de rester avec nous jusqu'à la fin.

La séance est levée.

(Séance levée à 21 H 40).

**N° 88/402 Lois n°s 70/1297 du 31 Décembre 1970
78/753 du 17 Juillet 1978, 82/213 modifiée
du 2 Mars 1982 et 85/97 du 25 Janvier 1985
(articles L 122-20 et L 122-21 du Code des
Communes) - Délégation au Maire - Compte
rendu au Conseil Municipal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de vos séances du 26 Mars 1983 et du 5 Juillet 1985, respectivement par délibérations n°s 83/2/6 et 85/176, et conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 70/1297 du 31 Décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales, de l'article 63 de la loi n° 78 753 du 17 Juillet 1978 et de l'article 23 de la loi 85/97 du 25 Janvier 1985, reprises par les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes, vous avez bien voulu nous accorder délégation pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption à l'intérieur de la Zone d'Aménagement Différé du Secteur Sauvegardé ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Comme vous le savez, les décisions prises en vertu de l'article L122-20 du Code des Communes sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-joint, un tableau récapitulatif des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Marchés, Avenants, louages, contrats d'assurance, réalisations d'emprunts passés, droits de préemption et actions en justice exercés par le Maire conformément aux dispositions des articles L122-20 et L 122-21 du Code des Communes et des délibérations du Conseil Municipal n° 83/2/6 du 26 mars 1983 et n° 85/176 du 5 juillet 1985

Tableau mis à jour le : 28 novembre 1988

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en préfecture le
88/99 D.M.	29 septembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un deuxième avenant au bail du 2 mai 1984 prenant effet le 1er avril 1988, est passé avec l'Etat - Ministère de l'Intérieur - S.G.A.P. de Lille, portant révision du loyer relatif à la location des locaux de la Résidence Croisette par le Commissariat de Police de Lille-Sud.	31.044,00 F par an	6 octobre 1988
88/100 D.M.	29 septembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un premier avenant au bail du 20 mai 1988 prenant effet le 1er avril 1988, est passé avec l'Etat - Ministère de l'Intérieur - S.G.A.P. de Lille, portant révision du loyer relatif à la location des locaux situés dans l'immeuble communal, 33 avenue du Peuple Belge à Lille, occupés par le Commissariat de Police du Vieux-Lille.	62.250,00 F par an	6 octobre 1988
88/101 D.M.	29 septembre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la S.A.R.L. Parqueterie de Lys à Armentières en vue de la réalisation du plancher de scène du Théâtre Roger Salengro, place du Général de Gaulle.	349.000,00 F T.T.C.	6 octobre 1988
88/102 D.M.	30 septembre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Anonyme Eurovoirie, 40 rue Eugène Gazeau à Senlis, en vue de la fourniture d'une laveuse de trottoir de marque Eurovoirie - type BWF.	349.870,00 F T.T.C.	7 octobre 1988

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet.	Montant	Dépôt en préfecture le :
88/103 D.M.	30 septembre 1988	Finances et Achats	Un contrat est passé avec le Centre de Distribution mixte de Lille de l'électricité gaz de France, 2 rue Saint Martin à Lille, en vue de la fourniture d'énergie électrique d'une puissance de 60 KVA au tarif jaune version "utilisations moyennes" à l'école Mozart, 3 parvis Saint Michel.		7 octobre 1988
88/104 D.M.	30 septembre 1988	Finances et Achats	Un contrat est passé avec le Centre de Distribution mixte de Lille de l'électricité gaz de France, 2 rue Saint Martin à Lille, en vue de la fourniture d'énergie électrique moyenne tension d'une puissance de 400 KW au tarif vert A5 pour le Théâtre Roger Salengro, rue Saint Nicolas à Lille.		8 octobre 1988
88/105 D.M.	19 octobre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la S.A.R.L. Burotecmo, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille en vue de l'équipement en mobilier des nouveaux locaux de la mairie de quartier des Bois-Blancs, rue Mermoz.	137.708,00 F T.T.C.	7 novembre 1988
88/106 D.M.	19 octobre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la S.A.R.L. Burotecmo, 20 rue Jeanne Maillotte à Lille, en vue de l'équipement en mobilier des nouveaux locaux de la mairie de quartier du Sud, rue Lazare Garreau.	116.931,54 F T.T.C.	7 novembre 1988
88/107 D.M.	19 octobre 1988	Finances et Achats	Un huitième avenant, ayant pour objet de proroger de neuf mois, à compter du 1er juillet 1988, la durée du contrat de location et de maintenance d'un ordinateur type I.C.L. conclu le 7 février 1979, est passé avec la Société I.C.L. France International Computers.		26 octobre 1988

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet.	Montant	Dépôt en préfecture le :
88/108 D.M.	25 octobre 1988	Urbanisme, Action Foncière	Un contrat a été passé avec la Société Descamps d'Haussey & Cie, Assurances, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir en responsabilité civile le 43ème R.I. lors de sa participation aux Fêtes de Lille, les 11, 12 et 13 juin 1988.	600,00 F	28 octobre 1988
88/109 D.M.	28 octobre 1988	Finances et Achats	Un contrat de prestations de services est passé avec la T.R.U., 62 rue de la Justice à Lille, en vue de la pose, le ramassage de containers et le balayage des rues adjacentes aux marchés.	342.066,12 F T.T.C.	8 novembre 1988
88/110 D.M.	8 novembre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Sita Matériel de Voirie (S.M.V.), 43 rue Michel Carré à Argenteuil, en vue de la fourniture d'une laveuse de fil d'eau de marque S.M.V. modèle Lady 15.	348.802,60 F T.T.C.	14 novembre 1988
88/111 D.M.	10 novembre 1988	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 1988, est passé avec la Société Harris/3M D.P., rue de l'Eclipse à Cergy-Saint-Christophe en vue de la maintenance de photocopieurs installés dans divers services municipaux.	Prix à la copie variable selon le type d'appareil	16 novembre 1988
88/112 D.M.	10 novembre 1988	Finances et Achats	Une convention est passée avec l'A.R.T., entreprise intermédiaire sous statut d'association loi 1901 à but non lucratif dont le siège est à Lille, 27 rue Faidherbe, en vue de lui confier une mission de nettoyage d'espaces publics dans la cadre de l'insertion des populations en difficulté.		

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet.	Montant	Dépôt en préfecture le :
88/113 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, M. Goossens, 2 rue des Muguets à Lille, est autorisé à installer son attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat.		
88/114 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, M. et Mme Six, 34 rue Robert 51450 BETHEMY, sont autorisés à installer leur attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat.		
88/115 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, M. André Meunier, 13 rue Marcel Sembat à Sainghin-en-Weppes, est autorisé à installer son attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat (manège enfantin Parvis Saint-Maurice).		
88/116 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, M. Alain Delannoy B.P. 48 à Ronchin, est autorisé à installer son attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat.		
88/117 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, M. André Meunier, 13 rue Marcel Sembat à Sainghin-en-Weppes, est autorisé		

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet.	Montant	Dépôt en préfecture le :
88/117 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	à installer son attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat (fabrication place des Buisses).		
88/118 D.M.	10 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	En vue d'animer certaines artères de la Ville lors des fêtes de fin d'année, Mme Lacquemant, 89 boulevard Montesquieu à Roubaix, est autorisée à installer son attraction foraine du 23 novembre 1988 au 31 janvier 1989 suivant contrat.		
88/119 D.M.	15 novembre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec les établissements Jean-Paul Lehoux, 175 rue de Seclin à Templemars, en vue de la fourniture de coquilles destinées à être distribuées pendant les fêtes de fin d'année.	346.899,82 F T.T.C.	
88/120 D.M.	22 novembre 1988	Urbanisme Action Foncière	Un bail, d'une durée de neuf ans, est passé avec M. le Percepteur d'Hellemmes-Lille, lui renouvelant la location, à compter du 1er octobre 1988, de l'immeuble communal 153 bis, rue Roger Salengro à Hellemmes. Le montant du loyer sera révisable à l'issue de chaque période triennale.	Loyer : 40.000,00 F par an	

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet.	Montant	Dépôt en préfecture le :
88/121 D.M.	23 novembre 1988	Animation, Sports Loisirs	Un contrat est souscrit avec la Société "Bellescize et Associés", sise 23 place des Vosges - 75003 PARIS, pour la mise à disposition de la Piscine Marx Dormoy le 19 novembre 1988 de 14 à 19 heures, soit 5 heures pour des tests de natation synchronisée.	Redevance d'occupation: 2.300 F par heure soit 11.500 F	
88/122 D.M.	23 novembre 1988	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société LINEAL, 1 boulevard de Valmy à Villeneuve d'Ascq, en vue de l'impression d'une plaquette sur Lille.	350.000 F T.T.C.	

**N° 88/403 RESONOR -
Protocole d'intention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 16 Octobre 1982, vous avez décidé la création d'une Société d'Economie Mixte ayant pour objet l'extension du réseau de chaleur urbain dont la première partie avait été réalisée sur le quartier Saint-Sauveur.

Depuis cette époque, notre collectivité a été appelée à plusieurs reprises à garantir les prêts contractés par cette Société d'Economie Mixte en vue du financement des travaux.

Le projet élaboré en 1982 a été conduit au terme d'une première phase et l'exploitation a débuté en Décembre 1985.

Depuis cette époque, l'environnement économique et le prix des énergies se sont sensiblement modifiés entraînant ainsi une dégradation des conditions d'exploitation.

Si l'initiative publique a permis de créer cette infrastructure qui forme un élément essentiel de développement économique de la cité, en revanche le développement du réseau et la conduite de son exploitation procèdent du risque industriel et peuvent être concédés au secteur privé.

Dans cet esprit, M. le Maire a signé avec le Groupe Caisse des Dépôts et la Compagnie Générale de Chauffage, un protocole d'intention qui vous est soumis pour ratification.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 838

**N° 88/404 Immeuble sis 1 à 15 rue du Rhin
(Résidence Sud) - Démolition -
Participation financière de la Ville -
Rétrocession gratuite des terrains
à la SLE**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le but de contribuer à remédier à la dégradation physique et sociale du quartier de Lille-Sud et redonner une nouvelle attractivité au secteur, la société d'HLM SLE s'est engagée dans un important programme d'actions sur son patrimoine.

Elle envisage notamment, dans ce cadre, la démolition des deux bâtiments de 18 étages dits "Résidence Sud" ou encore "Biscottes", caractérisés aujourd'hui par l'inadaptation des logements à la population du quartier. Le montant global des travaux est estimé à 10 MF, chiffre porté à 40 MF si l'on prend en compte le remboursement des emprunts.

Cette décision fait suite aux conclusions négatives des différentes études menées sur le devenir des bâtiments, dans le cadre de la procédure de Développement Social des Quartiers.

Elle constitue en outre le préalable à la mise en oeuvre d'un programme de requalification du secteur.

Dans un premier temps, l'opération portera sur la démolition de l'immeuble sis 1 à 15 rue du Rhin, dont le coût est évalué à 5 MF (20 MF avec prise en compte des emprunts).

En tant que ville d'implantation du bâtiment, la Ville de Lille est consultée sur cette décision.

De plus, sa participation aux opérations de restructuration du secteur en cours de définition est sollicitée sous la forme d'une rétrocession gratuite à la SLE des terrains à usage d'espaces verts qu'elle lui avait cédés dans les mêmes conditions, et d'une participation au coût de la démolition de la première tour, à hauteur de 1.050.000 F.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien autoriser :

- la démolition de l'immeuble sis 1 à 15, rue du Rhin,
- la rétrocession gratuite à la SLE des terrains à usage d'espaces verts,
- la participation financière de la Ville au coût de la démolition, à hauteur de 1.050.000 F. La dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 912, article 130 N 29 du budget primitif 1989.

Adopté

**N° 88/405 Edification d'un mémorial
en l'honneur du Général DE GAULLE**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Général de GAULLE est né à Lille le 22 Novembre 1890. Le Centenaire de ce "Petit Lillois de Paris" sera donc célébré dans 2 ans.

A cette fin, l'Institut Charles de GAULLE a constitué, sous la présidence du Général SIMON, une Commission du Centenaire associant la Ville de Lille dès l'origine.

Pour commémorer ce Centenaire, de multiples manifestations se dérouleront donc en 1990, notamment à Paris.

La Ville de Lille, quant à elle, souhaite ériger un mémorial en l'honneur de ce Grand Lillois.

Plusieurs sites ont été envisagés et proposés à la Commission du Centenaire. La visite récente de Monsieur le Général SIMON et de Monsieur Pierre LEFRANC a permis un accord sur le site : le cadre du Jardin Vauban, face à l'entrée côté Esplanade.

Conformément aux vœux de la Famille et de l'Institut Charles de GAULLE, le Mémorial ne sera pas figuratif mais allégorique.

Il convient à présent d'engager la procédure qui mènera à l'édification du mémorial : constitution d'une commission ad hoc, comme ce fut le cas pour l'aménagement de la Maison Natale du Général de GAULLE, désignation du concepteur, décisions financières . . .

Nous vous demandons de mandater Monsieur le Maire pour mener à bien ces diverses opérations.

Adopté

**N° 88/406 Commune Associée d'Hellemmes
Relèvement des Tarifs - Prêts de Salles**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 86/442 du 19 Décembre 1986.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes réuni le 9 Décembre 1988, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés, avec effet au 1er mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat, soit une hausse de 3 %.

TARIFS ACTUELS TARIFS PROPOSES

ANNEXE FENELON

- Remboursement frais généraux		
d'entretien de bâtiments	308,70	318,00
- Remboursement frais de nettoyage	97,00	99,00
- Remboursement frais d'éclairage		
(à l'heure)	6,80	7,00

TARIFS ACTUELS TARIFS PROPOSES

-Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	17,80	18,30
--	-------------	-------

SALLE JACQUES PREVERT

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	230,80	237,70
- Remboursement frais de nettoyage	48,40	49,45
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	5,05	5,20
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	10,15	10,45

SALLE LEO LAGRANGE

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiments	544,80	561,10
- Remboursement frais de nettoyage	169,60	174,60
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	10,85	11,15
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	20,25	20,85
-Prêt pour occupation ne nécessitant aucune préparation et de courte durée TAUX HORAIRE :	36,50	37,60

(ce taux horaire se substitue aux frais
généraux d'entretien. Les frais de nettoyage
d'éclairage et de chauffage restent à récupérer
dans leur intégralité)

SALLE MONCHY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiment	930,25	958,15
- Remboursement frais de nettoyage	242,35	249,60
- Remboursement frais d'éclairage (à l'heure)	10,35	10,65
- Remboursement frais de chauffage (à l'heure)	9,75	10,00

SALLE DUQUESNOY

- Remboursement frais généraux d'entretien de bâtiment	1 128,10	1 161,95
- Remboursement frais de nettoyage	290,90	299,60
- Remboursement frais d'éclairage		

(à l'heure)	12,90	13,30
- Remboursement frais de chauffage		
(à l'heure)	10,85	11,15

Adopté
Voir compte rendu p. 847

N° 88/407 Commune Associée d'Hellemmes
Relèvement des Tarifs du Cimetière

MESDAMES, MESSIEURS,

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 86/486 du 19 Décembre 1986.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 9 Décembre 1988, de faire vôtres les tarifs ci-après énoncés, soit une hausse de 3 % avec effet au 1er mois qui suit la date de réception par le représentant de l'Etat.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES		
Fosse pour adulte à 1,50 m de prof.	53,00	55,00		
Fosse double adulte	106,00	109,00		
Exhumation	98,00	101,00		
Taxe supplémentaire de sarcophage				
- adulte sarcophage simple	116,00	119,00		
- adulte sarcophage double	233,00	239,90		
- adulte sarcophage triple	349,00	359,00		
Concessions de 15 ans, le m ²	75,00	78,00		
- superposition, le m ²	37,50	39,00		
Superposition dans les concessions centenaires accordées antérieurement à la mise en application de l'ordonnance du 5.01.1959, le m ²			141,90	147,00
Concession perpétuelle, le m ²	1 609,80	1659,00		
- superposition, le m ²	804,90	829,50		

Adopté
Voir compte rendu p. 847

**N°88/408 Commune Associée d'Hellemmes
Association pour la Télé Alarme
du Département du Nord - Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du maintien à domicile des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, la Commune Associée d'Hellemmes adhère à l'Association pour la Télé-Alarme du Département du Nord.

Un grand nombre de personnes bénéficient de ce système de sécurité et de lutte contre la solitude.

En accord avec le Conseil Consultatif de la commune Associée d'Hellemmes, réuni le 9 Décembre 1988, nous vous demandons de verser le coût de l'adhésion pour 1988 (100 F) à laquelle s'ajoute une participation mensuelle par personne raccordée à ce système.

Cette dépense sera inscrite au chapitre 955.9 "Autres Aides Sociales" article 647.

Adopté
Voir compte rendu p. 847

**N° 88/409 Commune Associée d'Hellemmes
Association de Boxe Française
Quinquinoise**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association de Boxe Française Quinquinoise d'Hellemmes organisera le 14 Janvier 1989, salle Paul DELANNOY, les demi-finales du Championnat de France de Boxe Française.

Soucieux de contribuer à la réussite de l'organisation de cette compétition de haut niveau et en accord avec le Conseil Consultatif réuni le 9 Décembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir verser à l'Association de Boxe Française Quinquinoise la somme de 5.000,00 F qui sera prélevée au chapitre 945.18 "Encouragement aux sports" article 657 - Subventions -.

Adopté
Voir compte rendu p. 847

**N° 88/410 Commune Associée d'Hellemmes
Construction de Courts Couverts de Tennis
Convention avec le "Tennis Club Hellemmois"**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement, vous avez donné un avis favorable à la construction de courts couverts de tennis dont la réalisation est prévue en 1989.

Afin de préciser les modalités de gestion de ce nouvel équipement sportif et la formule de participation financière consentie par le TENNIS CLUB HELLEMMOIS, nous vous prions, en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes réuni le 7 Octobre 1988, de bien vouloir nous autoriser à passer la convention annexée à la présente délibération avec l'Association susvisée.

Ville de Lille
et Commune Associée
d'Hellemmes

Service Animation Sports Loisirs
Services Sportifs

PROJET DE CONVENTION

Courts Couverts de Tennis
Complexe Sportif "A. Cornette", Rue F. Buisson à Hellemmes

Entre, d'une part

Entre les soussignés

La Ville de Lille représentée par Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille, et la commune associée d'Hellemmes, représentée par Monsieur Bernard DEROSIER, Député-Maire d'Hellemmes, élisant domicile en l'Hôtel de Ville, agissant au nom et pour le compte de la Commune d'Hellemmes conformément à la délibération du Conseil Communal du

et d'autre part,

Le Tennis Club Hellemmois, représenté par son Président, Monsieur André BEAUVOIS, agissant au nom et pour le compte de cette association sportive désignée ci-après par "L'association".

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er - Objet

La Ville de Lille et la commune associée d'Hellemmes mettent à la disposition du Tennis Club Hellemmois le terrain ci-après désigné et les installations qui seront construites par la Ville, soit :
3 courts de Tennis couverts.

Article 2 - Désignation

Le terrain, d'une superficie de 2400 m², repris au cadastre à la section AH 193 (partie) est situé rue F. Buisson à Hellemmes.

Article 3 - Durée

La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de 20 années entières et consécutives, lesquelles commencent à courir à compter de la date du 1er versement tel que défini par l'article 10 - redevances.

Article 4 - Fin de la Convention

En fin de convention, soit à l'expiration de sa durée normale, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués par l'Association sur l'emprise communale seront remis en toute propriété indemnités ou charges, à la Ville de Lille, Commune Associée d'Hellemmes qui conservera toutefois à la réalisation son caractère propre d'équipement de tennis.

Article 5 - Imposition et Taxes

La Ville de Lille et la Commune Associée d'Hellemmes acquitteront toutes les contributions et taxes incombant au propriétaire en ce qui concerne le sol et les constructions.

Article 6 - Gestion, réparations et charges diverses

L'association satisfera à toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus.

L'association ne sera pas admise à apporter une quelconque modification aux installations et à leur destination sans l'accord exprès du propriétaire.

L'association s'engage à souscrire et à faire éventuellement à titre complémentaire, souscrire par les utilisateurs, toutes assurances nécessaires pour couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, liés à la gestion et à l'exploitation de toutes les installations.

La Commune d'Hellemmes entretiendra les bâtiments de jeux, plantations, éclairage en parfait état.

Article 7 - Contrôle

Le contrôle de l'entretien et d'une utilisation conforme à la pratique du tennis sera assuré par la Commune d'Hellemmes, assistée par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, ou son représentant et le Président de la Ligue de Tennis.

Article 8 - Résiliation

En cas de non-observation des clauses de la présente convention par l'association bénéficiaire, la présente convention sera résiliée de plein droit après une mise en demeure faite par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet dans le délai d'un mois.

Article 9 - Contentieux

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher une solution amiable avec le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le Président de la Ligue de Tennis.

En l'absence de solution amiable, il est expressément stipulé que le tribunal Administratif de Lille sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention.

Article 10 - Redevances

Les courts de tennis aménagés sont mis à la disposition exclusive du Tennis Club Hellemmois (sauf dispositions figurant à l'article 11.)
- moyennant un remboursement des annuités d'emprunt qui se fera à concurrence de 40.000 Francs par an, pendant 20 ans et sera versé avant le 1er Décembre de chaque année, la première échéance étant à verser l'année de l'achèvement des travaux.

Article 11 - Utilisation

1) Par l'association

L'association organisera au profit de ses adhérents, l'animation, l'enseignement et la compétition du tennis dans le respect des statuts et règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Tennis à laquelle elle sera obligatoirement affiliée et tous ses membres licenciés.

2) Par les Centres de Loisirs et les Scolaires

L'Association s'engage à faciliter au maximum l'utilisation du complexe tennistique par les enfants fréquentant les C.L.S.H. Hellemmois et éventuellement les C.L.S.H. de Lille en période de vacances scolaires et aux classes primaires pendant les périodes scolaires, dans le cadre de l'enseignement du tennis.

L'encadrement et la responsabilité des élèves sont à la charge du C.L.S.H. et de l'Education Nationale qui pourraient obtenir le concours technique de l'association.

Les C.L.S.H. ainsi que l'Education Nationale devront obligatoirement contacter l'association en vue de l'établissement du planning d'occupation.

Article 12

Tous les frais (timbres, enregistrement, etc...) auxquels pourrait donner lieu la présente convention, seront supportés par la Ville.

Fait à Hellemmes le,

Le Président du Tennis Club
Hellemmois

Le Député-Maire
d'Hellemmes

A. BEAUVOIS

B. DEROSIER

Le Député-Maire
de Lille

P. MAUROY

Adopté
Voir compte rendu p. 847

**N° 88/411 Décentralisation budgétaire
Exercice 1989**

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis l'exercice 1985, notre Municipalité a décidé de promouvoir un processus de décentralisation budgétaire, complément incontournable de la décentralisation institutionnelle.

Ainsi, après le vote du budget primitif 1989, il est maintenant nécessaire d'individualiser, au sein du budget global, le montant des crédits qui seront décentralisés vers les dix quartiers lillois et qui feront l'objet d'une répartition concertée au cours des prochaines semaines.

En ce sens, il y a lieu de distinguer les crédits d'investissement et de fonctionnement.

Crédits d'Investissement

1) les crédits décentralisés (tableau n°1)

Le montant global des crédits d'investissement dont la décentralisation vous est proposée pour l'exercice 1989, s'élève à 17.150.000 F contre 9.235.000 F en 1988, soit une progression significative de + 86 %.

Les crédits concernent particulièrement les opérations de modernisation et de grosses réparations des équipements décentralisés, avec un effort très sensible au niveau des bâtiments scolaires (15 millions de francs en 1989) et l'amélioration de l'environnement.

La répartition de ces crédits sera faite en concertation entre chaque Adjoint délégué et chaque Conseil de quartier, le Conseil de quartier étant ensuite seul responsable de l'utilisation de l'enveloppe obtenue.

2) les crédits ventilés (tableau n° 2)

Ils sont relatifs aux opérations qui relèvent de la décision du seul Conseil Municipal dont la traduction constitue cependant un effort individualisable et mesurable au niveau de l'équipement local du quartier.

Ils figurent, à titre d'information, au sein du présent rapport.

Le montant global des crédits "ventilés" s'élève à 20.160.000 F en 1989 contre 8.045.000 F en 1988, soit une évolution sur un an de + 150 %.

crédits de fonctionnement (tableau n° 3)

Le montant global des crédits de fonctionnement, dont la décentralisation vous est proposée pour l'exercice 1989, s'élève à 6.908.043 F contre 5.583.525 F en 1988, soit une évolution de + 24 % qui passe à plus de 33 % en excluant la réduction des crédits décentralisés au titre de l'aide sociale en raison de l'institution du Revenu Minimum d'Insertion pour lequel un crédit global doit être dégagé.

Ces dotations sont destinées à l'entretien des équipements décentralisés, mais aussi à la promotion de qualité de la vie dans les quartiers en termes de propreté, de fêtes publiques, d'activités culturelles, d'aide sociale, etc...

En ce sens, outre les dotations traditionnelles qui sont retenues et amplifiées, un crédit complémentaire d'un million de francs devra être réparti, sous l'autorité de Monsieur l'Adjoint délégué à la Décentralisation, entre les différents quartiers, selon les actions que souhaitent voir valorisées les Conseils de quartier.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer favorablement sur le processus de décentralisation budgétaire tel qu'il vous a été présenté ci-dessus.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 847

BUDGET PRIMITIF 1989

Etat de répartition des crédits décentralisés
Section d'investissement

		Intitulé	Montant global à répartir	Fives	Saint-Maurice	Sud	Moulins	Centre	Vx-Lille	Wazemmes	Fbg de Béthune	Vauban Esquermes	Bois-Blancs	Réserve quartiers
900	2147 K8	Mairies de quartier. Secteurs techniques - Acquisition de matériel	300.000											
	232 K10	Divers bâtiments administratifs. Aménagement	100.000											
901	235 L7	Parkings provisoires. Aménagement	200.000											
	235 L15	Parcs et espaces verts. Amélioration et rénovation	200.000											
903	235 K16	Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation, grosses réparations, agrandissement	15.000.000											
904	232K46	Divers équipements sanitaires et sociaux. Travaux de modernisation et de grosses réparations.	250.000											
908	132 P5	Architectes de quartier. Etudes	200.000											
	232 K51	Bâtiments communaux. Logements de fonctions. Modernisation - Réparations.	200.000											
	232 K52	Bâtiments scolaires. Logements de fonctions. Modernisation - Réparations.	200.000											
922	235 L29	Immeubles et terrains communaux. Clôtures et aménagements divers.	500.000											
		TOTAL	17.150.000											

BUDGET PRIMITIF 1989

Etat de répartition des crédits ventilés
Section d'investissement

		Intitulé	Montant global à répartir	Fives	Saint-Maurice	Sud	Moulins	Centre	Vx-Lille	Wazemmes	Fbg de Béthune	Vauban Esquermes	Bois-Blancs	Réserve quartiers
900	232 K3	Commissariats de quartiers. Aménagements et réparations.	60.000											
	232 K11	Mairies de quartier. Travaux de modernisation et d'amélioration.	1.200.000											
	2327	Halle aux Sucres. Rénovation. Aménagements.	9.000.000						9.000.000					
903	232 K20	Restaurants scolaires Aménagements divers.	1.000.000											
	232 K21	Divers stades. Travaux de modernisation et de grosses réparations.	350.000											
	232 K22	Diverses salles de gymnastique Travaux de grosses réparations, modernisation et sécurité.	700.000											
	232160	Restaurant scolaire Denis Cordonnier. Reconstruction.	1.500.000				1.500.000							
	232487	Salle de sports - ZAC de Fives - Construction.	4.000.000	4.000.000										
904	232 KX	Maisons de quartiers - Aménagement	300.000											
	232 K39	Pouponnière. Crèches. Travaux de modernisation, grosses réparations et sécurité.	1.000.000											
	232 K42	Divers équipements socio-éducatifs. Travaux de grosses réparations et sécurité.	550.000											
906	232399	Rénovation des halles de Wazemmes. Etudes.	500.000							500.000				
		TOTAL	20.160.000											

BUDGET PRIMITIF 1989

Etat de répartition des crédits décentralisés
Section de fonctionnement

S/Chap.	Intitulé	Montant global à répartir	Fives	Saint-Maurice	Sud	Moulins	Centre	Vx-Lille	Wazemmes	Fbg de Béthune	Vauban Esquermes	Bois-Blancs	Réserve quartiers
932.010	Atelier de corps d'Etat	1.612.690											
932.011	Atelier du service Electrique	155.000											
932.012	Atelier du service des installations thermiques et sanitaires	459.623											
932.210	Bâtiments communaux	866.100											
932.22	Bâtiments scolaires	1.974.240											
936.0	Espaces verts et jardins	207.500											
936.20	Campagne de propreté	165.000											
940.31	Fêtes publiques et cérémonies	295.000											
945.280	Activités culturelles	59.000											
955.0	Aide sociale	113.890											
	Renforcement des crédits décentralisés	1.000.000											
	TOTAL	6.908.043											

N° 88/412 Cimetière de l'Est
Construction de columbariums
Ouverture d'un concours
pour conception-réalisation

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville met à la disposition des familles, dans l'enceinte du Cimetière de l'Est, un columbarium destiné à recevoir les urnes contenant les cendres des corps de personnes incinérées.

Les cases de ce monument étant présentement toutes concédées, il est apparu nécessaire, pour répondre à la demande croissante, d'envisager la construction de columbariums, conception moderne et de plus vastes dimensions, dans chacun des cimetières et, dans un premier temps, au cimetière de l'Est où un emplacement, libre d'occupation et sensiblement équidistant de chacune des trois portes, se révèle suffisamment vaste pour l'exécution, en plusieurs tranches successives, de columbariums et d'un jardin du souvenir destiné à la dispersion des cendres, selon la demande des familles.

Une première tranche de travaux, portant sur la réalisation d'une centaine de cases et, entrant dans le cadre du crédit voté pour la modernisation et l'équipement des cimetières, pourrait être mise en oeuvre en 1989.

On peut envisager pour ces columbariums des éléments standardisés, permettant les assemblages les plus variés, de plus ou moins grande hauteur, offrant la possibilité d'y associer des bacs à fleurs, pouvant soit constituer un mur linéaire ou semi-circulaire, soit être regroupés en petites unités. Chaque case, de section carrée de 45 à 60 cm de côté et de 45 à 50 cm de profondeur, ou de forme octogonale, pourrait recevoir deux urnes et serait obturée par une plaque d'identification en granit, marbre ou autre matériau de qualité, comportant les noms, prénoms, dates de naissance et de décès du défunt.

S'agissant cependant de monuments importants, intéressant de nombreuses familles, dont l'aspect esthétique et la bonne intégration à l'environnement du cimetière sont souhaitables, il serait judicieux de recourir à un concours conception-réalisation, les architectes et les entreprises intéressés devant remettre un projet et en indiquer le montant ; ces divers projets seraient présentés à un jury présidé par le Maire ou son représentant et composé :

- de l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux ;
- du Conseiller Municipal délégué à l'Etat Civil et aux Cimetières ;
- du Conseiller Municipal délégué au quartier de Saint-Maurice ;
- du Conseiller Municipal délégué au quartier de Lille-Sud ;
- du Directeur général des services Techniques ;
- du Directeur du service des Espaces publics, parcs et jardins ;
- du Directeur du service de l'Administration Générale ;

Participerons également à ce jury, en raison de leur compétence :

- avec voix délibérative, le Président de l'Association du Nord de la France des Crématistes et un architecte désigné par le Conseil de l'Ordre des Architectes ;
- et à titre consultatif, le Trésorier Principal de Lille-Municipale et le Représentant du Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation.

Vu l'avis favorable émis, le 10 Février 1988, par votre Commission des Affaires Générales, et, en accord avec la Municipalité, réunie le 29 Février suivant, nous vous demandons de décider la construction de columbariums et de nous autoriser, sur la base des propositions qui précèdent, à ouvrir à cet effet un concours pour conception-réalisation.

Adopté

Voir compte rendu p. 848

**N° 88/413 Voyage d'études de la XVIIIème
Promotion de l'Institut Régional
d'Administration en Grande-Bretagne
Demande de Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Institut Régional d'Administration de Lille a organisé, dans le prolongement de la scolarité des élèves de la XVIIIème promotion, un voyage d'études de 5 jours en Grande-Bretagne du 28 au 2 Octobre dernier.

Après un passage à Londres, les élèves se sont rendus à Leeds pour y étudier les missions de l'Administration locale, thème choisi pour ce voyage d'études.

L'organisation de ce séjour en Grande-Bretagne a occasionné des frais et Monsieur GRAVEZ Secrétaire Général de l'IRA sollicite, à cet effet, une demande de participation financière de 10 000 F pour couvrir une partie des frais engagés.

En accord avec la Commission de l'Education de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 25 Novembre 1988 nous vous demandons de vouloir bien accorder le versement d'une subvention de 3 000 F.

La dépense sera prélevée au chapitre 940-32 intitulé "Parrainage Jumelage".

Adopté

Voir compte rendu p. 849

**N° 88/414 Accueil d'un groupe d'enfants
de Valladolid par l'Association
France-Espagne
Demande de Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de ses activités d'été, le L.U.C. Vacances a organisé du 17 au 21 Juillet 1988 une rencontre entre enfants de divers pays européens afin de les sensibiliser à l'idée de l'Europe et à les préparer à sa naissance officielle en 1992.

A cette occasion, dix enfants de VALLADOLID sont venus assister à cette manifestation et représenter leur pays.

Mademoiselle LARCHER Présidente de l'Association France-Espagne qui a pris en charge les frais d'hébergement de ce groupe pendant son séjour à Lille sollicite une subvention de 5 850 F.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 25 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5 850 F.

La dépense sera prélevée au Chapitre 940/32 du BP 1988 intitulé "Parrainage Jumelage".

Adopté

Voir compte rendu p. 849

**N° 88/415 Service de médecine professionnelle
et préventive
Réorganisation**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le fonctionnement et les missions des services de médecine professionnelle et préventive ont été récemment redéfinis par le décret 85-603 du 10 Juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Les services de médecine professionnelle et préventive avaient été institués dans les collectivités par les articles L 417-26 à L 417-28 du Code des Communes qui prescrivait, entr'autres dispositions que les agents sont obligatoirement soumis à un examen médical au moment de l'embauche et, au minimum, à un examen médical annuel.

En outre, le service peut être consulté sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et l'éducation sanitaire dans le cadre de la commune.

Or, le service médical de la Ville de Lille, tel qu'il fonctionne actuellement, ne peut plus faire face à toutes ces missions.

Il se compose de trois médecins qui se répartissent 14 vacations de 3 heures 30 dans les domaines suivants :

- 17 h 30 - visites préventives
- 10 h 30 - cures, reclassements, aptitudes, congés longue maladie, congés longue durée, accidents du travail, contrôles

et de deux infirmières.

En 1987 et pour le seul domaine de la médecine préventive nous avons assuré pour la Ville, la Caisse des écoles et la commune associée d'Hellemmes, 1 410 visites, alors que nous employons plus de 3 000 agents. La visite annuelle obligatoire n'a donc pu être pratiquée pour tous, étant précisé que priorité est donnée aux agents travaillant au contact des enfants (crèches, écoles, pouponnière), et sur des postes à risques.

Le Centre communal d'action sociale n'est pas repris dans cette énumération, un médecin lui étant spécialement attaché qui assure diverses missions notamment :

- visites préventives des agents du Centre communal d'action sociale et des handicapés du Centre d'aide par le travail.

Ce dernier est rémunéré à la consultation.

Pour ce qui concerne la Ville de Lille (y compris Hellemmes) et la Caisse des écoles, nous vous proposons donc l'organisation ci-après :

Médecine de contrôle, d'embauche et de titularisation :

Deux médecins agréés à temps partiel, les visites ayant lieu soit sur convocation au cabinet médical, soit au domicile de l'agent,

Médecine professionnelle et préventive :

Deux médecins agréés, titulaires du certificat d'études spéciales de médecine du travail ou d'autres titres reconnus équivalents (1), à temps partiel pour assurer les visites annuelles et les tâches annexes sur l'hygiène des locaux, l'adaptation des postes, etc.

Ces médecins seraient contractuels et rémunérés pour la médecine de contrôle en application de l'article 41 du décret 87/602 du 30 Juillet 1987 qui stipule que les tarifs d'honoraires des médecins agréés sont fixés par arrêté du Ministre chargé des

collectivités territoriales, du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie, des finances et de la privatisation chargé du budget et du Ministre délégué auprès du Ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé, après avis du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Par contre, pour la médecine préventive, leur rémunération serait négociée avec les intéressés sachant que les médecins qui interviennent dans le cadre de la Médecine du travail bénéficient d'un salaire brut de début allant de 14.000 F environ par mois à temps complet pour le Comité de Lille et 19.000 F pour l'association de Roubaix-Tourcoing.

Outre les médecins, ce service comprendrait les deux infirmières déjà en poste et il serait bon de prévoir une secrétaire.

Par ailleurs, une étude est en cours en vue d'adapter les locaux à la réorganisation du service.

Après consultation du Comité technique paritaire et en accord avec la Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons d'adopter ces propositions.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet à nos documents budgétaires.

(1) Ce certificat n'est pas exigé des médecins en fonction dans un service de médecine professionnelle ou de médecine préventive à la date de publication du décret 85/603 soit le 18 Juin 1985.

Adopté

Voir compte rendu p. 851

**N° 88/416 Personnel municipal
Agents logés
par nécessité absolue de service**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 78/2008 du 12 Mai 1978, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession gratuite de logement par nécessité absolue de service ainsi que de la fourniture de l'eau, du gaz, de l'électricité et du chauffage.

En l'espace de dix ans des changements dans la destination des bâtiments sont intervenus qui ont nécessité des additifs ou des suppressions.

En conséquence, nous vous demandons, après avis de la Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988 d'adopter la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'un logement de fonction qui se présente désormais ainsi qu'il suit.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des emplois dont le titulaire bénéficie d'un logement de fonction

Secrétaire Général de la Mairie	Immeuble 3, rue Solférino
Fonctionnaires d'autorité :	
. Secrétaire Général adjoint	Hôtel de Ville, rue du Réduit
. Secrétaire Général adjoint	Immeuble 70, av. Kennedy - 3ème étage
. Directeur territorial des Services Réglementation, Prévention et Sécurité	Immeuble 14, rue des Tours
Directeur de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques	97, boulevard Carnot
Conservateur en chef de la Bibliothèque Municipale	32, rue Edouard Delesalle
Conservateur en chef du Musée du Palais des Beaux Arts	Place de la République
Conservateur du Musée de l'Hospice Comtesse	32, rue de la Monnaie
Directrice de la Crèche Crépin Rolland	83, rue Royale
Directrice de la Crèche Moulins	5, place Déliot
Directrice de la Crèche de Fives	91, rue de Lannoy
Directrice de la Crèche Saint Sauveur	1, rue Charles Debierre
Directrice de la Crèche Line Dariel	24, rue du Capitaine Michel
Directrice de la Crèche Croisette	rue André Gide
Directrice de la Pouponnière Municipale	86, rue des Meuniers
Régisseur des bains-douches de Wazemmes	Rue Paul Lafargue
Régisseur des bains-douches de la rue Dupuytren	
Régisseur des bains-douches de la rue Maracci	
Concierge ou agent logé chargé du gardiennage :	
Parc de Loisirs des Dondaines	Rue Eugène Jacquet
Plaine et Ferme des Dondaines	Rue Eugène Jacquet
Maison de l'Education Permanente	Place Georges Lyon
Marché couvert de Wazemmes	Place de la Nouvelle Aventure
Groupe scolaire Renan-Turgot	Rue des Secouristes
Groupe scolaire Bracke-Desrousseaux	Rue Paul Bardou
Groupe scolaire Aristide Briand	Rue Eugène Duthoit
Groupe scolaire Albert Samain	15, avenue Verhaeren
Groupe scolaire Alfred de Musset	4, rue Guillaume Tell
Maison de la Nature et de l'Environnement	23, rue Gosselet
Maison de Quartier du Faubourg de Béthune	43, rue Vanhende

Château Lemoine	Rue Eugène Jacquet
Auberge de la Forêt à Phalempin	
Opéra	2, rue des Bons Enfants
Théâtre Sébastopol	Place Sébastopol
Bibliothèque Municipale	32, rue Edouard Delesalle
Musée Comtesse	32, rue de la Monnaie
Musée du Palais des Beaux Arts (deux logements)	Place de la République
Conservatoire National de Région	Place du Concert
Ecole Régionale des Arts Plastiques	97, boulevard Carnot
Maison de Quartier de Fives	Rue Massenet
Maison des Amicales Laïques	Place Sébastopol
Salle de la Marbrerie	56, rue de la Marbrerie
Salle des fêtes de Fives	91, rue de Lannoy
Complexe sportif Marc Dormoy (trois logements)	Avenue Marx Dormoy
Stade Grimonprez-Jooris	Avenue du Petit Paradis
Stade de L'Arbrisseau	382, rue de l'Arbrisseau
Stade Jean Bouin	2 et 4, rue Louis Michel
Stade André Ballet	3, rue Parmentier
Stade Léo Lagrange	44, rue de Londres
Centre Médico Scolaire	1, rue Georges Lefèvre
Maison de quartier de Moulins	Rue Armand Carrel
Centre Social de Wazemmes	36, rue d'Eylau
Pouponnière Municipale	86, rue des Meuniers
Cimetière de l'Est	Rue du ballon
Cimetière du Sud	Rue du Faubourg des Postes
Ateliers Municipaux	Chemin de Barges
Jardin des Plantes	Rue de l'Orangerie
Parc Zoologique	Bois de Boulogne
Centre de Formation Communal	287, avenue du Parc Monceau
Hospice Général	104, av. du Peuple Belge
Palais Rameau	Boulevard Vauban
Centre d'hébergement	46, rue Paul Lafargue

Agents chargés de la surveillance et de l'entretien
des installations de chauffage

Bains-douches de la rue Maracci
Bains-douches de la rue Dupuytren
Bains-douches de Wazemmes

Rue Paul Lafargue

Commune associée d'Hellemmes-Lille

Secrétaire Général de la Mairie - Hôtel de Ville 155, rue Roger Salengro
Directrice de la crèche - remboursement par la Ville du loyer et des
charges pour la location d'un appartement
H.L.M. à proximité de la crèche

Concierge ou agent logé chargé du gardiennage :

Hôtel de Ville	155, rue Roger Salengro
Ateliers et garage municipaux	Rue Roger Salengro
Salle Léo Lagrange	135, rue Roger Salengro
Bains-douches	31, rue Jules Guesde
Cimetière d'Hellemmes	Rue Roger Salengro
Centre Médico-Social	190, rue Roger Salengro
Complexe sportif Arthur Cornette	Rue Ferdinand Buisson
Ecole de Musique (ancienne Mairie)	Rue des Martyrs
	Place de la République
Centre de Loisirs Gustave Engrand (ex : Guinguette)	208, rue Faidherbe

Adopté

Voir compte rendu p. 851

N° 88/417 Personnel

**Mise à disposition
d'un agent de sécurité
Indemnité de sujétions spéciales**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Ministère de l'Intérieur, direction des personnels de la police nationale a mis à disposition de la Ville, M. Roland CHABAUD, enquêteur de deuxième classe, à la Direction régionale des renseignements généraux de Lille, à compter du 11 Octobre 1988, en vue d'assurer les fonctions d'agent de sécurité.

A ce titre, son traitement continuera à lui être versé par le Ministère de l'Intérieur, toutefois pour tenir compte des sujétions spéciales du poste, la Ville de Lille lui versera une indemnité forfaitaire mensuelle de 1 500 Francs dont le montant sera automatiquement revalorisé par application de la variation de la valeur du point des indices des fonctionnaires.

Par ailleurs, la Ville prendra également en charge les frais de déplacement et de mission sur les bases réglementaires habituelles.

Nous vous demandons de faire vôtres ces propositions.

Adopté

Voir compte rendu p. 851

N° 88/418 Ville de Lille
Budget Primitif de 1989

MESDAMES, MESSIEURS,

Le budget primitif de la Ville pour 1989, tel qu'il vous est soumis ce soir, présente les caractéristiques essentielles suivantes :

- il permet à la Municipalité d'honorer les engagements pris à l'égard de la population lilloise et hellemmoise et qui visent notamment l'amélioration de la qualité des services rendus et la modernisation de la Ville,
- il correspond, pour ce qui concerne l'investissement, à l'exécution des opérations reprises au titre de la deuxième tranche du nouveau programme pluriannuel d'investissements voté en Octobre 1987 pour les années 1988 à 1991,
- enfin, l'équilibre du budget est arrêté sur la base d'une hypothèse de maintien des taux applicables aux quatre taxes directes locales à leur niveau actuel.

Toutefois, la décision définitive en la matière ne pourra être prise qu'en Février prochain, lorsque les services fiscaux nous auront notifié les bases pour 1989.

En conséquence, nous vous demandons, conformément aux dispositions législatives en vigueur, de bien vouloir aujourd'hui :

- arrêter les dotations budgétaires pour 1989 tant en investissement qu'en fonctionnement,
- fixer la masse de la fiscalité nécessaire à l'équilibre du budget communal du prochain exercice.

Le budget primitif de 1989 est arrêté aux chiffres généraux ci-après :

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Section d'investissement	187 627 532,67	187 627 532,67	132 756 187,48	187 627 532,67
Section de fonctionnement	1 753 550 439,19	1 753 550 439,19	872 584 392,31	817 713 047,12
	1 941 177 971,86	1 941 177 971,86	1 005 340 579,79	1 005 340 579,79

La différence entre les mouvements budgétaires et les mouvements réels correspond à des opérations d'ordre affectant à la fois les deux sections du budget, soit :

- opérations relatives à la répartition des dépenses indirectes	880 966 046,88 F
- prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	47 202 699,17 F
- prélèvements pour emploi de recettes affectées	211 000,00 F
- amortissements	7 457 646,02 F
	935 837 392,07 F

Comparativement au budget de 1988, le montant des recettes et des dépenses, hors opérations relatives à la répartition des dépenses indirectes est fixé comme suit :

	1989	1988	% en plus ou en moins
Volume budgétaire	1 060 211 924,98	1 010 907 445,03	+ 4,88
Recettes			
Section d'investissement	187 627 532,67	171 162 301,44	+ 9,62
Section de fonctionnement	872 584 392,31	839 745 143,59	+ 3,91
Dépenses			
Section d'investissement	187 627 532,67	171 162 301,44	+ 9,62
Section de fonctionnement	872 584 392,31	839 745 143,59	+ 3,91

ANALYSE DES OPERATIONS

A/ Section d'investissement

Le total des dépenses envisagées est fixé à 187 627 532,67 F.

On distingue :

- les programmes d'équipements,
- la dette en capital,
- les autres dépenses.

1) Les programmes d'équipements

Le montant des réalisations prévues à ce titre est arrêté à 119 440 372,50 F suivant détail et récapitulation figurant au document budgétaire.

Les travaux à effectuer au titre du prochain exercice se répartissent comme suit ;

° Les opérations de maintenance 40 246 300,00 F

Un effort particulier est fait au niveau des bâtiments scolaires. La dotation est portée de 7,4 MF en 1988 à 15 MF pour cet exercice.

° Les opérations en cours 45 215 000,00 F
° Les opérations nouvelles 24 979 072,50 F
° Les équipements de la commune associée 9 000 000,00 F

2) La dette en capital

Elle est fixée à 66 031 160,17 F.

L'ensemble des dépenses du service de la dette (capital + intérêts) s'élève à 161 223 968,30 F suivant répartition ci-après :

- capital 66 031 160,17 F
- intérêts 95 192 808,13 F

Ces éléments tiennent compte de l'amortissement de 3 581 120,21 F d'annuités dont la dernière échéance a été réglée en 1988, des opérations engagées au titre de la renégociation de la dette qui se traduisent, pour 1989, par un gain d'annuités s'élevant à 1 746 579,67 F, de mouvements divers (annuités non constantes, emprunts contractés en 1987 dont la première échéance est fixée en 1989, prêts C.A.F. sans intérêt), qui représentent une plus value de 4 684 314,44 F.

3) Les autres dépenses

Elles sont fixées à 2 156 000,00 F et concernent :

- une dotation destinée au remboursement, par anticipation, d'emprunts (capital) dans le cadre de la renégociation de la dette (2 000 000 de F),

- les commissions et frais divers réglés lors de la réalisation des emprunts (150 000 F),

-les charges relatives aux dépôts et cautionnement (6 000 F).

Le financement des dépenses de cette section du budget, soit 187 627 532,67 F, est assuré comme suit :

- Emprunts à contracter	89 009 372,00 F
- Subventions escomptées	8 220 000,00 F
- Fonds de compensation de la T.V.A.	17 000 000,00 F
- Produit des ventes immobilières	11 000 000,00 F
- Dotation globale d'équipement	2 500 000,00 F
- Ressources diverses	5 026 815,48 F
- Recettes affectées	211 000,00 F
- Amortissements	7 457 646,02 F
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	47 202 699,17 F

Soit un total des recettes d'investissement de 187 627 532,67 F

A noter que les ressources diverses comprennent :

- le remboursement, par divers organismes, d'annuités sur prêts et avances consentis par la Ville	3 839 981,76 F
- la participation du Département et des Fonds scolaires départementaux au titre des dépenses engagées par la Ville pour les constructions scolaires du premier degré	345 833,72 F
- la part revenant à notre Commune au titre de la taxe locale d'équipement	335 000,00 F
- les dépôts et cautionnements remboursés	6 000,00 F
- le remboursement des dépenses relatives aux démolitions d'immeubles et travaux annexes	500 000,00 F

B/ Section de fonctionnement

Le montant des crédits inscrits à cette section s'élève à 872 584 392,31 F.

Ces charges ont été arrêtées en fonction des divers éléments ci-après :

- majoration des dépenses de personnel fixée à 2,78% ;

Ce taux d'augmentation intègre :

- ° la nouvelle progression de la cotisation patronale à la C.N.R.A.C.L.,
- ° les mesures récentes prises par le Gouvernement (2 points d'indice au 1er octobre 1988 + 1% au 1er Mars 1989 + 1,2% au 1er Septembre 1989),
- ° les promotions,

- charges nouvelles résultant de décisions prises en 1988 par l'Assemblée communale ;

- ° création de classes de découvertes et de classes européennes,
- ° aménagement d'aires de jeux. Contrat de location "Ludoparc",

- dotation spéciale liée aux manifestations entrant dans le cadre de la célébration du Bicentenaire de la Révolution ;

- effort particulier en faveur :
 - ° de la propreté,
 - ° de l'entretien des espaces verts,
 - ° des équipements décentralisés,
 - ° des élèves dans les quartiers défavorisés
 - ° de la culture (développement des activités des musées, théâtres, organisation d'expositions),

- poursuite du plan d'aide municipale au sport de haut niveau ;

- reconduction de l'enveloppe attribuée en 1988 au titre des subventions sauf cas particuliers ou exceptionnels ;

- limitation des crédits affectés au fonctionnement des services existants (tout en tenant compte des dépenses estimées de l'année en ce qui concerne les fluides) ;

Eu égard à ce qui précède, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- Personnel :	
° Rémunérations et charges	370 300 000,00 F
° Formation	3 515 000,00 F
° Subventions	4 970 051,00 F
° Autres dépenses	595 380,00 F
- Dette en intérêts et frais financiers	98 811 730,55 F
- Dotation pour renégociation de la dette	5 000 000,00 F
- Oeuvres et services sociaux	110 770 199,90 F
- Ensembles immobiliers et mobiliers	65 816 798,80 F
- Administration générale	26 415 992,27 F
- Enseignement	27 048 835,02 F
- Voirie, espaces verts	25 344 878,00 F
- Relations publiques, information, communication, animation, jeunesse	21 751 656,00 F

- Culture	26 507 087,00 F
- Sports	10 595 410,58 F
- Charges relatives au domaine	2 374 600,00 F
- Divers	5 789 448,00 F
- Dotation Commune Associée d'Hellemmes	9 605 980,00 F
- Recettes affectées	211 000,00 F
- Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement	47 202 699,17 F
- Amortissements	7 457 646,02 F
- Bicentenaire de la Révolution	2 500 000,00 F
soit un total des dépenses de fonctionnement de	872 584 392,31 F

Les amortissements concernent des opérations faisant l'objet d'une inscription d'égale importance en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement, soit :

- frais, commissions et primes sur emprunts	96 393,30 F
- subventions d'équipement versées	1 654 083,01 F
- frais d'études et de recherches	2 373 752,38 F
- travaux d'entretien et d'amélioration financés par emprunt	3 329 813,21 F
- frais d'aliénation	3 604,12 F

Pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement dont le détail est repris ci-avant, nous disposons de ressources dont le total atteint **872 584 392,31 F**.

On distingue :

- * la dotation globale de fonctionnement,
- * les ressources diverses,
- * la fiscalité,
- * les dotations de compensation de la taxe professionnelle.

a) La dotation globale de fonctionnement

Sur la base du projet de loi de Finances pour 1989, la somme à inscrire à ce titre a été estimée à 290 199 254 F, ce qui correspond à une majoration de 5,05 % des attributions de l'exercice 1988 et représente 33,26 % du volume des recettes de fonctionnement pour cet exercice.

b) Les ressources diverses

Fixées à 107 933 586,31 F, elles concernent :

- les produits d'exploitation	16 132 500,00 F
- les produits domaniaux	19 157 772,00 F
- les produits financiers	9 468 188,82 F
- les subventions, participations	12 368 884,51 F
- les recouvrements divers	9 212 747,98 F
- les recettes fiscales (hors les 4 taxes directes locales)	36 293 493,00 F
- la dotation générale de décentralisation	5 300 000,00 F

c) La fiscalité

La masse fiscale nécessaire à l'équilibre du budget primitif de 1989 est arrêtée à la somme de **411 922 737 F** contre 399 924 987 F en 1988, soit une majoration de 3 % correspondant à une hypothèse de maintien des taux applicables aux quatre taxes directes locales.

Vous serez appelés à statuer définitivement sur le vote des taux après notification des bases lors de la prochaine réunion de l'Assemblée communale.

Rappelons, enfin, qu'en application des dispositions de la loi 82/1169 du 31 Décembre 1982, visant notamment le régime financier des Conseils d'arrondissement et des communes fusionnées, le budget communal reprend, sous l'article 839 - chapitre 970 de la section de fonctionnement, la dotation mise à la disposition de la Commune associée d'Hellemmes pour lui permettre de faire face aux dépenses de fonctionnement qui lui incombent au titre des équipements et services dont elle assure la gestion, soit une somme de **9 605 980 F**.

La répartition de cette dotation, la liste des investissements envisagés en 1989 et divers états (dette, subventions, ensembles immobiliers, et mobiliers) sont annexés au budget principal de la Ville (page de couleur jaune).

Eu égard à ce qui précède et en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances et le Conseil de Municipalité réunis respectivement les 29 Novembre et 5 Décembre 1988, nous vous proposons de bien vouloir :

- adopter le budget primitif de 1989 tel qu'il vient de vous être présenté,
- arrêter à **411 922 737 F** le montant de la fiscalité nécessaire à l'équilibre de ce document,
- voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail est donné dans les pages de couleur verte,
- prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 Décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités territoriales, les crédits nécessaires

au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 931.1, art. 611 du budget,

- autoriser Monsieur le Maire à répartir, dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par la délibération n° 87/12 du 27 Février 1987, la prime de service annuelle (montant 1988 : 4 400 F dont partie fixe 3 600 F et partie mobile 800 F) la prime de technicité et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

- à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 89 009 372 F, nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement et à passer tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents,

- ratifier l'ensemble des documents figurant tant au budget principal qu'aux annexes.

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 851

**N° 88/419 Fédération Nationale des Services Publics
et des Services de Santé "Force Ouvrière"
Syndicat Central des Municipaux de Lille
Congrès Régional au Touquet du 19 au 21 Septembre 1988
Envoi de délégués
Demande de subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Secrétaire du Syndicat Central des Municipaux de Lille sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais consécutifs à l'envoi de 10 délégués au Congrès Régional des Services Publics et de Santé qui s'est déroulé, au Touquet, du 19 au 21 Septembre 1988.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 500 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé "Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

N° 88/420 Rencontres Européennes du Cinéma

**et de la Télévision
Organisation d'un Festival du Cinéma à Lille
Les 25, 26, 27 Novembre 1988
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président du groupe Cinéma sollicite l'aide financière de notre Commune pour l'organisation à Lille d'un festival du Cinéma sur le thème "l'action des communes dans le domaine de l'audio-visuel, cinémas municipaux, télévisions câblées, création défense et sauvegarde du patrimoine, perspectives européennes".

Ces journées de réflexion et d'échanges qui ont réuni environ 200 personnes dans le cadre de l'Année Européenne, du cinéma et de la télévision et sous le parrainage de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, Cités Unies ont rassemblé d'une part, les producteurs, distributeurs, exploitants, responsables de festivals de la Région Nord-Pas-de-Calais et d'autre part, les personnalités françaises et européennes les plus actives en matière de diffusion cinématographique.

Eu égard à l'intérêt communal et européen que suscite une telle manifestation, nous vous proposons en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, d'émettre un avis favorable à la requête présentée et d'allouer pour cet objet une subvention exceptionnelle de 15.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé "Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

**N° 88/421 Commission de la République
Française pour l'Education
La Science et la Culture
Colloque International sur les Technologies
de la Communication
du 28 Novembre au 1er Décembre 1988
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission de la République Française pour l'Education, la Science et la Culture organise, à l'initiative de l'U.N.E.S.C.O. un colloque international sur les technologies de communication qui s'est déroulé du 28 Novembre au 1er Décembre 1988 au Palais des Congrès de Lille.

Rassemblant des participants venus de l'Europe de l'Ouest et de l'Est cette mani-

festation a permis notamment d'évoquer les initiatives et réflexions de Lille et de la Région dans ce domaine.

Dans ce cadre, le Président de la Commission organisatrice a sollicité la participation financière de la Ville.

Compte tenu du caractère international et de l'importance pour notre Ville de cette manifestation, notamment dans la perspective d'une coopération renforcée avec les pays d'Europe, nous vous proposons en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, d'allouer à la Commission de la République Française pour l'Education, la Science et la Culture une subvention exceptionnelle de 20.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé "Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

**N° 88/422 Union Nationale des Associations
de Centres de Soins
Organisation du 10ème Congrès à Lille
les 2, 3 et 4 Décembre
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Présidente de l'Union Nationale des Associations de Centres de soins siégeant 59, rue de Solférino à Lille sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation du 10ème Congrès de cet organisme qui s'est déroulé à Lille du 2 au 4 Décembre 1988.

L'U.N.A.C.S. réunit des Associations qui gèrent essentiellement des centres de soins infirmiers et des structures de santé au domicile des personnes âgées.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet une subvention exceptionnelle de 4.500 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1988, sous l'intitulé "Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

**N° 88/423 Association pour le Soutien et la Promotion
des Femmes actives au Foyer
Organisation d'un Congrès annuel
les 23, 24 et 25 Novembre 1988 à Lille
Demande de subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Présidente de l'Association pour le Soutien et la Promotion des femmes actives au Foyer, siégeant 26, rue de Thionville à Lille sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation du 1er Congrès annuel de cette Association qui s'est déroulé à Lille, les 23, 24 et 25 Novembre 1988 et qui a réuni les responsables Régionales, Départementales et Locales de cet organisme.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la demande présentée et d'allouer pour cet objet une subvention exceptionnelle de 1 000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé "Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements".

Adopté

**N° 88/424 Lille-Université-Club
Garanties financières de la Ville
Réaménagement de prêts**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n°s 79/3081 du 22 Novembre 1979 et 82/3007 du 27 Février 1982, le Conseil Municipal a accordé, au Lille-Université-Club, la garantie financière de notre Commune pour le remboursement de deux prêts d'un montant respectif de 1.400.000 F et de 400.000 F, destinés à l'aménagement de courts de tennis au complexe sportif Gaston Berger.

Le taux d'intérêt était fixé à 14,75 % pour une durée d'amortissement de 15 ans.

Or, après négociation avec la Banque Française de Crédit Coopératif, le L.U.C. a obtenu un refinancement du capital restant dû au taux de 10,50 % pour une durée de 14 ans (56 trimestrialités), avec versement d'une indemnité de 135.397,10 F.

Les sommes à refinancer s'élèvent à :

Prêt de 400.000 F

Capital restant dû après échéance du 10.08.88	307.461,77 F
Prime de refinancement	47.999,01 F
	<hr/>
	355.460,78 F

Prêt de 1.400.000 F

Capital restant dû après échéance du 30.09.88	995.194,81 F
Prime de refinancement	87.398,09 F
	<hr/>
	1.082.592,90 F

Ces dispositions permettent au L.U.C. d'enregistrer un gain d'annuité de 105.331,64 F.

En conséquence, le Trésorier du L.U.C. sollicite de l'Administration Municipale l'acceptation de ces nouvelles conditions.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 29 Novembre 1988, de faire droit à la demande qui vous est présentée et de bien vouloir prendre, en conséquence, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu la demande formée par le L.U.C. tendant à obtenir l'accord de notre Commune nécessaire à la concrétisation des propositions de réaménagement des prêts susvisés, émises par la Banque Française de Crédit Coopératif,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accepte le réaménagement des prêts suivants pour lesquels le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière lors de ses séances des 22 Novembre 1979 et 27 Février 1982 :

- 1 400 000 F)
-) contractés auprès de l'Union Coopérative
- 400 000 F) Equipement Loisirs au taux de 14,75 % pour
- une durée d'amortissement de 15 ans

En effet, la Banque Française de Crédit Coopératif, agence représentant l'U.C.E.L., propose un refinancement du capital restant dû de ces deux prêts, augmenté des indemnités de renégociation (soit au total : 1 438 053,68 F).

Cet emprunt global portera intérêt au taux fixé à 10,50 % pour une durée de 14 ans (56 trimestrialités).

Au cas où le Lille-Université-Club, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque Française de Crédit Coopératif, adressée par lettre-missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Banque susvisée discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 - Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à signer au nom de la Ville de Lille l'avenant modifiant les conditions financières des contrats initiaux et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

Adopté

**N° 88/425 Divers produits communaux
Admissions en non valeur**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Trésorier Principal de Lille-Municipale a fait parvenir les états n° s 23 à 33 des sommes proposées comme irrécouvrables au titre de l'année 1988.

Ces opérations, dont le total s'élève à 2 567 202,35 F concernent des produits budgétaires des exercices 1979 à 1987 inclus, à savoir :

* Etat n° 23	
Année 1979	850,00 F
* Etat n° 24	
Année 1980	1 309,98 F
* Etat n° 25	
Année 1981	1 280,28 F
* Etat n° 26	
Année 1982	1 595,19 F
* Etat n° 27	
Année 1983	2 827,17 F
* Etat n° 28	
Année 1984	12 326,87 F
* Etat n° 29	
Année 1985	27 800,53 F

* Etat n° 30		
Année 1986		86 549,29 F
* Etat n° 31		
Année 1986		298 934,58 F
* Etat n° 32		
Année 1987		88 615,00 F
* Etat n° 33		
Année 1983	1.975 113,46 F	
Année 1987	<u>70 000,00 F</u>	
		<u>2 045 113,46 F</u>
Total		2 567 202,35 F

L'irrécouvrabilité de ces ressources ayant été constatée par le comptable communal, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, de bien vouloir admettre en non valeur la somme de 2 567 202,35 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 970 art. 828.5 de la section de fonctionnement du budget de 1988, qui fera l'objet de l'inscription d'une dotation complémentaire de 402 473,01 F dans le cadre des décisions modificatives du présent exercice.

Adopté

**N° 88/426 Saumur Equestre International
Organisation d'un gala du Cadre Noir
Taxe sur les spectacles
Demande d'exonération**

MESDAMES, MESSIEURS,

Les 1er et 3 Décembre 1988, l'Association Saumur Equestre International a présenté à Lille, un gala du Cadre Noir.

Cette Association sans but lucratif a pour objet de promouvoir l'équitation et d'organiser des compétitions sportives de haut niveau.

Dans ce cadre, elle a obtenu l'autorisation d'effectuer en 1988 une présentation du Cadre Noir dans une Ville de France et son choix s'est porté sur notre Ville.

Eu égard au coût financier d'une telle prestation dont la couverture n'est susceptible d'être réalisée que par des recettes-guichet assez hypothétiques, l'Association

sollicite l'exonération totale de la taxe sur les spectacles à laquelle est normalement soumise cette manifestation.

L'article 1561, 3B du Code Général des Impôts stipule en ce sens que les conseils municipaux peuvent exonérer totalement de l'impôt sur les spectacles les recettes des manifestations sportives à l'occasion de réunions exceptionnelles.

Compte tenu des difficultés prévisibles pour l'Association de parvenir à équilibrer financièrement les résultats de ces exhibitions, nous vous proposons, en accord, avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, d'émettre un avis favorable à la requête présentée.

Adopté

**N° 88/427 Budget primitif et supplémentaire
Transferts de crédits. Exercice 1988**

MESDAMES, MESSIEURS,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatif à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes y compris l'utilisation des comptes 831 et 115 afférents à l'équilibre des deux sections budgétaires seront régularisées dans le cadre des décisions modificatives de l'exercice 1988.

Adopté

- Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2169 C1 - Hôtel de Ville. Acquisition d'oeuvres d'art

Virement au

Chapitre 909 - Autres équipements

article 235 K58 - L'Art dans la Ville. Implantation de sculptures
et de peintures

d'une somme de 310 000,00 F

- Chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents
article 2147390 - Immeuble "La Filature" Bibliothèque le Blan.
Acquisition de mobilier et matériel

Virement au même chapitre

article 232390 - Immeuble "La Filature" Aménagement de divers
équipements communaux

d'une somme de 50 000,00 F

- Chapitre 900.2 - Ordre public
article 232 K3 - Commissariats de quartiers. Aménagement et
réparations

Virements aux

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs.
article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

d'une somme de 20 000,00 F

article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 11 806,34 F

article 232 K11 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation
et d'amélioration

d'une somme de 32 806,33 F

Chapitre 903.63 - Bibliothèques
article 232 K34 - Bibliothèques. Travaux de modernisation et de
grosses réparations

d'une somme de 3 224,77 F

Chapitre 906.0 - Halles et marchés
article 232399 - Halles de Wazemmes. Travaux de modernisation

d'une somme de 6 775,23 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 13 000,00 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2150 L2 - Parc automobile. Renouvellement de véhicules

Virement au même chapitre

article 232 A - Centre technique municipal. Construction du
nouveau garage

d'une somme de 55 000,00 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 232 K10 - Divers bâtiments administratifs. Aménagement

Virement au

Chapitre 906.0 - Halles et marchés
article 232399 - Halles de Wazemmes. Travaux de modernisation

d'une somme de 7 577,66 F

- Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 232 K11 - Mairies de quartiers. Travaux de modernisation
et d'amélioration

Virement au

Chapitre 906.0 - Halles et marchés
article 232399 - Halles de Wazemmes. Travaux de modernisation

d'une somme de 10 647,11 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne
tensions. Modernisation et rénovation

Virement au

Chapitre 900.9 – Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 – Centre technique municipale. Acquisition
de matériel

d'une somme de 60 000,00 F

– Chapitre 901.1 – Equipement de voies
article 233 4222 – Eclairage public. Remplacement systématique des lampes

Virement au même chapitre

article 233 4220 – Eclairage public. Réseau basse et moyenne tensions
Modernisation et rénovation

d'une somme de 323 000,00 F

– Chapitre 901.1 – Equipement de voies
article 235 L6 – Voies privées et courées. Assainissement.

Virement au même chapitre

article 235 L8 – Suppression des courées insalubres et aménagement
des espaces de proximité

d'une somme de 21 450,00 F

et article 235 L9 – Parkings publics. Travaux d'amélioration.

d'une somme de 18 955,00 F

– Chapitre 901.1 – Equipement de voies
article 235 L7 – Parkings provisoires. Aménagement

Virements aux

Chapitre 900.9 – Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 – Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

d'une somme de 10 000,00 F

et chapitre 903.1 – Ecoles du 1er degré
article 232 K16 – Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 10 000,00 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L8 - Suppression des courées insalubres et aménagement
des espaces de proximité

Virement au même chapitre

article 235 L9 - Parkings publics. Travaux d'amélioration

d'une somme de 100 000,00 F

- Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L13 - Aménagement de places, squares, aires de verdure
rues piétonnes, plantation d'arbres, points verts

Virement au

Chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie
article 2147 L19 - Acquisition de mobilier urbain

d'une somme de 73 000,00 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L15 - Parcs et espaces verts. amélioration et
rénovation

Virements aux

même chapitre

article 2147 L10 - Service des espaces verts. Acquisition de véhicules
de chantier et gros matériel, bacs à fleurs

d'une somme de 37 600,38 F

Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement

d'une somme de 2 408,00 F

et chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 40 000,00 F

- Chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie
article 2147 L18 - Service du nettoyage. Renouvellement de
matériel

Virement au même chapitre

article 235 L31 – Service du nettoyage. Réparation d'une balayeuse

d'une somme de 184 000,00 F

– Chapitre 901.9 – Autres équipements de voirie
article 235 L20 – Aménagements urbains divers

Virement au

Chapitre 901.5 – Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L17 – Résidence H.L.M. de Lille. Amélioration des espaces verts

d'une somme de 110 000,00 F

– Chapitre 903.1 – Ecoles du 1er degré
article 2142 F1 – Divers bâtiments scolaires. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 2142 F7 – Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier

d'une somme de 29 000,00 F

– Chapitre 903.1 – Ecoles du premier degré
article 2147 K15 – Divers bâtiments scolaires. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 232 K16 – Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 47 513,52 F

–Chapitre 903.1 – Ecoles du 1er degré
article 232 K16 – Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation, grosses réparations, de sécurité, agrandissement

Virement au

Chapitre 903.63 – Bibliothèques
article 232 K34 – Bibliothèques. Travaux de modernisation et de grosses réparations

d'une somme de 22 000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232120 - Groupe scolaire Richard Wagner. Réfection de la
toiture

Virement au même chapitre

article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 173 278,43 F

- Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 235 L23 - Remplacement systématique des lampes dans
les stades

Virements aux

même chapitre

article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation et de
grosses réparations

d'une somme de 20 000,00 F

Chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse
article 232 K26 - Crypte St Pierre - St Paul. Aménagement de
salles de sports

d'une somme de 55 000,00 F

Chapitre 903.60 - Monuments
article 232 K1 - Monuments publics. Modernisation de l'éclairage

d'une somme de 46 000,00 F

- Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 2147 LH 13 - Hellemmes. Salles de sports. Acquisition de
matériel

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2147 LH 1 - Hellemmes. Espaces verts. Acquisition de
matériel

d'une somme de 13 000,00 F

- Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de grosses
réparations, de modernisation, de sécurité

Virement au

Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation et de
grosses réparations

d'une somme de 58 437,31 F

- Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 232482 - Salle de sports du Sud. Construction

Virement au

Chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse
article 232 K26 - Crypte Saint-Pierre - Saint-Paul. Aménagement
de salles de sports

d'une somme de 60 000,00 F

- Chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse
article 235 K 28 - Parc de loisirs de la Citadelle. Base nautique.
Aménagement

Virements aux

Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L4 - Champ de Mars. Aménagement d'un parking

d'une somme de 7 076,46 F

et chapitre 904.91 - Equipement socio-éducatif
article 232 K42 - Divers équipements socio-éducatifs. Travaux
de grosses réparations et sécurité

d'une somme de 7 000,00 F

- Chapitre 903.61 - Musées
article 2141 G1 - Palais des Beaux-Arts. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 2169 G8 - Palais des Beaux-Arts. Acquisition de tableaux
et oeuvres d'art

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 903.61 - Musées
article 2141 G4 - Musée d'Histoire Naturelle. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 2141 G6 - Musée de géologie et musée houiller. Acquisition de matériel

d'une somme de 15 000,00 F

- Chapitre 903.61 - Musées
article 232331 - Palais des Beaux-Arts. Extension sous-sols. Travaux d'aménagement, de modernisation, grosses réparations

Virement au même chapitre

article 232334 - Hospice Comtesse. Aménagement muséographique et travaux divers

d'une somme de 6 618,05 F

- Chapitre 903.63 - Bibliothèques
article 2141 G11 - Bibliothèque municipale. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

article 2141 G12 - Bibliothèque municipale. Achat de livres

d'une somme de 60 000,00 F

- Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels
article 132 K37 - Hellemmes. Centre culturel place Hentgès. Construction. Etudes

Virement au

Chapitre 908.0 - Urbanisme et opérations d'aménagement
article 132 LH33 - Hellemmes. Aménagement du centre ville. Etudes

d'une somme de 200 000,00 F

- Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels
article 232559 - Hellemmes. Centre culturel place Hentgès. Construction

Virement au

Chapitre 908.0 - Urbanisme et habitation
 article 132 LH33 - Hellemmes. Aménagement du centre ville.
 Etudes

d'une somme de 261 000,00 F

- Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels
 article 2327 - Installation de l'Orchestre National de Lille

Virement au même chapitre

article 232488 - Complexe hôtelier de restauration du Nouveau
 Siècle. Aménagement

d'une somme de 315,89 F

- Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
 article 232 K39 - Crèches. Travaux de modernisation, grosses
 réparations et sécurité

Virement au même chapitre

article 2147 K38 - Crèches. Acquisition de matériel

d'une somme de 8 511,56 F

- Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
 article 232560 - Hellemmes. Crèches l'Amicloterie. Travaux
 d'aménagement

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
 article 235515 - Hellemmes. Parc de l'Hôtel de Ville. Aménagement

d'une somme de 150 000,00 F

- Chapitre 904.91 - Equipements socio-éducatifs
 article 232474 - Maison de quartier du Vieux-Lille, rue
 d'Angleterre. Aménagement

Virement au

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
 article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition
 de matériel

d'une somme de 10 104,00 F

- Chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux
article 232 K46 - Divers équipements sanitaires et sociaux. Travaux
de modernisation et de grosses réparations

Virement au

Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique
article 232 K21 - Divers stades. Travaux de modernisation et
grosses réparations

d'une somme de 15 000,00 F

- Chapitre 904.92 - Autres équipements sanitaires et sociaux
article 232280 - Etablissement de montagne de St Gervais. Travaux
d'aménagement et de grosses réparations

Virement au

Chapitre 903.59 - Autres équipements de sports et de jeunesse
article 235480 - Centre de loisirs de Phalempin. Aménagement

d'une somme de 145 298,01 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opération d'aménagement
article 235 E4 - Projets d'aménagement de quartiers

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L13 - Square Lardemer. Aménagements divers

d'une somme de 500 000,00 F

- Chapitre 908.5 - Logements de fonctions
article 232 K52 - Bâtiments scolaires. Logements de fonctions.
Modernisation. Réparations

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 42 486,48 F

- Chapitre 914.8 - Urbanisme et habitation
article 235 K61 - Remise en état de pignons d'immeubles particuliers
après démolition des murs mitoyens

Virement au

Chapitre 908.6 - Ensembles et groupes immobiliers
article 232 K54 - Ensembles et groupes immobiliers. Divers travaux
de rénovation, de grosses réparations et sécurité

d'une somme de 27 700,00 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 2109 J8 - Acquisition de terrains

Virements aux

même chapitre
article 2125 LH26 - Hellemmes. Acquisition d'immeubles

d'une somme de 30 000,00 F

et chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagement
article 2125 J4 - Secteur sauvegardé. Acquisition d'immeubles

d'une somme de 110,00 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 2125 J10 - Acquisition d'immeubles

Virement au

Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opération d'aménagement
article 2101 J3 - Expropriation des terrains de l'enceinte fortifiée
en vue de leur aménagement en espaces libres

d'une somme de 1 150,00 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 235 L29 - Immeubles et terrains communaux. Clôtures et
aménagements divers

Virements aux

Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 235 L7 - Parkings provisoires. Aménagement

d'une somme de 5 000,00 F

chapitre 901.5 – Espaces verts, parcs et jardins
article 235 L15 – Parcs et espaces verts. Amélioration et
rénovation

d'une somme de 16 924,76 F

Chapitre 900.9 – Autres bâtiments administratifs
article 232 K10 – Divers bâtiments administratifs. Aménagement

d'une somme de 25 000,00 F

et au chapitre 903.1 – Ecoles du premier degré
article 232 K16 – Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation
grosses réparations, de sécurité, agrandissement

d'une somme de 5 000,00 F

– Chapitre 922 – Opérations immobilières et mobilières hors programme
article 29 – Dépenses imprévues

Virement au même chapitre

article 235 E6 – Travaux d'aménagements divers

d'une somme de 2 000 000,00 F

– Chapitre 930.0 – Dette communale résultant d'emprunts
article 699 – Autres charges exceptionnelles. Dotation pour
renégociation de la dette

Virement au

Chapitre 925.0 – Dette communale résultant d'emprunts
article 1610 – Caisse des Dépôts et Consignations. Financement des
équipements collectifs

d'une somme de 1 732 171,78 F

– Chapitre 931.0 – Formation professionnelle
article 645 – Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virement au

Chapitre 900.00 – Hôtel de Ville
article 2140 E1 – Hôtel de Ville. Mobilier, matériel, équipement.
Modernisation

d'une somme de 70 000,00 F

- Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 22 000,00 F

- Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 6342 - Gaz

Virements aux

chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 3 900,00 F

et chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6312 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 7 000,00 F

- Chapitre 932.011 - Atelier du service électrique
article 609 - Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 20 000,00 F

article 633 - Acquisition de petit matériel outillage et mobilier

d'une somme de 3 000,00 F

et chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 932.011 - Atelier du service électrique
article 6342 - Gaz

Virement au

Chapitre 900.9 – Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 – Centre technique municipal. Acquisition de matériel

d'une somme de 4 000,00 F

– Chapitre 932.012 – Atelier du service des installations thermiques et sanitaires
article 609 – Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 900.9 – Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 – Centre technique municipal. Acquisition de matériel

d'une somme de 14 813,25 F

Chapitre 932.010 – Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 92 550,00 F

et article 633 – Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 1 000,00 F

Chapitre 932.011 – Atelier du service électrique
article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 20 000,00 F

Chapitre 932.013 – Atelier de décors
article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 103 206,02 F

et Chapitre 932.22 – Bâtiments scolaires
article 631.2 – Entretien de bâtiments

d'une somme de 15 000,00 F

– Chapitre 932.012 – Atelier du service des installations thermiques et sanitaires
article 631.2 – Entretien de bâtiments

Virements aux

Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, d'agrandissement

d'une somme de 34 439,05 F

et Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 631.2 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 40 000,00 F

- Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques
et sanitaires
article 633 - Acquisition de petit matériel outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de
matériel

d'une somme de 3 750,00 F

- Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques
et sanitaires
article 6342 - Gaz

Virement au

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de
matériel

d'une somme de 3 810,00 F

- Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de
matériel

d'une somme de 110 000,00 F

et Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne
tensions. Modernisation. Rénovation

d'une somme de 60 000,00 F

- Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition
de matériel

d'une somme de 1 865,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 630 - Loyers, charges locatives et copropriété

Virements aux

Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2127 K1 - Hôtel de Ville. Modernisation du réseau téléphonique

d'une somme de 45 984,00 F

article 2321 A - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers,
de sécurité, de grosses réparations

d'une somme de 36 700,00 F

et au chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 631.2 - Entretien de bâtiments

d'une somme de 80 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 631.2 - Entretien de bâtiments

Virements aux

Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville
article 2321 A - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers,
de sécurité, de grosses réparations

d'une somme de 33 300,00 F

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 2147 K8 - Mairies de quartiers. Secteurs techniques.
Acquisition de matériel

d'une somme de 10 866,47 F

Chapitre 903.51 - Salles de gymnastique
article 232 K22 - Diverses salles de gymnastique. Travaux de
grosses réparations, modernisation et sécurité

d'une somme de 100,00 F

Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opération d'aménagement
article 232 E5 - Maison de l'Habitat. Aménagement

d'une somme de 4 939,22 F

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 44 950,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 7 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 909 - Autres équipements
article 235 K60 - Implantation de fontaines dans la Ville

d'une somme de 2 790,80 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 631.2 - Entretien de bâtiments

Virements aux

Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré

article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation
de grosses réparations, de sécurité, d'agrandissement

d'une somme de 52 800,00 F

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 11 000,00 F

et Chapitre 936.20 - Nettoyement
article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 12 200,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
article 232 K16 - Bâtiments scolaires. Travaux de modernisation,
grosses réparations, de sécurité, d'agrandissement

d'une somme 27 682,29 F

- Chapitre 934.20 - Maire. Municipalité
article 6405 - Cotisations municipales

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2150 L12 - Service des espaces verts. Renouvellement de
véhicules

d'une somme de 0,01 F

- Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville et autres services généraux
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 934.23 - Service de l'Economat
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 500,00 F

- Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville et autres services généraux

article 665 - Frais d'actes et de contentieux

Virement au

Chapitre 941.1 - Tribunaux d'instance

article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 0,10 F

- Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins

article 609 - Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 934.241 - Restaurant municipal

article 601 - Alimentation

d'une somme de 1 123,20 F

et Chapitre 936.22 - Circulation

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 50 000,00 F

article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 200 000,00 F

- Chapitre 936.20 - Nettoyement

article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 2147 K7 - Centre technique municipal. Acquisition de matériel

d'une somme de 5 950,00 F

- Chapitre 936.20 - Nettoyement

article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins

article 6341 - Eau

d'une somme de 153 000,00 F

-Chapitre 936.20 - Nettoiement
article 6629 - Autres prestations de service

Virements aux

Chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie
article 2147 L19 - Acquisition de mobilier urbain

d'une somme de 130 000,00 F

Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 6 900,00 F

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 15 000,00 F

et Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins
article 6310 - Entretien de terrains

d'une somme de 23 200,00 F

- Chapitre 936.22 - Circulation
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 940.230 - Information municipale
article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 11 207,70 F

- Chapitre 936.4 - Frais exceptionnels de la voirie routière
article 637 - Travaux pour le compte de tiers

Virement au

Chapitre 901.1 - Equipement de voies
article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions.
Modernisation. Rénovation

d'une somme de 86 000,00 F

- Chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale

article 606 - Fournitures de voirie

Virement au

Chapitre 925.5 - Autres mouvements de créances, titres, etc...

article 270 - Dépôts et cautionnements

d'une somme de 489,21 F

- Chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale

article 609 - Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 901.1 - Equipement de voies

article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne tensions.

Modernisation. Rénovation

d'une somme de 95 673,43 F

Chapitre 925.5 - Autres mouvements de créances, titres, etc..

article 270 - Dépôts et cautionnements

d'une somme de 650,00 F

Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques

et sanitaires

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 8 740,00 F

et Chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports automobiles

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 1 800,00 F

- Chapitre 936.9 - Autres voiries

article 606 - Fournitures de voirie

Virements au

Chapitre 936.22 - Circulation

article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 2 140,00 F

et article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 8 953,23 F

- Chapitre 936.9 - Autres voiries
article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux

Virement au

Chapitre 936.22 - Circulation
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 11 000,00 F

- Chapitre 940.212 - Service animalier
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.010 - Atelier de corps d'état rue de Bargues
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 1 750,00 F

- Chapitre 940.230 - Information municipale
article 6409 - Autres contingents et participations diverses

Virement au

Chapitre 944.41 - Classes vertes
article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

d'une somme de 7 000,00 F

- Chapitre 940.230 - Information municipale
article 6620 - Frais d'impression

Virement au

Chapitre 940.231 - Communication. Promotion de la Ville
article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 17 716,47 F

- Chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies
article 660 - Fêtes et cérémonies

Virement au

Chapitre 909 - Autres équipements

article 2147 B6 - Fêtes et cérémonies. Acquisition de matériel

d'une somme de 45 000,00 F

- Chapitre 940.32 - Parrainage, jumelage, coopération
article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virement au

Chapitre 934.241 - Restaurant municipal
article 601 - Alimentation

d'une somme de 832,30 F

- Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 607 - Fournitures scolaires

Virement au

Chapitre 943.4 - Enseignement ménager
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 2 300,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement technique
article 607 - Fournitures scolaires

Virements aux

Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
article 2142 F3 - Zones d'éducation prioritaires. Acquisition
de matériel

d'une somme de 5 000,00 F

et Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 25 000,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement technique
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2142 F3 - Zones d'éducation prioritaires. Acquisition
de matériel

d'une somme de 40 000,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement technique
article 615 - Rémunérations diverses

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré
article 2142 F3 - Zones d'éducation prioritaires. Acquisition
de matériel

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement technique
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 2 000,00 F

- Chapitre 943.5 - Enseignement technique
article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

Virement au

Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 83 000,00 F

- Chapitre 943.64 - Ecoles de musique
article 615 - Rémunérations diverses

Virement au

Chapitre 931.1 - Rémunérations et charges
article 610 - Rémunérations du personnel permanent titulaire

d'une somme de 9 000,00 F

- Chapitre 943.64 - Ecoles de musique
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 931.1 – Rémunérations et charges
 article 615 – Rémunérations diverses

d'une somme de 7 200,00 F

– Chapitre 943.9 – Autres enseignements
 article 6629 – Autres prestations de service

Virement au même chapitre
 article 657 – Subventions

d'une somme de 75 000,00 F

– Chapitre 945.18 – Encouragement aux sports
 article 657 – Subventions

Virements aux

même chapitre, article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 37 360,00 F

et Chapitre 934.241 – Restaurant municipal
 article 601 – Alimentation

d'une somme de 11 232,00 F

– Chapitre 945.230 – Palais des Beaux-Arts
 article 609 – Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 – Atelier de décors
 Article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 1 425,00 F

– Chapitre 945.233 – Musée d'histoire naturelle

article 609 – Autres fournitures 49 000,00 F

article 611 – Rémunérations du personnel
 non titulaire 10 000,00 F

article 6314 – Entretien de matériel, outillage
 et mobilier 1 000,00 F

article 645 – Autres prestations de services au
 bénéfice de tiers 1 500,00 F

article 661 – Frais de transport 500,00 F

article 6629 – Autres prestations de service 15 000,00 F

Virement au

Chapitre 903.61 – Musées
article 2141 G4 – Musée d'histoire naturelle. Acquisition de matériel

d'une somme de 77 000,00 F

- Chapitre 945.240 – Musique municipale
article 609 – Autres fournitures

Virement au

Chapitre 903.9 – Autres équipements scolaires et culturels
article 2147 B1 – Harmonie municipale. Acquisition de matériel musical

d'une somme de 13 302,78 F

- Chapitre 945.240 – Musique municipale
article 615 – Rémunérations diverses

Virement au

Chapitre 903.9 – Autres équipements scolaires et culturels
article 2147 B1 – Harmonie municipale. Acquisition de matériel musical

d'une somme de 25 000,00 F

- Chapitre 945.251 – Tournées, récitals, comédies
article 630 – Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 903.64 – Salles de spectacles
article 2141 G16 – Théâtres. Acquisition de mobilier, matériel et outillage

d'une somme de 31 600,00 F

- Chapitre 945.251 – Tournées, récital, comédies
article 6629 – Autres prestations de services

Virement au

Chapitre 903.64 – Salles de spectacles

article 2141 G16 - Théâtres. Acquisition de mobilier, matériel
et outillage

d'une somme de 24 000,00 F

- Chapitre 945.280 - Activités culturelles
article 657 - Subventions

Virements aux

même chapitre
article 6620 - Frais d'impression

d'une somme de 56 000,00 F

Chapitre 943.61 - Ecole régionale des Arts plastiques
article 660 - Fêtes et cérémonies

d'une somme de 15 000,00 F

et Chapitre 945.235 - Musée de géologie et musée houiller
article 6620 - Frais d'impression

d'une somme de 6 000,00 F

- Chapitre 945.280 - Activités culturelles
article 6629 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 934.241 - Restaurant municipal
article 601 - Alimentation

d'une somme de 23 680,30 F

- Chapitre 951.428 - Crèche familiale
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
article 2147 I5 - Crèches. Mobilier. Matériel. Equipement

d'une somme de 12 000,00 F

- Chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2147 L10 - Service des espaces verts. Acquisition de
véhicules de chantier, gros matériel, etc...

d'une somme de 5 000,00 F

- Chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 9360 - Espaces verts et jardins
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 7 490,00 F

- Chapitre 951.80 - Cimetière de l'Est
article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2147 L10 - Service des espaces verts. Acquisition de
véhicules de chantier, gros matériel, etc...

d'une somme de 2 800,00 F

- Chapitre 951.81 - Cimetière du Sud
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 17 470,00 F

- Chapitre 951.81 - Cimetière du Sud
article 6310 - Entretien de terrain

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2147 L10 - Service des espaces verts. Acquisition de
véhicules de chantier, gros matériel, etc...

d'une somme de 11 475,00 F

- Chapitre 951.81 - Cimetière du Sud
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
article 2147 L10 - Service des espaces verts. Acquisition de
véhicules de chantier, gros matériel, etc...

d'une somme de 7 280,00 F

- Chapitre 953.41 - Protection de la mère et de l'enfant
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virements aux

Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
article 2147 I5 - Crèches. Mobilier. Matériel. Equipement

d'une somme de 35 000,00 F

Chapitre 955.0 - Frais communs contingent
article 6512 - Secours

d'une somme de 4 049,00 F

Chapitre 955.1 - Aide sociale à la mère, à l'enfant et à la famille
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 15 000,00 F

et article 657 - Subventions

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 6512 - Secours

Virement au même chapitre

article 657 - Subventions

d'une somme de 15 000,00 F

- Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 657 - Subventions

Virement au

Chapitre 955.9 - Autres aides sociales
article 657 - Subventions

d'une somme de 13 140,00 F

- Chapitre 955.1 - Aide sociale à la mère, à l'enfant et à la
famille

article 6511 - Primes

Virement au

Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 6512 - Secours

d'une somme de 887,00 F

- Chapitre 955.2 - Aide sociale aux chômeurs
article 662.9 - Autres prestations de service

Virement au

Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 6512 - Secours

d'une somme de 225 000,00 F

- Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées
article 609 - Autres fournitures

Virements aux

Chapitre 934.23 - Service de l'économat
article 605 - Produits d'entretien ménager

d'une somme de 33 500,00 F

et Chapitre 955.1 - Aide sociale à la mère, à l'enfant et à la
famille

article 601 - Alimentation

d'une somme de 127 000,00 F

- Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées
article 645 - Autres prestations de service au bénéfice de tiers

Virements aux

Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 6512 - Secours

d'une somme de 235 760,50 F

et Chapitre 955.9 - Autres aides sociales
article 657 - Subventions

d'une somme de 362.882,50 F

- Chapitre 955.9 - Autres aides sociales
article 657 - Subventions

Virement au

Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées
article 657 - Subventions

d'une somme de 1 348,50 F

- Chapitre 968.2 - Etablissements de bains
article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - autres fournitures

d'une somme de 2 300,00 F

- Chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents
article 2141 390 - Bibliothèque Le Blan. Acquisition de mobilier et
matériel

Virement au

Chapitre 903.63 - Bibliothèques
article 2141 G11 - Bibliothèque municipale. Acquisition de matériel

d'une somme de 320 100,00 F

- Chapitre 900.4 - Edifices culturels
article 232 512 - Hellemmes. Eglise St Denis. Travaux de réfection

Virement au

Chapitre 903.1 - Ecoles du 1er degré

article 232 527 - Hellemmes. Ecole Dombrowski. Reconstruction

d'une somme de 208 000,00 F

- Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins

article 235 517 - Hellemmes. Square Delory. Travaux de réfection

Virements aux

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

article 235 562 - Hellemmes. Ateliers municipaux. Travaux de peinture

d'une somme de 25 000,00 F

et Chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie

article 2147 LH8 - Hellemmes. Acquisition de mobilier urbain,
bacs à fleurs, etc...

d'une somme de 15 000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré

article 232 519B - Hellemmes. Ecole Jean Jaurès. Aménagement
du réfectoire et sanitaires

Virement au même chapitre

article 232 527 - Hellemmes. Ecole Dombroski. Reconstruction

d'une somme de 94 000,00 F

- Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique

article 235 L23 - Remplacement systématique des lampes dans les
stades

Virement au

Chapitre 901.1 - Equipement de voies

article 233 4220 - Eclairage public. Réseaux basse et moyenne
tensions. Modernisation. Rénovation

d'une somme de 5 000,00 F

- Chapitre 903.65 - Etablissements d'enseignement artistique

article 2142 G20 - Ecoles de musique. Acquisition de matériel
musical

Virement au même chapitre

article 2141 342 - Conservatoire national de Région. Equipement

d'une somme de 20 000,00 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagements
article 132 LH33 - Hellemmes. Aménagement du centre Ville.
Etude

Virement au même chapitre

article 235 E4 - Hellemmes. Projets d'aménagement de quartiers

d'une somme de 320 000,00 F

- Chapitre 908.0 - Urbanisme. Opérations d'aménagements
article 235 E4 - Projets d'aménagement de quartiers

Virement au même chapitre

article 132 J2 - Convention d'études et de réalisation avec la
SORELI

d'une somme de 193 036,82 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors
programme
article 2125 LH26 - Hellemmes. Acquisition d'immeubles

Virements aux

Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs
article 235 562 - Hellemmes. Ateliers municipaux.
Travaux de peinture

d'une somme de 124 000,00 F

Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré
article 232 527 - Hellemmes. Ecole Dombrowski. Reconstruction

d'une somme de 137 000,00 F

et Chapitre 903.53 - Colonies de vacances
article 232 537 - Hellemmes. Centre aéré Gustave Engrand.
Construction d'un bâtiment

d'une somme de 131 000,00 F

- Chapitre 922 - Opérations immobilières et mobilières hors
programme

article 235 E6 - Travaux d'aménagements divers

Virements aux

Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

article 2140 E1 - Hôtel de Ville. Mobilier, matériel, équipement.

Modernisation

d'une somme de 200 000,00 F

et Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

article 232 1A - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de
sécurité, de grosses réparations

d'une somme de 178 000,00 F

- Chapitre 931.0 - Formation professionnelle

article 643 - Frais de séjour et de stage

Virement au

Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville et autres services généraux

article 664 - Frais de postes et télécommunications

d'une somme de 12 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux

article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virement au

Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires

article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 29 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux

article 6312 - Entretien de bâtiments

Virements aux

Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques

et sanitaires

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 296,50 F

et Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 8 000,00 F

- Chapitre 932.211 - Edifices culturels

article 6409 - Autres contingents et participations diverses

Virements aux

Chapitre 943.63 - Conservatoire

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 10 000,00 F

article 660 - Fêtes et cérémonies

d'une somme de 900,00 F

et article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 21 000,00 F

- Chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport

article 6315 - Entretien de matériel de transport

Virement au

Chapitre 932.05 - Atelier de réparations et transports
automobiles

article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 614,35 F

- Chapitre 934.240 - Hôtel de Ville et autres services généraux

article 6629 - Autres prestations de service

Virements aux

Chapitre 931.0 - Formation professionnelle

article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

d'une somme de 10 000,00 F

et Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires

article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins
article 6310 - Entretien de terrains

Virement au

Chapitre 936.20 - Nettoyement
article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 12 200,00 F

- Chapitre 936.23 - Redevances et frais divers
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

Virements aux

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 25 000,00 F

et Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 7 000,00 F

- Chapitre 940.232 - Relations internationales
article 6405 - Cotisations municipales 30 000 F
660 - Fêtes et cérémonies 60 000 F
661 - Frais de transport 10 000 F

Virements aux

Chapitre 940.230 - Information municipale
article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 100 000,00 F

- Chapitre 943.63 - Conservatoire
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

Virement au

Chapitre 945.241 - Conservatoire. Diffusion. Animation
article 645 - Autres prestations de services au bénéfice de tiers

d'une somme de 5 200,00 F

- Chapitre 943.63 - Conservatoire

article 6550 - Bourses

Virement au même chapitre

article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 4 400,00 F

- Chapitre 943.63 - Conservatoire
article 6620 - Frais d'impression

Virement au

Chapitre 932.013 - Atelier de décors
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 17 000,00 F

- Chapitre 945.13 - Piscines
article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux
article 6341 - Eau

d'une somme de 34 000,00 F

- Chapitre 945.241 - Conservatoire. Diffusion. Animation
article 643 - Frais de séjour et de stages

Virement au

Chapitre 943.63 - Conservatoire
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 23 946,54 F

- Chapitre 951.427 - Haltes-garderies
article 657 - Subventions

Virements aux

Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches
article 2147 15 - Crèches. Mobilier. Matériel. Equipement

d'une somme de 9 035,00 F

et Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 14 319,00 F

- Chapitre 955.9 - Autres aides sociales
article 657 - Subventions

Virements aux

Chapitre 955.0 - Frais communs. Contingent
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 20 245,00 F

et article 6629 - Autres prestations de service

d'une somme de 700,00 F

- Chapitre 964.2 - Logement
article 650 - Allocations

Virement au

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété

d'une somme de 16 000,00 F

DOTATION SPECIALE COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Propositions arrêtées par le
Bureau Communal réuni le
17 Novembre 1988

I VIREMENTS INTERNES

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 604 - Combustibles

Virements aux

Chapitre 934.24 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 664 - Frais de postes et télécommunications

d'une somme de 20 000,00 F

et Chapitre 940.23 - Information municipale
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6340 - Electricité

Virement au

Chapitre 640.31 - Fêtes publiques et cérémonies
article 660 - Fêtes et cérémonies

d'une somme de 60 000,00 F

- Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6342 - Gaz

Virements aux

Chapitre 934.23 - Economat
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 35 000,00 F

Chapitre 934.24 - Hôtel de Ville. Autres services généraux
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 32 000,00 F

et Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades
municipaux
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 25 000,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 604 - Combustibles

Virement au

Chapitre 934.23 - Economat
article 605 - Produits d'entretien ménager

d'une somme de 25 000,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 632 - Travaux d'exploitaiton à l'entreprise

Virements aux

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 10 000,00 F

Chapitre 940.210 - Relations Publiques
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 6 500,00 F

et Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 26 500,00 F

- Chapitre 632.22 - Bâtiments scolaires
article 6340 - Electricité

Virements aux

Chapitre 934.1 - Conseils et Assemblées
article 6455 - Frais de transport

d'une somme de 17 000,00 F

Chapitre 934.23 - Economat
article 608 - Fournitures de bureau

d'une somme de 15 000,00 F

et Chapitre 940.23 - Information municipale
article 6314 - Entretien de matériel, outillage et mobilier

d'une somme de 30 000,00 F

- Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 968.2 - Etablissements de bains
article 6341 - Eau

d'une somme de 789,66 F

- Chapitre 932.22

article 6342 - Gaz

Virements aux

Chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 700,00 F

- Chapitre 932.24 - Domaine privé

article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 940.23 - Information municipale

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 3 000,00 F

- Chapitre 936.20 - Nettoyement

article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 940.210 - Relations publiques

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 1 000,00 F

- Chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale

article 6340 - Electricité

Virements aux

Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins

article 6310 - Entretien de terrains

d'une somme de 61 000,00 F

Chapitre 940.23 - Information municipale

article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 22 000,00 F

Chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies

article 601 - Alimentation

d'une somme de 21 000,00 F

et article 660 - Fêtes et cérémonies

d'une somme de 7 000,00 F

Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré
article 607 - Fournitures scolaires

d'une somme de 9 500,00 F

et Chapitre 968.311 - Transports scolaires
article 6455 - Frais de transport

d'une somme de 25 000,00 F

- Chapitre 943.1 - Enseignement du 1er degré.
article 633 - Acquisition de petit matériel, outillage et
mobillier

Virement au

Chapitre 940.33 - Congrès. Comités. Repas de personnes âgées
article 657 - Subventions

d'une somme de 1 200,00 F

- Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux
article 6340 - Electricité

Virements aux

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
article 6313 - Entretien de voirie et de réseaux

d'une somme de 18 500,00 F

et Chapitre 940.210 - Relations publiques
article 609 - Autres fournitures

d'une somme de 18 500,00 F

- Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux
article 6341 - Eau

Virement au

Chapitre 940.210 – Relations publiques
article 609 – Autres fournitures

d'une somme de 4 000,00 F

– Chapitre 945.222 – Bibliothèque
article 6620 – Frais d'impression

Virement au

Chapitre 940.33 – Congrès. Comités. Repas de personnes âgées
article 657 – Subventions

d'une somme de 2 200,00 F

– Chapitre 955.5 – Aide sociale aux personnes âgées
article 601 – Alimentation

Virement au

Chapitre 955.9 – Autres aides sociales
article 645 – Autres prestations de services au bénéfice de tiers

d'une somme de 100,00 F

II/ MODIFICATIONS APPORTEES AU MONTANT DE LA DOTATION

(Ville : Chap. 970 Art 839)

a) Réduction d'une somme globale de 630 903,30 F

affectant les divers chapitres ci-après :

– Chapitre 932.210 – Bâtiments communaux

article 604	30 000,00 F
article 632	17 000,00 F
article 633	10 000,00 F
article 6342	40 000,00 F

–Chapitre 932.22 – Bâtiments scolaires

article 604	11 000,00 F
article 6312	5 000,00 F
article 632	19 000,00 F
article 6340	32 000,00 F

article 6342	200 000,00 F
- Chapitre 932.24 - Domaine privé	
article 6341	1 500,00 F
- Chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport	
article 609	1 000,00 F
- Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins	
article 606	3 500,00 F
article 633	1 600,00 F
- Chapitre 936.20 - Nettoyement	
article 6341	500,00 F
- Chapitre 936.9 - Autres voiries	
article 609	1 500,00 F
- Chapitre 940.31 - Fêtes et Cérémonies	
article 6341	1 200,00 F
article 6620	500,00 F
- Chapitre 940.33 - Congrès. Comités. Repas de personnes âgées	
article 601	5 000,00 F
article 630	1 000,00 F
- Chapitre 942.01 - Sirènes	
article 6314	2 400,00 F
- Chapitre 943.1 - Ecoles de premier degré	
article 633	9 000,00 F
article 6630	4 000,00 F
- Chapitre 944.6 - Garderie de vacances	
article 600	500,00 F
article 601	2 500,00 F
article 630	6 000,00 F
article 6314	500,00 F

article 633	2 000,00 F
article 638	2 100,00 F
article 6405	800,00 F

- Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports

article 600	700,00 F
article 6312	10 000,00 F
article 6314	62 700,00 F
article 633	6 500,00 F
article 6340	13 000,00 F

- Chapitre 945.13 - Piscines

article 633	5 500,00 F
article 6629	3 500,00 F

- Chapitre 945.222 - Bibliothèque

article 609	3 000,00 F
article 6620	4 650,00 F

- Chapitre 945.240 - Musique municipale

article 633	624,50 F
-------------------	----------

- Chapitre 951.429 - Crèches

article 601	30 000,00 F
article 602	13 100,00 F
article 608	4 500,00 F
article 6314	2 500,00 F
article 633	18 000,00 F
article 6630	500,00 F
article 6631	300,00 F

- Chapitre 951.82 - Cimetière

article 606	571,71 F
article 609	5 500,00 F
article 6310	9 500,00 F
article 6314	1 000,00 F

- Chapitre 953.50 - Vaccinations

article 600	276,50 F
article 602	700,00 F

- Chapitre 953.9 - Autres oeuvres d'hygiène
et de protection sanitaire

article 6629 562,80 F

- Chapitre 955.1 - Aide sociale à l'enfant, à la mère
et à la famille

article 601 12 000,00 F

- Chapitre 955.5 - Aide sociale aux personnes âgées

article 601 5 611,60 F

- Chapitre 961.3 - Activités des syndicats de communes et districts Urbains

article 6405 2 000,00 F

- Chapitre 968.2 - Etablissements de bains

article 609 2 006,19 F

article 6314 1 000,00 F

TOTAL : 630 903,30 F

b) Opérations nouvelles ou complémentaires

- Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

- article 2140.500
Acquisition de mobilier et matériel 105 000,00 F

-Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins

- article 2147 LH1
Acquisition de matériel 47 000,00 F

- Chapitre 903.1 - Ecoles du premier degré

- article 232.527
Ecole Dombrowski - Reconstruction 478 903,30 F

TOTAL : 630.903,30 F

**N° 88/428 Dotations complémentaires et nouvelles
Décisions modificatives
Exercice 1988**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer le règlement des dépenses relatives à la clôture de la gestion de l'exercice 1988, il s'avère nécessaire de procéder au renforcement de certaines dotations budgétaires.

D'autres charges doivent, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

Nous vous proposons, ci-après, le relevé détaillé et le montant des opérations concernées :

Chapitres	Articles	Libellés	Montant
903.63	2141 G13	Section d'Investissement Bibliothèques Bibliothèque de prêt. Achat de livres.	100 000,00
910.36	130 N28	Monuments historiques Eglise Saint-André. Restauration de deux tableaux. Fonds de concours (Délib. n° 87/479 du 18 Décembre 1987)	40 200,00
914.9	130 N27	Autres équipements S.A.R.L. Lille-Gambetta-Inkermann. Reversement (Délib. n° 86/469 du 19 Décembre 1986. Ordre)	9 539 200,00
930.0	6811	Section de Fonctionnement Dette communale résultant d'emprunts Dotations aux amortissements des frais et primes d'émission ou de remboursements d'emprunts. Ordre	7 999,98
931.1	644	Rémunérations et charges Honoraires médicaux et frais	

Chapitres	Articles	Libellés	Montant
		pharmaceutiques	130 000,00
	657	Comités des Oeuvres Sociales. Subvention complémentaire	270 950,00
932.05		Atelier de réparations et transports automobiles	
	609	Autres fournitures	98 000,00
932.210		Bâtiments communaux	
	6340	Electricité	200 000,00
932.22		Bâtiments scolaires	
	6340	Electricité	100 000,00
932.5		Frais par matériel de transport	
	6315	Entretien de matériel de transport	140 000,00
934.1		Conseils et assemblées	
	601	Diverses prestations	150 000,00
934.20		Maire. Municipalité	
	6660	Indemnités au Maire	1 700,00
	6661	Indemnités aux Adjoints	18 300,00
	6663	Cotisation de la Collectivité pour la retraite des Elus	7 550,00
	667	Frais de mission des Maire, Adjoints et Conseillers	5 000,00
934.23		Service de l'économat	
	601	Alimentation	25 000,00
	6620	Frais d'impression	100 000,00
	6629	Autres prestations de services	100 000,00
934.240		Hôtel de Ville et autres services généraux	
	602	Habillement	50 000,00
	611	Rémunération du personnel non titulaire	365 476,00
	618	Charges sociales	121 612,00
	6314	Entretien de matériel, outillage et mobilier	150 000,00
	661	Frais de transport	60 000,00
	664	Frais de postes et télécommunications	200 000,00

Chapitres	Articles	Libellés	Montant
936.0	611	Espaces verts et jardins Rémunération du personnel non titulaire	20 011,00
	618	Charges sociales	14 055,00
936.22	6629	Circulation Gestion des parkings. Autres prestations de service (ordre)	394 982,30
940.211	611	Animation urbaine Rémunération du personnel non titulaire	84 669,00
	618	Charges sociales	28 144,00
	657	Emploi d'une subvention du Fonds d'Action Sociale au profit de l'Association Lilloise de la Prévention Spécialisée (ordre)	19 539,00
940.31	609	Fêtes publiques et cérémonies Autres fournitures	185 000,00
	630	Loyers, charges locatives et de copropriété	10 000,00
	660	Fêtes et cérémonies	300 000,00
	6629	Autres prestations de service	7 000,00
940.33	657	Congrès. Comités. Repas de personnes âgées Subventions exceptionnelles à divers groupements	35 250,00
942.22	609	Police. Ordre public Autres fournitures	5 000,00
	6405	Cotisation à l'Association "Sécurité urbaine en Europe"	12 961,00
	657	Subvention à l'Association pour la réalisation d'un complexe motocycliste (Délib. n° 88/339 du 14 octobre 1988)	20 000,00
	657	Contrat d'actions de prévention 1988. Subventions. Emploi (ordre)	273 500,00
942.3	637	Travaux de sécurité Travaux pour le compte de tiers (ordre)	59 000,00
	665	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00

Chapitres	Articles	Libellés	Montant
943.1	615	Enseignement du premier degré Rémunérations diverses. Indemnité de logement aux instituteurs	1 400 000,00
943.61	607	Ecole Régionale des Arts Plastiques Fournitures scolaires. Emploi de la taxe d'apprentissage	8 646,00
944.6	611	Garderies de vacances Rémunération du personnel non titulaire	10 230,00
945.12	611	Terrains et salles de sports Stades municipaux Rémunération du personnel non titulaire	120 033,00
	618	Charges sociales	36 139,00
	6310	Entretien de terrains	13 046,00
	6629	Autres prestations de service	8 005,00
945.13	611	Piscines Rémunération du personnel non titulaire	40 772,00
	618	Charges sociales	13 595,00
945.18	611	Encouragement aux sports Rémunération du personnel non titulaire	21 033,00
	618	Charges sociales	6 292,00
	657	Emploi d'une subvention du Fonds d'Action Sociale. Ecole de sport du sud (ordre)	40 000,00
945.230	615	Palais des Beaux-arts Rémunérations diverses	7 600,00
	6629	Exposition Boilly. Autres prestations de service (ordre)	70 000,00
945.231	615	Musée Comtesse Rémunérations diverses	2 120,00
945.233	609	Musée d'Histoire Naturelle Autres fournitures. Emploi du produit des droits d'entrée (ordre)	35 000,00

Chapitres	Articles	Libellés	Montant
	611	Rémunération du personnel non titulaire	3 765,00
	618	Charges sociales	1 274,00
945.240		Musique municipale	
	615	Rémunérations diverses	8 803,00
945.250		Théâtres	
	6409	Autres contingents et participations diverses (application du protocole d'accord du 29.04.86)	34 290,58
945.251		Tournées, récitals, comédies	
	6589	Autres versements sur recettes (ordre)	136 480,00
945.420		Crèche de Moulins-Lille	
	611	Rémunération du personnel non titulaire	31 750,00
	618	Charges sociales	10 912,00
945.421		Crèche de Fives	
	615	Rémunérations diverses	4 452,00
951.66		Foyers de personnes âgées	
	611	Rémunération du personnel non titulaire	30 741,00
	618	Charges sociales	10 257,00
951.81		Cimetière du Sud	
	6310	Entretien de terrains	12 000,00
955.0		Frais communs. Contingent	
	601	Alimentation	200 000,00
	6512	Secours	320 000,00
955.8		Aide sociale aux victimes des guerres et sinistres	
	657	Subvention exceptionnelle aux sinistrés de Nîmes (Délib. du C.M. n° 88/398 du 14 Octobre 1988)	50 000,00
955.9		Autres aides sociales	
	611	Rémunération du personnel non	

		titulaire	55 224,00
	618	Charges sociales	14 990,00
	657	Subventions à diverses associations	119 058,00
970		Charges et produits non affectés	
	8285	Admissions en non valeur	402 473,01
971		Service fiscal. Impôts obligatoires	
	690	Remboursement de trop-perçus	39 260,00
		Total	16 788 339,87

La couverture de ces dépenses, à l'exclusion des opérations d'ordre, soit 6.212.638,59 F est assurée par le produit de la régularisation de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de l'exercice 1987.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre des Décisions Modificatives de 1988.

Adopté

**N° 88/429 Dette communale
Réaménagement**

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis plusieurs exercices, la Municipalité s'est engagée dans une vaste renégociation de la dette communale en refinançant, aux taux en vigueur, des emprunts contractés à taux élevés dans le but de diminuer le montant de nos frais financiers.

Cette renégociation a concerné l'ensemble de notre dette "publique" et "privée" à l'exception de certains prêts conclus auprès de la C.A.E.C.L. - Crédit Local de France pour lesquels des tractations restaient en cours.

Récemment, le Groupe Caisse des Dépôts nous a présenté une nouvelle offre s'appuyant sur deux axes de réaménagement :

- la simplification de la gestion de notre portefeuille de dette par un regroupement des prêts conclus à des conditions voisines ; en ce sens, le Groupe Caisse des Dépôts nous propose la technique du compactage

- la renégociation de dette, qui concerne principalement des emprunts C.A.E.C.L. - Crédit Local de France, contractuellement non remboursables par anticipation ou remboursables au cours de la seconde partie d'amortissement du prêt.

Pour ces derniers, et compte tenu de l'indemnité actuarielle demandée par le Groupe Caisse des Dépôts, nous avons exclu de l'opération les emprunts renégociables contractuellement à court terme (1989 à 1991).

Outre le réaménagement de la dette, les techniques du compactage et de la renégociation des emprunts susvisés devraient nous permettre de lisser sur l'année les annuités de dette et ainsi, faciliter la gestion de trésorerie.

I - Le Compactage

Le but de cette technique est de regrouper plusieurs prêts aux conditions voisines en maintenant le taux de chaque prêt mais en l'allongeant sur la durée la plus longue du groupe de prêts compactés. Le capital restant dû pour chaque opération est ainsi affecté du taux actuariel moyen pondéré ; les annuités étant recalculées sur la base de la durée résiduelle la plus longue.

Cinq opérations de compactage vous sont proposées (cf. annexes 1 à 5). Elles concernent 33 prêts différents et pourraient se traduire dès 1989 par un gain d'annuité de 993.216,87 F et un écart global de 1.112.121,93 F en tenant compte des intérêts courus et de la commission d'intervention.

II - La Technique de Renégociation

La technique de renégociation proposée par le Groupe C.D.C. conduit à verser une indemnité actuarielle qui compense la diminution des annuités.

Dès lors, le processus, pour être intéressant, doit intégrer 2 données :

- l'indemnité de renégociation doit être refinancée sur fonds propres et non par emprunt,
- la durée d'amortissement du prêt doit être allongée sans que cette augmentation entraîne de variation de taux.

Sur cette base, le Groupe C.D.C. nous propose le réaménagement de 18 prêts représentant un capital restant dû de 157.717.416,45 F, moyennant une indemnité de 11.342.805,60 F.

En ce sens, un remboursement anticipé de ces prêts au 25 Février 1989 nous permettrait de réaliser un gain au budget 1989 de 7.186.930,14 F qui, ajouté à celui réalisable par le biais du compactage (écart global égal à 1.112.121,93 F), couvrirait plus de 70 % de l'indemnité à financer.

Par contre, pour 1990 et les années suivantes, l'écart d'annuité constaté sur ces prêts renégociés serait de 8.237.407,92 F auquel s'ajouterait l'effet du compactage.

Dans ces conditions, considérant l'intérêt que notre Collectivité a :

- de simplifier la gestion de sa dette,
- de réaménager les emprunts conclus à taux élevés, à l'exception de ceux qui sont renégociables contractuellement à court terme,
- d'alléger, pour les années à venir, les annuités de notre dette,

nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988 :

- de vous prononcer favorablement sur les opérations de compactage et de renégociation qui vous sont soumises,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et contrats afférents à ces opérations reprises en annexe, y compris celles relatives aux remboursements par anticipation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier le montant des indemnités actuarielles avec le Groupe Caisse des Dépôts,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires,

Adopté à la majorité
Voir compte rendu p. 880

Numéro du prêt	Montant initial	Durée initiale	Taux	Mois d'échéance initiale	Première année d'échéance	Capital restant dû	Nombre d'échéances restantes	Annuités	Intérêts courus 6
135111	1 000 000	30	5,25	2	1969	510 498,74	10	66 916,93	8 933,73
158800	261 000	30	7,25	2	1972	177 695,73	13	21 563,72	4 294,31
107776	500 000	30	5,25	8	1966	191 861,58	7	33 458,47	- 1678,79
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
						880 056,05		121 939,12	11 549,25

Durée	Flux d'annuités	
	initiales - 880 056,05	refinancement
1	121 939,12	98 022,26
2	121 939,12	98 022,26
3	121 939,12	98 022,26
4	121 939,12	98 022,26
5	121 939,12	98 022,26
6	121 939,12	98 022,26
7	121 939,12	98 022,26
8	88 480,65	98 022,26
9	88 480,65	98 022,26
10	88 480,65	98 022,26
11	21 563,72	98 022,26
12	21 563,72	98 022,26
13	21 563,72	98 022,26
14	0,00	0,00
15	0,00	0,00
16	0,00	0,00
17	0,00	0,00
18	0,00	0,00
19	0,00	0,00
20	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
24	0,00	0,00
25	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
28	0,00	0,00
29	0,00	0,00
30	0,00	0,00

1 183 706,97

écart
d'annuité
23 916,86

	Calcul actuariel	
taux	5,76	5,76 %
durée		13 ans
annuité		98 022,26
Coût global =somme des annuités		1 274 289,36

Section 191

Année de réalisation du compactage 1989

annexe 2

Numéro du prêt	Montant initial	Durée initiale	Taux	Mois d'échéance initiale	Première année d'échéance	Capital restant dû	Nombre d'échéances restantes	Annuités	Intérêts courus 6
149 999	139 000	30	6,75	2	1971	87 913,91	12	10 921,53	1 978,06
126 866	376 770	30	5,25	11	1968	177 226,30	0	25 212,29	- 3 876,83
136 720	72 550	30	5,25	11	1969	37 036,81	10	4 854,82	- 810,18
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
						302 177,02		40 988,65	- 2 708,94

section 191

Durée	Flux d'annuités	
	initiales - 302 177,02	refinancement
1	40 988,65	35 570,05
2	40 988,65	35 570,05
3	40 988,65	35 570,05
4	40 988,65	35 570,05
5	40 988,65	35 570,05
6	40 988,65	35 570,05
7	40 988,65	35 570,05
8	40 988,65	35 570,05
9	40 988,65	35 570,05
10	15 776,35	35 570,05
11	10 921,53	35 570,05
12	10 921,53	35 570,05
13	0,00	0,00
14	0,00	0,00
15	0,00	0,00
16	0,00	0,00
17	0,00	0,00
18	0,00	0,00
19	0,00	0,00
20	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
24	0,00	0,00
25	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
28	0,00	0,00
29	0,00	0,00
30	0,00	0,00

406 517,23

écart
d'annuité
5 418,59

annexe 2

	Calcul actuariel	
taux	5,76	5,76 %
durée		12 ans
annuité		35 570,05
Coût global =somme des annuités		426 840,65

Numéro du prêt	Montant initial	Durée initiale	Taux	Mois d'échéance initiale	Première année d'échéance	Capital restant dû	Nombre d'échéances restantes	Annuités	Intérêts courus 6
204 690	235 000	30	7,25	2	1973	167 281,91	14	19 415,51	4 042,66
204 774	340 000	30	7,25	2	1973	242 024,90	14	28 090,67	5 848,94
14 729	399 000	30	9,75	2	1978	352 506,84	19	41 445,47	11 456,47
22 750	15 000 000	25	9,75	5	1980	12 872 114,39	16	1 620 854,66	104 585,93
26 835	5 500 000	20	10,25	5	1982	4 607 676,48	13	657 086,27	39 357,24
26 836	4 500 000	20	10,25	5	1982	3 769 917,11	13	537 616,04	32 201,38
7043	561 000	30	9,75	8	1976	474 761,90	17	58 272,95	- 7 714,88
219 931	237 000	30	7,25	11	1973	168 705,57	14	19 580,85	- 5 096,31
219 932	385 000	30	7,25	11	1973	274 057,67	14	31 808,55	- 8 278,83
3871	1 266 000	30	8,75	11	1975	1 017 346,81	16	120 505,35	- 37 090,77
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
						23 946 393,58		3 134 676,42	139 311,81

Section 192

Durée	Flux d'annuités	
	initiales - 23 946 393,58	refinancement
1	3 134 676,42	2 821 116,34
2	3 134 676,42	2 821 116,34
3	3 134 676,42	2 821 116,34
4	3 134 676,42	2 821 116,34
5	3 134 676,42	2 821 116,34
6	3 134 676,42	2 281 116,34
7	3 134 676,42	2 281 116,34
8	3 134 676,42	2 281 116,34
9	3 134 676,42	2 281 116,34
10	3 134 676,42	2 281 116,34
11	3 134 676,42	2 281 116,34
12	3 134 676,42	2 281 116,34
13	3 134 676,42	2 281 116,34
14	1 939 974,12	2 281 116,34
15	1 841 078,43	2 281 116,34
16	1 841 078,43	2 281 116,34
17	99 718,42	2 281 116,34
18	41 445,47	2 281 116,34
19	41 445,47	2 281 116,34
20	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
24	0,00	0,00
25	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
28	0,00	0,00
29	0,00	0,00
30	0,00	0,00

46 555 533,80

écart
d'annuité
313 560,08

annexe 3

	Calcul actuariel	
taux	9,78	9,78 %
durée		19 ans
annuité		2 821 116,34
Coût global =somme des annuités		53 601 210,47

Section 500

Année de réalisation du compactage 1989

annexe 4

Numéro du prêt	Montant initial	Durée initiale	Taux	Mois d'échéance initiale	Première année d'échéance	Capital restant dû	Nombre d'échéances restantes	Annuités	Intérêts courus 3
62 844	725 000	30	6,75	2	1971	458 544,02	12	56 964,81	2 579,31
65 203	458 000	30	7,25	2	1972	311 818,72	13	37 839,79	1 883,90
65 205	886 000	30	7,25	2	1972	603 212,38	13	73 200,98	3 644,41
19 841	14 447 000	20	9,25	8	1979	10 225 477,30	10	1 610 910,87	- 394 106,94
21 736	8 000 000	25	9,75	2	1980	6 865 127,68	16	864 455,82	55 779,16
34 744	525 000	15	10,75	2	1985	451 952,64	11	72 004,44	4 048,74
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
						18 916 132,74		2 715 376,71	- 326 171,41

Section 500

Durée	Flux d'annuités	
	initiales - 18 916 132,74	refinancement
1	2 715 376,71	2 324 967,72
2	2 715 376,71	2 324 967,72
3	2 715 376,71	2 324 967,72
4	2 715 376,71	2 324 967,72
5	2 715 376,71	2 324 967,72
6	2 715 376,71	2 324 967,72
7	2 715 376,71	2 324 967,72
8	2 715 376,71	2 324 967,72
9	2 715 376,71	2 324 967,72
10	2 715 376,71	2 324 967,72
11	1 104 465,84	2 324 967,72
12	1 032 461,40	2 324 967,72
13	975 496,59	2 324 967,72
14	864 455,82	2 324 967,72
15	864 455,82	2 324 967,72
16	864 455,82	2 324 967,72
17	0,00	0,00
18	0,00	0,00
19	0,00	0,00
20	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
24	0,00	0,00
25	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
28	0,00	0,00
29	0,00	0,00
30	0,00	0,00

32 859 558,40

écart
d'annuité
390 408,99

annexe 4

	Calcul actuariel	
taux	9,35	9,35 %
durée		16 ans
annuité		2 324 967,72
Coût global =somme des annuités		37 199 483,59

Numéro du prêt	Montant initial	Durée initiale	Taux	Mois d'échéance initiale	Première année d'échéance	Capital restant dû	Nombre d'échéances restantes	Annuités	Intérêts courus 3
74 206	610 000	20	7	2	1974	236 087,94	5	57 579,68	1 877,18
925 958	200 000	20	7,75	2	1975	93 130,08	6	19 992,95	601,47
23 473	10 000 000	15	9,25	2	1981	6 283 459,52	7	1 258 955,60	48 435,00
34 746	2 900 000	10	10,25	2	1985	2 062 509,70	6	477 042,18	17 617,27
925 202	347 000	20	7	5	1974	134 299,16	5	32 754,35	- 1 566,82
56 056	1 355 570	30	5,25	8	1967	580 402,54	8	90 710,59	- 12 696,31
54 645	1 000 000	30	5,25	11	1966	383 722,70	7	66 916,93	- 13 430,29
56 344	1 000 000	30	5,25	11	1967	428 161,17	8	66 916,93	- 14 985,64
8 703	1 050 000	20	9,25	11	1976	584 348,08	7	117 080,11	- 36 034,80
8 707	200 000	20	9,25	11	1976	111 304,48	7	22 300,97	- 6 863,78
10 614	400 000	20	9,25	11	1976	222 608,74	7	44 601,95	- 13 727,54
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	0,00
						11 120 034,11		2 254 852,25	- 31 274,26

Section 500

Durée	Flux d'annuités	
	initiales - 11 120 034,11	refinancement
1	2 254 852,25	1 994 939,73
2	2 254 852,25	1 994 939,73
3	2 254 852,25	1 994 939,73
4	2 254 852,25	1 994 939,73
5	2 254 852,25	1 994 939,73
6	2 164 518,22	1 994 939,73
7	1 667 483,09	1 994 939,73
8	157 627,52	1 994 939,73
9	0,00	0,00
10	0,00	0,00
11	0,00	0,00
12	0,00	0,00
13	0,00	0,00
14	0,00	0,00
15	0,00	0,00
16	0,00	0,00
17	0,00	0,00
18	0,00	0,00
19	0,00	0,00
20	0,00	0,00
21	0,00	0,00
22	0,00	0,00
23	0,00	0,00
24	0,00	0,00
25	0,00	0,00
26	0,00	0,00
27	0,00	0,00
28	0,00	0,00
29	0,00	0,00
30	0,00	0,00

15 263 890,07

écart
d'annuité
259 912,52

annexe 5

	Calcul actuariel	
taux	8,81	8,81 %
durée		8 ans
annuité		1 994 939,73
Coût global =somme des annuités		15 959 517,85

REFINANCEMENT	Code Taux Tx fixe = 1 Tx R/T = 2	DUREE	TAUX	MONTANT	ANNUITE
- Par AVENANT					
des PRETS CAISSES D'EPARGNE, et CAISSE DES DEPOTS	1	5	9,00	0,00	0,00
	1	19	9,80	1 200 000,00	141 560,62
	1	20	9,80	0,00	0,00
	1	19	9,80	41 031 618,13	4 840 384,29
TOTAL AVENANT				42 231 618,13	4 981 944,90
- Par REMBOURSEMENT ANTICIPE					
des PRETS CREDIT LOCAL DE FRANCE	1	5	9,00	18 601 000,00	4 782 176,79
	1	10	9,20	24 488 000,00	3 849 378,94
	1	15	9,40	51 889 000,00	6 590 062,56
	1	20	9,80		1 172 389,93
TOTAL REMB. ANTICIPE				105 097 000,00	16 394 008,22
refinancement du Capital Restant dû				147 328 618,13	21 375 953,13
- de l'INDEMNITE par un PRET SPECIFIQUE	1	15	9,40	4 156 000,00	527 824,78
refinancement du Capital Restant dû et de l'Indemnité				151 484 618,13	21 903 777,91

MOIS D'ECHEANCE TOUCHES PAR
LES REMBOURSEMENTS ANTICIPES

JANVIER	- 2 007 891,83
FEVRIER	- 11 143 566,12
MARS	0,00
AVRIL	- 1 253 601,13
MAI	- 10 061 973,80
JUIN	0,00
JUILLET	0,00
AOUT	0,00
SEPTEMBRE	- 3 145 401,73
OCTOBRE	0,00
NOVEMBRE	- 2 000 926,44
DECEMBRE	0,00
TOTAL	- 29 613 361,05

ECART SUR
CAPITAL REMBOURSE

5 019 129,74 F

total	7 186 930,14
Indemnité	11 342 805,60
Reste à financer	4 155 875,46
arrondi à	4 156 000,00

soit un écart d'annuité de
et un écart d'endettement de
(non compris l'année du réaménagement)

- 8 237 407,92 F en MOINS
1 314 416,41 F en PLUS

soit un écart d'annuité de
et un écart d'endettement de
(non compris l'année du réaménagement)

- 7 709 583,14 F en MOINS
9 231 788,11 F en PLUS

RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION DE REAMENAGEMENT

"MAIRIE DE LILLE"

ANNEE 1989

COMPACTAGE	Ecart d'annuité	Intérêts courus	Commission d'intervention
Section 190	23 916,61	11 549,25	1 960,00
Section 191	5 418,59	- 2 708,94	1 330,00
Section 192	313 560,08	139 311,81	9 930,00
Section 500	390 408,99	- 326 171,41	8 780,00
Section 500	259 912,60	31 274,23	5 840,00
	993 216,87	- 146 745,06	27 840,00

Ecart global 1 112 121,93

REAMENAGEMENT

Reste à financer 4 156 000,00 (voir détail annexe 6)

Ecart global sur
compactage - 1 112 121,93

solde 3 043 878,07

ANNEE 1990

	Refinancement de l'indemnité ou NON	
	4 156 000,00	0,00
Ecart d'annuité sur compactage	993 216,87	993 216,87
Ecart d'annuité sur réaménagement	7 709 583,14	8 237 407,92
	8 702 800,01	9 230 624,79

Edité le 1.12.88

**N° 88/430 Droit d'accès au fichier électoral
Coûts des prestations informatiques**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la Loi Informatique et Libertés, l'Assemblée Communale avait par délibération n° 83/3.016 du 26 Février 1983, adopté des mesures visant à faciliter l'exercice du droit spécial d'accès au fichier électoral ouvert aux candidats et partis politiques durant les campagnes électorales.

Or, l'article 13 de la loi n° 88-227 du 11 Mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique a :

- d'une part, abrogé l'article 32 de la Loi Informatique et Libertés
- et, d'autre part, modifié l'article L. 28 du Code Electoral afin que tout candidat et tout parti ou groupement politique puissent à l'instar de tout électeur accéder aux listes électorales à n'importe quel moment de l'année.

Il y a lieu d'adopter de nouvelles dispositions lorsque l'exercice du droit d'accès visé à l'article L.28 du Code Electoral requiert le concours du service informatique dans l'établissement de listes, d'étiquettes-adresses ou de supports magnétiques.

Le coût des prestations est déterminé par chaque commune.

Le dernier taux fixé par référence à la délibération du 26 Février 1983 susvisée était de 47,19 frs pour un listing de 1000 électeurs.

La diversité des supports pouvant désormais être fournis conduit plutôt à un système de facturation forfaitaire.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir :

1° décider que le droit d'accès au fichier électoral puisse s'exercer sous forme de demande de copies soit sur listings, soit sur étiquettes-adresses ou encore sur supports magnétiques.

2° fixer avec effet au 1er Novembre 1988 le coût forfaitaire des prestations :

- à 5000 frs l'établissement de listings ou la confection de supports magnétiques,
- et à 7000 frs l'impression d'un jeu étiquettes-adresses

3° autoriser le fractionnement de ces taux au prorata du nombre d'électeurs lorsque les demandes portent sur une partie du fichier électoral.

Adopté

**N° 88/431 Modernisation des services
Informatisation de la Bibliothèque**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'informatisation de la Bibliothèque municipale fait partie des objectifs visant à moderniser les services en relation avec le public.

L'ouverture prochaine de l'annexe LE BLAN renforce l'idée de recourir au plus vite aux techniques informatiques.

S'agissant d'un processus global d'informatisation devant largement faire appel aux télécommunications pour la gestion des annexes, l'utilisation de l'infrastructure actuelle du service informatique de la mairie paraît tout particulièrement adaptée.

Des évolutions de la configuration du système central et des extensions du réseau de terminaux sont évidemment indispensables. Ces adaptations représentent un investissement de l'ordre de 3.390.455 Frs T.T.C. à programmer sur plusieurs exercices.

Cette informatisation nécessite aussi l'acquisition du système d'information et de gestion de bibliothèques LIBRA.

Les spécifications de ce progiciel, actuellement diffusé par la SINORG, ont été définies par des responsables de bibliothèques municipales, de Bibliothèques Centrales de Prêt et la Direction du Livre et de la Lecture.

Plusieurs versions de LIBRA fonctionnent déjà sur différents types de matériels.

La cession des droits d'usage de la version de base compatible avec notre système s'élève à 189.760 Frs T.T.C., les frais de maintenance annuelle étant évalués à 59.300 Frs T.T.C.

Des logiciels complémentaires doivent également être mis à la disposition de la Bibliothèque pour un montant de 118.600 Frs T.T.C., les frais d'installation étant fixés à 47.440 Frs T.T.C.

Les opérations de catalogage informatique peuvent être facilitées par l'acquisition et le traitement d'une base de notices d'une autre collectivité moyennant facturation des prestations.

Les actions de formation sont également prévues.

L'offre globale de la SINORG s'élève à 471.554 Frs T.T.C.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et la Commission de la Planification et des Finances réunies respectivement le 31 Mars 1987 et le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) autoriser la passation d'un marché avec la SINORG en vue de la mise à disposition de la totalité des logiciels LIBRA et la réalisation de prestations annexes,
- 2) approuver le principe de l'acquisition d'une base de notices auprès d'une autre collectivité,
- 3) passer un avenant au marché conclu avec la Société Bull en vue de l'acquisition des moyens informatiques nécessaires.
- 4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts dans nos documents budgétaires.
- 5) solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département.

Adopté

**N° 88/432 Modernisation des services
Informatisation de l'Action Sociale**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Assemblée Communale a décidé en Juin 1986 de doter les services municipaux d'un nouveau système informatique afin de moderniser les services tournés vers le public.

L'action Sociale fait partie des grands secteurs à informatiser en priorité.

La recherche de produits-programmes d'aide sociale fonctionnant déjà sur matériel Bull n'a pas permis de trouver de solution satisfaisante.

Par contre la solution fonctionnelle mise en oeuvre par la Société COGESAVE dans une commune du département du Nord répond davantage aux besoins des services. Toutefois ce produit n'est pas pour l'instant disponible sur matériel Bull.

La COGESAVE est cependant en mesure de procéder au transfert de cette application dans un délai de 4 mois-homme pour la partie aide légale et dans un délai de 6 1/2 mois-homme pour les programmes englobant l'aide légale et l'aide locale.

Les frais de transposition et de cession des droits d'usage des logiciels aide légale et aide locale sont respectivement estimés à 94.880 Frs T.T.C. et à 45.068 Frs T.T.C.

Une enveloppe complémentaire de l'ordre de 38.000 Frs T.T.C. doit être prévue pour des adaptations spécifiques.

A ces coûts, s'ajouteront les dépenses de formation des utilisateurs et des frais de mission occasionnés par la mise à disposition sur site d'un informaticien de cette Société.

Au niveau des matériels informatiques, une évolution de la configuration s'impose sachant que le réseau de terminaux destiné aux guichets sociaux sera défini à l'issue des premiers travaux de conversion.

Le coût de cette évolution est évalué à 503.186 Frs T.T.C.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) autoriser Monsieur le Maire à passer un marché avec la COGESAVE pour la mise au point et la cession des droits d'usage des programmes et la réalisation des prestations annexes,
- 2) décider de mettre en place les premiers moyens informatiques nécessaires et ce, par voie d'avenant au contrat passé avec la Société BULL,
- 3) d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits dans nos documents budgétaires.

Adopté

N° 88/433 Subventions à divers Organismes

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs, nous vous demandons d'attribuer aux associations, ci-dessous nommées, les subventions suivantes :

- SERVICE CIVIL INTERNATIONAL : 30.000 F

Le S.C.I. qui assure depuis plusieurs années la gestion et le fonctionnement du terrain d'aventures du Vieux-Lille sollicite pour 1988 l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

- TAROT CLUB DES FLANDRES : 4.000 F

Le Tarot Club des Flandres dont le siège se situe 19, Bd J.B. Lebas sollicite le renouvellement pour 1988 de sa subvention de fonctionnement.

Cette association participe à différents tournois de France et notamment dans la région.

- ASSOCIATION «LILLE ECHIQUIER DU NORD» : 30.000 F

Cette association a créée et participe à de nombreux tournois et animations en relation avec des associations lilloises. Elle sollicite l'attribution d'une subvention de 30.000 F pour couvrir les frais de location d'un local. Cette association a la perspective ultérieure de fixer son siège à la Halle aux Sucres.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 du B.P. 1988 sous l'intitulé «Subventions à divers organismes».

- ASSOCIATION «LA DEÛLE» : 35.000 F

L'association «La Deûle» qui assure la gestion de la base nautique Quai Géry Legrand est en plein développement de ses activités et sollicite une aide complémentaire pour l'année 1988 en particulier pour sa participation aux opérations de l'Eté.

Cette dépense est à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 945-282 du B.P. 1988 sous l'intitulé «Diverses Associations de Jeunesse».

Adopté

**N° 88/434 Maison de Quartier du Vieux-Lille
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Maison de Quartier du Vieux-Lille située, rue d'Angleterre est un équipement municipal confié par la Ville à une association de gestion, en pleine extension.

Cette association envisage notamment de participer à la mise en place de la Maison de la Petite Enfance dans la Halle aux Sucres, en prenant la responsabilité de la Halte garderie-mini crèche d'une capacité d'accueil de 20 places.

Pour permettre à la maison de quartier d'assurer l'ensemble des tâches qui lui reviennent dans les meilleures conditions, nous vous proposons, en accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs réunie le 25 Novembre 1988 de lui attribuer une subvention de 55.000 F correspondant pour 15.000 F au solde de sa subvention de fonctionnement 1988 et pour 40.000 F à une aide exceptionnelle au titre de la mise au point de la Maison de la Petite Enfance.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 du B. P. 1988 sous l'intitulé «Maisons de Quartier».

Adopté

**N° 88/435 Comité Lillois d'Aide aux Projets
Attribution de subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du comité lillois d'aide aux projets, le G.E.D.A.L. apporte son concours en assurant le suivi ou en étant l'organisme support de certaines opérations.

Afin de lui permettre de continuer à assurer un rôle dans la mise en place des projets et d'apporter le soutien nécessaire aux associations, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 25 Novembre 1988, de bien vouloir allouer au G.E.D.A.L. une subvention de 94.160 F.

Les dépenses correspondantes sont à imputer sur les crédits ouverts au chapitre 940-211 du B. P. 1988 sous l'intitulé «Comité Lillois d'Aide aux Projets».

Adopté

**N° 88/436 Parc Zoologique
Contrat de prestations de services
avec l'Institut de Formation
et de Recherche appliquée
(I R F A)**

MESSIEURS, MESDAMES,

Le parc zoologique lillois fonctionne depuis le 11 Mai 1981 sous la direction de Monsieur Marcel DHENIN, responsable du service animalier municipal. Celui-ci a été autorisé à cesser ses fonctions le 27 Novembre 1988 en vue de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er Décembre 1988.

Dans l'attente des décisions qui seront prises ultérieurement, quant à l'avenir du zoo dans le cadre plus général du parc de loisirs de la Citadelle, la Ville de Lille a souhaité s'attacher les services d'un organisme compétent en matière animalière pour garantir le bon fonctionnement du parc actuel.

Elle a choisi l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée en sciences naturelles, dirigé par Monsieur HOVETTE, Directeur du zoo d'Amiens.

Le contrat de prestations de services, joint, prévoit dans le détail les services qui seront rendus par cet Institut et le montant de la redevance qui lui sera versée.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter ces propositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

Adopté

VILLE DE LILLE
PARC ZOOLOGIQUE MUNICIPAL

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

Par les soussignés :

entre d'une part la Ville de Lille, représentée par Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille, agissant en cette qualité, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°

d'une part,

et d'autre part l'Institut de Formation et de Recherche Appliquée, appelée «l'Institut», représentée par Monsieur HOVETTE, Président, dont le siège social est fixé au parc zoologique d'Amiens, 139, rue du Fg de Hem 80000 AMIENS.

il est exposé ce qui suit :

Article 1er

Par le présent contrat la ville de Lille charge l'institut des missions ci-dessous :

* la vérification de la bonne application par les services municipaux des dispositions légales en matière animalière (loi du 10 Juillet 1976 - décret du 25 Novembre 1977, circulaire du 21 Juin 1988) ainsi que du bon fonctionnement du parc zoologique.

Cette vérification fera l'objet d'un compte rendu trimestriel adressé à Monsieur le Maire de Lille

L'Institut devra également, chaque fois qu'elle le jugera utile, alerter les autorités municipales compétentes.

* l'assistance et le conseil par une personne dûment qualifiée, agréée par Monsieur le Maire, titulaire du certificat de capacité réglementaire, en matière de soins, nourriture, élevage, échanges, achat et vente du cheptel vif du parc zoologique de Lille

* la fourniture d'avis et de propositions, sur les améliorations qu'il serait souhaitable d'apporter dans la présentation des animaux en public, sur leurs conditions d'hébergement et en général sur toutes les personnes relatives aux animaux.

* le concours en qualité d'interlocuteur privilégié de la Ville de Lille en matière de formation du personnel du service animalier

* la participation en qualité de conseil technique de la Ville aux études et projets de modernisation, d'extension ou de transfert du parc zoologique lillois.

* les initiatives se rapportant aux relations avec les associations d'élevage, de

protection de la nature et aux problèmes posés par la présence des animaux dans la ville.

Article 2

En contrepartie des services rendus, la ville versera une redevance annuelle de 108.000 F à l'IFRA de Sciences Naturelles.

Cette somme fera l'objet d'un réajustement, chaque année, au premier Décembre. Celui-ci tiendra compte de l'évolution de l'indice de traitement annuel afférent à l'indice 100 de la fonction publique. Il est précisé que la somme forfaitaire de 108.000 F visée ci-dessus s'entend en valeur Décembre 1988, ce qui correspond à une valeur de l'indice 100 de 2.292,00 F (charges comprises).

Dans le cas où la valeur de l'indice 100 ne serait pas connue au 1er Décembre de l'année, un règlement provisoire interviendrait sur la base de la somme payée au titre de l'année précédente. Le solde serait réglé dès que la nouvelle valeur de l'indice 100 serait connue.

Les sommes versées en application de la présente convention, seront domiciliées au compte de l'IFRA de Sciences Naturelles, dans les écritures suivantes :

Société Générale Amiens St Pierre
Banque 30003
Agence 00076
N° compte 00037270317 - Clé RIB 49

Article 3

Le présent contrat est passé pour une durée d'un an à compter du 1er Décembre 1988. Cette durée d'un an sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans la limite totale de 3 ans sauf possibilité de résiliation pour chacune des 2 parties moyennant préavis de 3 mois formulé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4

Les frais auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront réglés par la Ville.

Fait à Lille, le

Le Maire de Lille

Le Président de l'Institut de Formation
et de Recherche Appliquée

PIERRE MAUROY

Dr C. HOVETTE

**N° 88/437 Contrat d'Action de Prévention
pour la Ville de Lille
au titre de l'Année 1989
Adoption**

MESDAMES, MESSIEURS,

Convaincu de la nécessité de mettre en oeuvre une action concertée de Prévention de la Délinquance sur la Ville de Lille, le Conseil Municipal décidait le 22 Octobre 1983 de la création et de la composition d'un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Depuis, des propositions d'intervention ont été présentées au Conseil National de Prévention de la Délinquance dont la participation a permis la réalisation de plusieurs actions au cours de ces dernières années.

Un nouveau programme qui liera la Municipalité à l'Etat pour la mise en oeuvre d'un contrat d'action de prévention a été élaboré au titre de l'année 1989 et approuvé par le Conseil Communal de la Prévention de la Délinquance.

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs réunie le 25 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir adopter le principe de ce projet 1989 de contrat d'action de prévention pour la sécurité dans la Ville de Lille, qui sera définitivement admis après obtention officielle du financement du Conseil National de Prévention de la Délinquance.

Adopté

**N° 88/438 Association Socio-Educative
de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion
Sociale du Nord
Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord a pour but de lutter contre la délinquance en facilitant l'insertion sociale des inculpés.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des activités de Prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette Association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de

la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 25 Novembre 1988 nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 20.000 francs à l'Association Socio-Educative de Contrôle Judiciaire et de Réinsertion Sociale du Nord.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé «Sécurité et Police - Ordre Public» du budget 1988.

Adopté

N° 88/439 Action Culturelle
Organisation du Festival Européen
de la Communication Audiovisuelle
sur l'Environnement
Demande de subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

Créé en 1981, sous l'égide de la Fondation Européenne de la Culture, Ecovision est un carrefour Européen, ainsi qu'une vitrine des meilleurs films et vidéos sur l'Environnement disponibles sur le marché.

Après Villeneuve-Lez-Avignon en 1981, Rotterdam en 1983, Dortmund en 1985 et Birmingham en 1987, cette biennale, organisée par le Centre Européen pour la Communication sur l'Environnement, C.E.C.E. (Paris) a l'intention de présenter sa version 1989 à Lille au Palais des Congrès et de la Musique, du 19 au 24 Mai.

Ce rendez-vous Européen de la Communication sur l'Environnement est plus qu'un Festival puisqu'il permet de multiplier les inter-relations entre les réseaux professionnels et spécialisés : producteurs, éditeurs, distributeurs, chercheurs, décideurs, etc...

Le programme d'Ecovision 89 comprend :

- la sélection officielle du Festival :
 - + compétition Européenne des productions audiovisuelles ;
 - + sections spécialisées présentées hors compétition
- le marché Européen de la Communication audiovisuelle sur l'Environnement
- les débats, colloques et ateliers ;
- l'espace information.

Pour l'organisation de cette manifestation, le Centre Européen pour la Communication sur l'Environnement a demandé une aide de la Région, du Département et de

la Ville accueillante sur la base d'un budget qui s'élève à 2.473.000 Francs.

La Ville est sollicitée dès 1988, afin de permettre la mise en oeuvre de l'opération.

S'agissant de contribuer au succès d'une manifestation d'ampleur Européenne dans un domaine d'importance croissante pour la Société, nous vous demandons de nous autoriser à verser aux organisateurs du Festival Ecovision 1989 une subvention de 200.000 Francs à prélever sur le crédit ouvert au sous-chapitre 945-280 - article 657 du B. P. 1988.

Adopté

**N° 88/440 Association Régionale Nord-Pas-de-Calais
pour le Mécénat - Versement
d'une contribution supplémentaire**

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'occasion de l'envoi de son bulletin de cotisation au titre de l'exercice 1988, l'Association Régionale Nord-Pas-de-Calais pour le Mécénat, a sollicité de la part de la Ville de Lille l'octroi d'une contribution supplémentaire destinée à «conforter les moyens d'action de l'Association».

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 5 Mai 1988, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une contribution supplémentaire de 2.000 Francs à prélever sur le chapitre 945-281 - article 657 du budget primitif de 1988.

Adopté

**N° 88/441 Conservatoire National de Région.
Acquisition de matériel musical
au titre de l'année 1988.
Demande de subvention.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une dotation globale de 531.000 F a été inscrite à nos documents budgétaires de l'exercice 1988 pour l'acquisition de matériel musical destiné au Conservatoire National de Région.

Or, ce genre de dépenses est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Ministère de la Culture au taux de 20 %.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la subvention en cause auprès du Ministère précité.

La somme correspondante sera comptabilisée en temps opportun au budget communal.

Adopté

N° 88/442 Musée des Beaux-Arts
Présentation de plans-reliefs
Droits d'entrée
Vente de catalogues et d'affiches

MESDAMES, MESSIEURS,

La Conservation du Musée des Beaux-Arts projette de présenter au public, à partir de la mi-janvier 1989 et durant plusieurs mois, une exposition de 6 plans-reliefs, préfigurant l'installation définitive de la collection dans les locaux réaménagés du musée.

Il s'agit des maquettes des villes de Lille, Tournai, Gravelines, Namur, Audenarde, Maastricht, lesquelles seront présentées dans l'atrium du Palais des Beaux-Arts aménagé à cet effet (vitrines de protection, éclairage de mise en valeur...). Cette présentation façon 18e siècle, c'est-à-dire à 80 cms du sol, permettra notamment d'apprécier les très jolis piétements en bois des plans, admirablement restaurés pour l'occasion.

Les tarifs d'entrée à cette présentation sont fixés comme suit :

- 20 F tarif général tout public
- 15 F amis des musées, étudiants
- 10 F scolaires non lillois

la gratuité étant accordée aux élèves lillois de primaire et secondaire.

Par ailleurs affiches et catalogues seront proposés au public aux tarifs suivants :

- | | |
|---------------------|---------------|
| - 500 affichettes à | 25 F l'unité |
| - 150 affiches à | 80 F l'unité |
| - 2500 catalogues à | 200 F l'unité |

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 30 Novembre 1988, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs fixés ci-avant.

Adopté

Voir compte rendu p. 835

**N° 88/443 Musée des Beaux-Arts
Présentation de Plans-Reliefs
Travaux
Financement**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du Musée des Beaux-Arts rénové, la Ville présentera les Plans-Reliefs qu'elle a obtenus en dépôt du Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire.

Pour permettre au public d'avoir un premier aperçu de cette exposition permanente, le Conservateur en Chef du Musée propose de présenter, dans l'Atrium du Palais des Beaux-Arts, durant plusieurs mois, à partir de début 1989, les six maquettes des Villes de LILLE, TOURNAI, GRAVELINES, NAMUR, AUDENARDE, MAASTRICHT.

Un projet a été établi par Monsieur DUHART, Architecte, qui nécessite quelques travaux.

Il s'agit de réaliser des vitrines pour la présentation et la protection des maquettes et un éclairage pour leur mise en valeur.

La Ville peut obtenir une subvention de l'Etat d'un montant maximum égal à 40 % du devis.

Les travaux à entreprendre se décomposent comme suit :

- électricité	150.000 Francs
- vitrerie en protection	250.000 Francs
- serrurerie	70.000 Francs
- menuiserie	60.000 Francs
- peinture	90.000 Francs
- tentures	80.000 Francs
	<hr/>
TOTAL	700.000 Francs

Nous vous demandons de nous autoriser à :

- réaliser les travaux ci-dessus, dans le cadre des crédits ouverts à cet effet au B. P. 1988 ;
- solliciter et encaisser le cas échéant, la subvention de l'Etat ;
- ouvrir les crédits d'emplois correspondants.

Adopté
Voir compte rendu p. 835

N° 88/444 Musée des Beaux-Arts
Présentation de Plans-Reliefs
Financement
Demandes de subventions

MESDAMES, MESSIEURS,

En préfiguration de la présentation des Plans-Reliefs dans le Palais des Beaux-Arts rénové, pour permettre au public d'avoir un aperçu précis de la qualité de la présentation que l'on est susceptible de réaliser, il est envisagé d'exposer pendant plusieurs mois, à partir du 27 Janvier prochain, les maquettes de LILLE, TOURNAI, GRAVELINES, NAMUR, AUDENARDE, MAASTRICHT.

Pour cette présentation, la Ville est en mesure d'obtenir des aides financières de la Région, du Département et de la Direction des Musées de France, cette dernière pour l'impression du catalogue.

Les recettes et dépenses prévisionnelles de cette opération s'établissent comme suit :

<u>RECETTES</u>		<u>DEPENSES</u>	
Entrées	467.500 F	Assurance et transport	35.857 F
Ventes de catalogues	200.000 F	Catalogue	420.000 F
Ventes d'affiches	12.500 F	Maquette	25.000 F
Subvention D.M.F. (pour le catalogue)	150.000 F	Impression d'affiches	50.000 F
Subvention du Conseil Régional	120.000 F	Invitations	12.000 F
Subvention du Conseil Général	45.000 F	Panneaux didactiques	8.400 F
Mécénat - Banque Scalbert Dupont	65.000 F	Publicité	200.000 F
		Aménagement d'une vitrine	
		Maison de la Région à Paris	10.000 F
		Missions Historiens	65.000 F
		Photographies	30.743 F
		Frais d'encadrement	8.000 F
		Audio-visuel	140.000 F
		Electricité - vitrerie - protection	640.000 F
		Fournitures diverses	5.000 F

L'action de mécénat de la Banque Scalbert Dupont consistera à payer la mission des historiens qui ont rédigé les textes du catalogue. En contrepartie, cet établissement obtiendra de la Ville au prix de revient 200 catalogues.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 30 Novembre 1988, nous vous demandons de nous autoriser :

- à solliciter les subventions prévues ;
- à encaisser lesdites subventions ;
- à céder à la Banque Mécène 200 exemplaires du catalogue au prix de revient.

Adopté
Voir compte rendu p. 835

N° 88/445 Diverses Associations Sportives - Attribution de Subventions.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous la forme de subventions par diverses Associations Sportives Lilloises.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 25 Novembre 1988, nous vous demandons d'accorder les subventions suivantes :

Subvention Exceptionnelle

Participation de Jeunes Lillois au Marathon de New York	Novembre 1988	15.000 F
---	---------------	----------

Subvention de Fonctionnement

Union Sportive Lille et Carrel		3.115 F
--------------------------------	--	---------

Subventions d'Organisation

A.S.P.T.T. Volley-Ball	Tournoi International des 17 et 18 Septembre 1988	5.000 F
------------------------	---	---------

A.S.P.T.T. Athlétisme	Challenge Nestor Martin 16 Octobre 1988	5.000 F
-----------------------	--	---------

Club Pugilistique Léo Lagrange	Championnat du Nord de Boxe 21 Octobre 1988	2.000 F
--------------------------------	--	---------

Canoë-Club-lillois	Boucles de Lille 23 Octobre 1988	3.000 F
Union Nautique de Lille	Tête de Rivière du 4 Décembre 1988	5.000 F
A.S.P.T.T. Lille	Rassemblement du Palais Saint-Sauveur - Promotion du Judo 4 Décembre 1988	20.000 F
U.N.S.S.	Organisation du Cross du 9 Novembre 1988	2.500 F
A.S.P.T.T. Section Tennis de Table	Coupe d'Europe Dames 5 Novembre 1988	10.000 F

Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 945-18 de la section de Fonctionnement du Budget Primitif 1988 sous l'intitulé «Encouragement aux Sports».

Adopté

Voir compte rendu p. 886

N° 88/446 Aide aux Clubs de Haut Niveau - Contrats de Formation et de résultats avec le L.U.C. Hand-Ball et le Lille Hockey Club - Année Sportive 1988-1989

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa séance du 19 Décembre 1986, le Conseil Municipal a adopté la passation de contrats de formation et de résultats avec deux clubs de Haut-Niveau, le L.U.C. Hand-Ball et le Lille Hockey Club.

Ces contrats imposent certaines obligations sportives et administratives aux clubs concernés en contrepartie d'une aide financière de la Ville. Ils correspondent à la saison sportive et prennent effet au 1er Septembre de chaque année.

Pour le Luc Hand-Ball, les contrats passés pour les deux saisons précédentes se montaient respectivement à 189.353 Francs et 400.000 Francs.

Pour la saison 1988-1989, le montant du contrat a été fixé à 444.000 Francs. L'aide financière de la Ville au titre de l'année 1988 se décompose ainsi :

8 mois x 33.300 =	266.400 F
4 mois x 37.000 =	148.000 F
	<hr/>
Total pour 1988	414.400 F
à déduire avance :	350.000 F
reste à payer :	64.400 F

Résultats sportifs de la saison écoulée : l'équipe A1 a terminé à la 9ème place de la 1ère Division Nationale, les Juniors sont Champions Régionaux et 7 autres équipes ont participé à différents Championnats.

Pour le Lille Hockey Club, les contrats passés pour les deux saisons précédentes se montaient respectivement à 276.818 Francs et 351.000 Francs.

Pour la saison 88-89, le montant du contrat a été fixé à 385.200 F, l'aide financière de la Ville au titre de l'année 1988 se décompose ainsi :

8 mois x 29.250 =	234.000 F
4 mois x 32.100 =	128.400 F
	<hr/>
Total pour 1988	362.400 F
à déduire avance :	300.000 F
reste à payer :	62.400 F

Résultats sportifs de la saison écoulée : l'équipe 1 A a terminé 4ème du Championnat de France sur gazon, l'équipe Minime est Championne de France en salle et 6 autres équipes sont engagées en Championnat.

D'autre part, en application du contrat sur le Développement du Sport à Lille qui a fait suite à l'Audition Municipale, 11 clubs sportifs lillois se verront proposer un contrat de résultats en 1989, l'aide financière de la Ville dépassant 100.000 Francs. Il s'agit de :

- A.S.P.T.T. Athlétisme
- L.U.C. Water-Polo
- Canoë-Club-Lillois
- A.S.P.T.T. Volley-Ball
- Union Nautique de Lille
- L.U.C. Tennis
- A.S.P.T.T. Tennis de Table
- L.U.C. Volley-Ball
- L.U.C. Natation
- O.S. Fives Football
- Société Municipale de Gymnastique

Enfin des contrats d'encouragement de 10.000 Francs sont prévus en 1989 pour certains clubs possédant des athlètes de Haut Niveau et qui ne figurent pas dans la liste des clubs ci-dessus. D'ores et déjà, il est proposé de verser aux 11 clubs ci-dessus une avance de 50.000 Francs dès le vote du Budget 1989.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs, réunie le 25 Novembre 1988 et l'Office Municipal des Sports, nous vous demandons :

- de bien vouloir adopter les évolutions de la politique sportive municipale contenues dans ce rapport,
- de décider le mandatement au L.U.C. Hand-Ball et au Lille Hockey Club de la subvention 1988, déduction faite des avances déjà versées,
- de décider un versement de 50.000 Francs à titre d'avance aux 11 clubs ci-dessus nommés pour l'année 1989 dès le vote du Budget Primitif de 1989.

Adopté

Voir compte rendu p. 886

**N° 88/447 Développement Social du Quartier de Lille-Sud -
Fête du Sport 1989 - Demande de Subvention**

MESDAMES, MESSIEURS,

Une Fête du Sport sera organisée sur le quartier de Lille-Sud, du 29 Avril au 15 Mai inclus. Cette manifestation renouvellera celles de 1987 et 1988 qui avaient rencontré un franc succès.

Le programme comprendra : animations, démonstrations, épreuves sportives avec la participation d'équipes représentant les Villes jumelées de LIEGE (Belgique) et de COLOGNE (Allemagne) ainsi qu'une course cycliste nationale (Open).

Cette fête garde pour objectif la promotion du sport à Lille et s'assure la collaboration des clubs sportifs, des Associations de Quartier et des établissements scolaires.

Le budget de la manifestation s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
Occupation des salles et stades 35.000,00 F	Participation de la Ville de Lille 114.395,00 F
Matériel municipal à disposition et programme publicitaire 50.285,00 F	Subvention Etat-Région 114.395,00 F
Accueil, hébergement et restauration 114.395,00 F	
Animations assurées par les clubs et échanges scolaires 29.110,00 F	
TOTAL 228.790,00 F	TOTAL 228.790,00 F

En accord avec la Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs et du Conseil de Quartier de Lille-Sud, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter ce programme
- solliciter l'agrément du dossier et de la subvention de l'Etat et de la Région
- prévoir l'admission en recettes de la subvention au G.E.D.A.L., Association Support de l'opération.

Adopté
Voir compte rendu p. 886

**N° 88/448 Contrat Ville de Lille - Société
Nationale de Chemins de Fer Français -
Admission en recettes**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de ses classes de découvertes, la Ville de Lille organise le transport de 1 200 élèves lillois et pour ce faire traite avec la Société Nationale de Chemins de Fer Français - Région de Lille.

Monsieur ROGÉZ, Chef de la Circonscription Exploitation de Lille représentant la SNCF, propose à la Ville de Lille la passation du contrat ci-joint par lequel celle-ci

s'engage à ristourner à la Ville de Lille une somme calculée à partir des recettes «fer» générées par les transports effectués au cours de chaque année.

En accord avec vos Commissions de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs et des Finances réunies respectivement les 25 et 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- la passation du contrat ci-joint
- l'admission en recettes des sommes escomptées

Adopté
Voir compte rendu p. 887

CONTRAT VILLE DE LILLE - SOCIETE NATIONALE
DE CHEMINS DE FER FRANCAIS

Entre :

Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération n°

d'une part,

Et :

Monsieur ROGÉZ, Chef de la Circonscription Exploitation de Lille, agissant au nom et pour le compte de la SNCF, d'autre part,

Article 1 : Dispositions

La S.N.C.F. s'engage à ristourner à la Ville de Lille une somme calculée à partir des recettes fer générées par les transports effectués au cours de chaque année.

Article 2 : Montant de la ristourne et modalités de versement

Le montant de la ristourne est le suivant :

Chiffre d'affaire atteint :	Ristourne :
200 000 à 250 000 F	2 %
250 000 à 300 000 F	2,5 %
300 000 à 350 000 F	3 %
350 000 à 400 000 F	3,5 %
400 000 à 450 000 F	4 %
450 000 à 500 000 F	4,5 %
Plus de 500 000 F	5,0 %

Cette ristourne est effectuée de la façon suivante :

- pour la moitié : par règlement immédiat en Décembre de l'année A. L'année courante du 1er Octobre au 30 Septembre de A + 1.

- pour l'autre moitié : par application du pourcentage de réduction dû sur les billets émis au cours de l'année A + 1.

Ce pourcentage de réduction est appliqué sur tous les parcours fer achetés au cours de l'année A + 1, sans limitation maximale. A l'inverse si la somme restant due au titre de l'année A n'est pas atteinte, la régularisation est effectuée à la fin de l'année A + 1.

Le calcul du pourcentage de réduction dû au titre de chacune des années est établi sur la recette avant déduction.

Le Chef de Gare de Lille porte sur la fiche clients, pour chaque billet établi, le montant de la réduction qui a été faite.

Article 3 - Durée

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er Octobre 1988 et est renouvelable chaque année par tacite reconduction, sous réserve de toute dénonciation faite par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, au plus tard le 30 Septembre de l'année en cours pour l'année suivante.

Pour la S.N.C.F.

Pour la Ville de Lille

Monsieur ROGEZ

Pierre MAUROY

**N° 88/449 Z.A.C. du Jardin de Fives -
Etablissements scolaires du 1er degré -
Ecole DESCARTES MONTESQUIEU - Gestion
et fonctionnement - Convention entre la
Ville de Lille, la Caisse des Ecoles et la
Communauté Urbaine de Lille - Avenant n° 1**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 85/458 du 19 Décembre 1985, vous avez décidé la passation d'une convention avec la Communauté Urbaine de Lille et la Caisse des Ecoles relative à la gestion et au fonctionnement de l'Ecole DESCARTES-MONTESQUIEU.

Considérant que l'abonnement concernant le chauffage et la production d'eau chaude a été souscrit par la Ville de Lille, il y a lieu pour répondre aux termes de la

convention énoncée ci-dessus d'apporter en son article 6 un avenant qui stipulera que :

- la Communauté Urbaine remboursera à la Ville de Lille pendant :

. les trois premières années 100 % de la dépense

. les trois années suivantes 50 %

. les trois dernières années 25 %

exception faite du restaurant à la charge de la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille et dont le pourcentage de puissance calorifique par rapport à l'école est fixé à 11,10 %.

En accord avec vos Commissions de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs et des Finances réunies respectivement les 25 et 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir décider la passation de l'avenant ci-joint.

Adopté
Voir compte rendu p. 887

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

VILLE DE LILLE

Z.A.C. DU JARDIN DE FIVES

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU 1er DEGRE - GESTION
ET FONCTIONNEMENT

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

passée le 9 Juin 1986 entre la Ville de LILLE, la Caisse des Ecoles
et la Communauté Urbaine de LILLE et visée par les Services
Préfectoraux le 16 JUIN 1986

Entre,

La Communauté Urbaine de LILLE, représentée par Monsieur Arthur NOTEBART,
Président du Conseil de Communauté, agissant au nom et pour le compte de cet
Etablissement Public, en vertu d'une délibération de son Conseil en date du

de première part,

La Ville de LILLE, représentée par son Député-Maire, Monsieur Pierre MAUROY,
agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération de son Conseil
Municipal en date du

de seconde part,

Et la Caisse des Ecoles de la Ville de LILLE, représentée par Monsieur Bernard ROMAN agissant au nom et pour le compte de ladite Caisse des Ecoles en vertu d'une délibération de son Comité, en date du

de troisième part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1er. - Le premier paragraphe de l'article 6 de la convention du 9 Juin 1986 est complété comme suit :

- Règlement des charges de fonctionnement (poste C)

. chauffage et production d'eau chaude : l'abonnement étant au nom de la Ville, la Communauté Urbaine remboursera à la Ville pendant les 3 premières années 100 % de la dépense, 50 % les 3 années suivantes et 25 % les 3 dernières années, exception faite du restaurant à la charge de la Caisse des Ecoles de la Ville et dont le pourcentage de puissance calorifique par rapport à l'école est fixé à 11,10 %

. eau potable - électricité : le restaurant étant équipé de compteurs à démarquer, la Communauté Urbaine récupérera auprès de la Caisse des Ecoles les charges relatives aux consommations d'eau potable et d'électricité en fonction des relevés de compteurs.

Article 2. - Les autres clauses et dispositions de la convention du 9 Juin 1986 qui ne sont pas infirmées par le présent avenant restent applicables.

Article 3. - Le présent avenant deviendra exécutoire dès sa réception par le Représentant de l'Etat.

Fait à LILLE, le

Le Député-Maire de la Ville
de LILLE

P. MAUROY

Le Président de la
Communauté Urbaine de LILLE

A. NOTEBART

Le Président de la
Caisse des Ecoles

B. ROMAN

**N° 88/450 Fonds d'aide à l'innovation
Admission en recettes**

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour élargir et renforcer les possibilités d'action des collègues, le Ministère de l'Éducation Nationale a convenu de créer un fonds d'aide à l'innovation.

Pour améliorer l'efficacité des enseignements dispensés et assurer le succès des élèves, le Ministère préconise de renforcer le travail en équipe, approfondir la pédagogie du contrat et valoriser toutes les potentialités.

L'équipe éducative prendra toutes initiatives nécessaires pour promouvoir une interprétation large et ouverte des exigences d'une formation moderne, elle analysera les besoins des élèves et formulera des propositions et des objectifs à la suite d'une réelle concertation avec tous les partenaires intéressés. (maternelles, élémentaires, partenaires sociaux...)

Les projets seront sélectionnés et feront l'objet d'un financement à hauteur de 60 % en heures supplémentaires et 40 % en crédits d'équipements.

Par lettre du 14 Novembre 1988, Madame l'Inspectrice Départementale de la Circonscription Maternelles Lille a demandé à la Ville de Lille de bien vouloir être le gestionnaire des crédits qui seront alloués à la circonscription pour l'année scolaire 1988/1989 à destinations des écoles de la Ville de Lille.

En accord avec vos Commissions de l'Éducation, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs et des Finances réunies respectivement les 25 et 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- l'admission en recettes des crédits escomptés.
- l'ouverture d'un crédit d'emploi au chapitre 943/1 de vos documents budgétaires.

Adopté

Voir compte rendu p. 887

**N° 88/451 Mesures de carte scolaire dans les écoles
publiques pour la rentrée scolaire 1988/1989**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre du 23 Septembre 1988, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a porté à la connaissance de Monsieur le Maire, ses propositions d'affectations d'emplois dans les écoles lilloises qui ont été soumises au Comité Technique Paritaire Départemental lors de sa réunion du 16 Septembre 1988.

Affectations d'emplois :

- . Ecole maternelle MOZART, 1, Parvis Saint Michel
- . Ecole élémentaire BRIAND, 7, Boulevard Eugène Duthoit,
- . Ecole élémentaire RENARD-SAINTE EXUPERY, 50, Boulevard de Strasbourg,
- . Ecole élémentaire BERTHELOT-Jules VERNE, 6, rue Bohin,
- . Ecole élémentaire A. FRANCE-M. SEMBAT, rue Alphonse Leroy.

En accord avec votre Commission de l'Education, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, Sports, Loisirs qui s'est réunie le 25 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'ouverture de ces classes.

Adopté

Voir compte rendu p. 887

**N° 88/452 Subvention complémentaire
destinée à la crèche parentale
«Les P'tits d'Hommes», n° 27/B/01,
rue Jean Jaurès à Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président de l'Association «Les P'tits d'hommes», n° 27/B/01, rue Jean Jaurès à Lille, sollicite une subvention complémentaire en vue de l'achat de matériel indispensable au fonctionnement de la crèche, notamment un congélateur, un réfrigérateur de plus grande capacité, une double plaque électrique et également du matériel pédagogique.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, d'attribuer à cette Association une somme de 20.000 francs à prélever sur les crédits imputés au chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 657, sous-compte 884, sous l'intitulé «HALTES-GARDERIES».

Adopté

**N° 88/453 Subvention complémentaire
destinée à la crèche parentale
«Les Babeluttes», n° 7, rue
Louis Christiaens à Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Présidente de l'Association «Les Babeluttes» sollicite une subvention complémentaire de 10.000 francs en vue de faire face aux problèmes inhérents à l'établissement.

Outre le fait que cette aide permettrait l'équilibre de l'exercice 1988, elle offrirait la possibilité d'envisager, dans de meilleures conditions, le transfert prévu du local.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, d'attribuer la somme demandée, celle-ci demeurant disponible sur les crédits imputés au chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 657, sous-compte 884, sous l'intitulé «HALTES-GARDERIES».

Adopté

**N° 88/454 Subvention destinée à
l'Association Familiale Laïque
de Lille, n° 23, rue Gosselet.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président de l'Association Familiale Laïque de Lille, n° 23 rue Gosselet à Lille, sollicite une subvention de 1.500 francs en vue d'aider l'Association à poursuivre son action auprès des familles rencontrant des difficultés dans différents domaines, notamment des problèmes liés à l'habitat, à la consommation sous toutes ses formes ou à la vie familiale.

La somme demandée demeurant disponible sur les crédits imputés au chapitre 955-9, article 657, sous-compte 1056, sous l'intitulé «AUTRES AIDES SOCIALES», nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, de l'attribuer à cette Association.

Adopté

**N° 88/455 Subvention destinée à
l'Association Familiale de Lille
n° 9 D, rue de Wattignies à Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Présidente de l'Association Familiale de Lille, n° 9 D, rue de Wattignies, a sollicité une subvention de 82.710 francs en vue de satisfaire divers objectifs.

Nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, d'attribuer à cette Association une somme de 21.000 francs.

Celle-ci demeure disponible sur les crédits imputés au chapitre 951, sous-chapitre 951-427, article 657, sous-compte 884, sous l'intitulé «HALTES-GARDERIES».

Adopté

**N° 88/456 Projet d'extension de la crèche
familiale située n° 60, rue du Général
Anne de la Bourdonnaye à Lille.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Face au nombre de demandes de placement d'enfants en crèche familiale pour lesquelles il n'a pas été possible de répondre favorablement en 1988, nous vous proposons, en accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, d'envisager un projet d'extension pour 1989.

L'augmentation de la dépense en fonctionnement serait de l'ordre de 5.700 francs.

En investissement, la dépense globale serait de 55.626,07 francs.

33.375,64 francs seraient à la charge de la Ville, le Conseil Régional intervenant à raison de 10 %, la Caisse d'Allocations Familiales à raison de 30 %.

Il y aurait lieu de prévoir l'embauche de sept assistantes maternelles à compter du mois d'Avril 1989 permettant d'accueillir vingt-cinq enfants supplémentaires.

Adopté

**N° 88/457 Travailleurs privés d'emploi
Participation aux frais de
séjour d'enfants en colonie
de vacances 1988**

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis 1980, la Ville de Lille participe, à raison de 50 % aux frais de séjour, en colonie de vacances à Saint-Gervais, d'enfants de travailleurs privés d'emploi, les 50 % restant étant pris en charge par le Secours Populaire Français qui, par ailleurs, fournit, si nécessaire, les trousseaux des enfants.

En 1987, 19 enfants ont bénéficié de ces séjours et en 1988, 20 enfants (13 en Juillet - 7 en Août).

En accord avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, nous vous demandons de décider la poursuite de cette mesure dans les mêmes conditions, les frais de séjour étant de 7.449 Francs en Juillet et de 4.011 Francs en Août.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1988 - Chapitre 955-2 Aide Sociale aux Chômeurs - article 651-2 Secours.

Adopté
Voir compte rendu p. 888

**N° 88/458 Aide aux personnes en situation de
pauvreté et de précarité durant
l'hiver 1988 - 1989**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville souhaite reconduire pour l'hiver 1988-1989, les actions et dispositifs d'urgence mis en place depuis déjà 4 années pour les familles en situation de pauvreté et de précarité, et les personnes sans hébergement.

Personnes sans hébergement

Un dispositif temporaire d'accueil sera mis en place par la Ville auquel seront conjointement associés :

- l'Armée du Salut
 - l'Association d'Accueil et de Réinsertion
 - la Communauté d'Emmaüs
 - l'Association ABEJ Communauté Chrétienne
 - la Croix Rouge Française
 - le Secours Populaire
 - l'Association FARE
 - les Restaurants du Coeur
- et d'autres Associations qui souhaiteraient participer au dispositif.

Pour l'accueil de Nuit

- rue du Lieutenant Colpin - rue de Valenciennes, assuré par l'Armée du Salut
- rue Paul Lafargue - accueil pour les femmes avec l'Association d'accueil et de réinsertion sociale
- dans les lieux de vie communautaire avec l'Association ABEJ

Pour l'accueil de jour

- rue Maracci
- bus point de rencontre situé place de la Gare et géré par l'Association ABEJ

Compte tenu d'une participation attendue de l'Etat dans le cadre des mesures gouvernementales, la Municipalité apportera son aide à chaque Association sur les crédits du chapitre 955-9, article 642.

Pour l'accueil de nuit, les bons d'hébergement et de restauration attribués pour l'Armée du Salut seront étendus au bénéfice de l'Association d'accueil et de réinsertion sociale pour les femmes. Cette aide venant compléter les prestations en nature (prêt de locaux, chauffage, électricité, etc...).

Familles et personnes en détresse

Une convention sera passée entre l'Etat, l'EDF-GDF et la Ville pour assurer, durant la période hivernale, la fourniture en énergie du logement de ces personnes dont l'abonnement a été suspendu ou sur le point de l'être.

L'Etat paiera à l'EDF le montant prévisionnel des consommations du client bénéficiaire. Cette aide constituera un plafond et le montant des consommations supplémentaires sera pris en charge par la Ville sur le chapitre 955-9.

La famille fera son affaire personnelle des dettes antérieures.

Nous vous prions de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adopté

Voir compte rendu p. 888

**N° 88/459 Subventions aux organismes à caractère
social - Section Action Sociale
Répartition des crédits**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 22 Novembre 1988, propose de leur apporter les aides financières suivantes :

Association pour le Développement Social du Vieux-Lille 17, place Louise de Bettignies	7.000 F
Atelier Populaire d'Urbanisme 24, rue Jean Moulin	8.000 F
Association S.O.S. Saint-Sauveur 20, square du Réduit	2.500 F
Lycée Baggio Boulevard d'Alsace	10.000 F
Union Locale des Syndicats C.G.T. de Lille et Environs 101 bis, rue Barthélémy Delespaul	10.000 F

Cette aide leur est attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations, dans leurs activités de l'année, et défini sur la base d'un contrat qui sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1988 - Chapitre 955-9 - Autres Oeuvres Sociales - Section Action Sociale - Article 657 - Subvention - Code Service 3480 s/compte 1048.

Nous vous prions de vouloir bien adopter ces propositions.

Adopté
Voir compte rendu p. 888

**N° 88/460 Subvention aux organismes
à caractère social
Section Immigrés
Festival Interculturel 1988.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention présentée par l'Association Echanges et Cultures qui a participé au Festival Interculturel 1988, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le

22 Novembre 1988, propose de lui apporter une aide financière afin de couvrir les frais qu'elle a engagés.

Cette aide d'un montant de 9.100 F lui sera attribuée sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1988 - Chapitre 955-9 Autres Oeuvres Sociales - Section Immigrés - Article 657 Subventions - Code Service 3480 - S/compte 2825.

Adopté

**N° 88/461 Subventions aux organismes
à caractère social
Section Immigrés
Répartition des crédits**

MESDAMES, MESSIEURS,

Après avoir pris connaissance des dossiers de demandes de subventions présentées par les Associations reprises ci-après, la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 22 Novembre 1988, propose de leur apporter l'aide financière suivante :

Association des Adhérents du Centre Social des Logements Populaires et Familiaux et Balzac 2/2, rue de la Méditerranée	4.000 F
Collectif d'Entr'aide Sociale Franco-Guinéen 1, rue de Marseille	3.500 F
Centre Régional de Documentation Tiers Monde 23, rue Gosselet	2.500 F

Cette aide leur est attribuée en fonction d'un objectif précis choisi par les Associations dans le cadre de leurs activités de l'année et défini sur la base d'un contrat d'objectif qui sera passé avec la Ville.

La dépense est à imputer sur le crédit inscrit au budget primitif de 1988 - Chapitre 955-9 Autres oeuvres sociales - Section Immigrés - Article 657 Subventions - Code Service 3480 - S/compte 2825.

Adopté

**N° 88/462 Station de désinfection
Relèvement des tarifs**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 86-447 du 19 Décembre 1986, les tarifs de la Station de Désinfection ont été relevés, avec effet au 1er Mars 1987.

Compte tenu de l'évolution des charges, il conviendrait de rajuster ces tarifs à compter du 1er Janvier 1989 ; une hausse de 3 % nous paraît justifiée.

En accord avec les Commissions de la Solidarité Communale et des Finances réunies respectivement les 25 et 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir adopter les présents tarifs modifiés.

Adopté

VILLE DE LILLE

Direction de la Réglementation
Prévention - Sécurité

ANNEXE

STATION DE DESINFECTION
TARIF APPLICABLE AU 1er JANVIER 1989

DESINFECTIONS FACULTATIVES
PREVUES PAR LA LOI

- | | |
|---|---------------------------|
| 1) Locaux d'habitation, hospitaliers,
locaux des Sociétés et d'Office
d'habitations à Loyer Modéré | 24,25 |
| 2) Chambres d'hôtel-garnis, de
domestiques ou d'ouvriers logés
chez leurs patrons, loges de concierges,
lorsque ces loges ou chambres font partie
d'une habitation collective | 12,10 |
| 3) Locaux à usage industriel,
commercial ou administratif | 3,00
le m ² |
| 4) Etablissements scolaires | |

- a) où la fréquentation est gratuite Gratuité
- b) où la fréquentation est payante 1,20
le m²

5) Objets traités indépendamment des locaux 12,10
par literie d'une pièce

6) Etablissements charitables Gratuité

7) Logements des indigents, assistés
du Bureau d'Aide Sociale, économiquement
faibles, bénéficiaires de l'allocation spéciale
de vieillesse, bénéficiaires de l'allocation
supplémentaire du Fonds National de Solidarité,
bénéficiaire de l'allocation aux vieux travailleurs salariés Gratuité

8) Opérations de nuit Redevance
supplémentaire de
50 % de la taxe

DESINFECTIONS ET DESINSECTISATIONS DEMANDEES POUR DES MOTIFS EXTRA-LEGAUX

1) Locaux d'habitation, hospitaliers,
locaux des Sociétés et d'Offices
d'habitations à Loyer Modéré 63,20

2) chambres d'Hôtels y compris
les objets qu'elles renferment 63,20

3) Locaux à usage industriel,
commercial ou administratif 3,00

4) Etablissements scolaires

- a) où la fréquentation est gratuite Gratuité
- b) où la fréquentation est payante 1,20
le m²

5) Etablissements charitables Gratuité

6) Logements des indigents,
assistés du Bureau d'Aide Sociale,
économiquement faibles,
bénéficiaires de l'allocation
spéciale de vieillesse, bénéficiaires
de l'allocation supplémentaire du
Fonds National de Solidarité,
bénéficiaires de l'allocation aux
vieux travailleurs salariés Gratuité

7) Opérations de nuit Taxe double

DESINFECTIONS D'OBJETS DE LITERIE OU AUTRES

1) Objets pesant moins de 5 kg 8,85
 Objets pesant de 5 à 20 kg 17,00
 Objets pesant plus de 20 kg (pour chaque tranche
 de 20 kg ou fraction de ce poids) 17,00

2) Pour les objets dont l'enlèvement et le report à domicile sont effectués par les soins du service municipal, il est réclamé une taxe de transport pour l'application de laquelle le territoire de la Ville est divisé en cinq zones concentriques

- 1ère zone 12,10
 - 2ème zone 15,70
 - 3ème zone 18,20
 - 4ème zone 21,80
 - 5ème zone 24,25

**N° 88/463 Terrain sis à Lille, 22,
 rue de la Tranquillité
 Achat par la Ville de
 Lille à la S.C.I. des Stations**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'implantation d'un centre de distribution du réseau câblé de vidéocommunication, la Ville a sollicité l'achat du terrain sis à Lille, 22, rue de la Tranquillité, cadastré section PY n° 53 pour une contenance de 53 m².

Ce bien figure au Plan d'Occupation des Sols de Lille en zone UBa (zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) où le coefficient d'occupation du sol est fixé à 1,80.

La Société Civile Immobilière «des Stations» dont le siège est à Lille, 135, rue des Stations, a accepté de céder à la Ville le terrain en cause au prix de 47.500 F (quarante sept mille cinq cents francs), conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

1) de décider l'achat à la S.C.I. des Stations du terrain sus-désigné, au prix de 47.500 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir en la forme notariée ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le

Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 53.000 F (cinquante trois mille francs) au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé «Achat de terrains».

Adopté

**N° 88/464 Achat par la Ville de Lille
d'une parcelle de terrain
sise à Lille, rue Jean-Charles Borda**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a la possibilité d'acquérir de l'Etat (Service des Domaines), une parcelle de terrain située rue Jean-Charles Borda à Lille, ce qui permettrait de compléter les propriétés qu'elle possède dans ce secteur.

Ce terrain est repris au cadastre sous le n° 86 de la section IR pour une contenance de 671 m², situé au Plan d'Occupation des Sols en zone UCb, 0,60, (zone urbaine à densité assez moyenne, affectée surtout à l'habitat, mais aussi aux services et aux activités sans nuisances) et traversé en surplomb par un viaduc supportant la ligne 1 du Métro.

Les Services Fiscaux ont évalué ce bien à 34.800 F (trente quatre mille huit cents francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat à l'ETAT (Service des Domaines) du terrain sus-désigné au prix de 34.800 F ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir et à tous documents s'y rapportant ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assuré par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 38.500 F sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2109 J8 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Acquisitions de terrains».

Adopté

**N° 88/465 Vente par la Ville de Lille
d'une bande de terrain sise
à Lille, rue de l'Europe**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est propriétaire d'un terrain sis à Lille, rue de l'Europe, dénommé «Terrain d'aventures» et cadastré section DO n° 112 pour une contenance totale de 4.642 m².

La S.A.R.L. des «Anciens Etablissements DELBECQUE» souhaitant s'agrandir et créer une dizaine d'emplois, ont sollicité l'achat d'une partie de ce terrains, soit une bande de 634 m² (un document d'arpentage de Monsieur MARCHE, géomètre-expert constatera cette division).

Cette vente pourra se réaliser au prix de 221.900 F (soit 350 F le m²), lequel prix est accepté par la Société susvisée, payable en deux fois soit la moitié le jour de signature de l'acte et le solde un an à compter de cette date. Elle sera assortie des conditions suivantes que l'acquéreur s'engage à respecter :

- établir une clôture haute et solide en vue de dissuader les enfants d'en faire l'escalade, avec une face lisse du côté terrain pour permettre la décoration ou frise peinte par les jeunes ;

- édifier gratuitement des buts pour jeux de ballon dans le terrain en compensation du préjudice causé.

Le Conseil de Quartier de Lille-Sud, lors de sa réunion du 12 Février 1988, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

1) de décider la vente de gré à gré à la S.A.R.L. d'Exploitation des Anciens Etablissements DELBECQUE, de l'emprise de terrain sus-désignée au prix de 221.900 F (deux cent vingt et un mille neuf cents francs) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109 J de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Vente de terrains - Produits».

Adopté

**N° 88/466 Terrains communaux sis à Lille,
rue Courtois
Vente par le Ville de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville est propriétaire de deux parcelles de terrain situées à Lille, rue Courtois, et reprises au cadastre sous les n°s 117 et 118 de la section DV pour des contenances respectives de 446 m² et 7.188 m².

Ces biens sont inscrits au Plan d'Occupation des Sols de Lille en zone UF (zone qui, à la date de publication du POS, est occupée en tout ou en partie par des activités et dont la vocation industrielle doit être non seulement maintenue mais privilégiée et renforcée).

Par courrier du 8 Juillet 1988, la Société SEMO (Société d'études de Modèles et d'Outillage) a sollicité de la Ville de Lille l'achat de ces parcelles, ce qui permettrait la création d'environ 40 emplois en deux ans.

La valeur vénale de ces terrains s'élève à 1.221.000 F (un million deux cent vingt et un mille francs), lequel prix est acceptée par Monsieur RIGAUT, Président Directeur Général de la Société susnommée, qui sollicite le paiement en trois annuités, soit un tiers du prix le jour de la signature de l'acte, un tiers un an à compter de cette date et le solde un an après la deuxième annuité.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à la Société SEMO des terrains sus-désignés, au prix de 1.221.000 F, aux conditions précitées ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Vente de terrains - Produits».

Adopté

**N° 88/467 Droit de préemption urbain
Immeuble sis à Lille,
29, rue d'Esquermes
Rétrocession par la C.U.D.L.
au profit de la Ville de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la restructuration du Quartier de Wazemmes, la Ville de Lille a demandé à la Communauté Urbaine de Lille d'engager une procédure de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 29, rue d'Esquermes ceci en vue d'une extension de ses propriétés communales.

Cet immeuble repris au cadastre à la section PX sous le n° 168 pour une contenance de 66 m² est inscrit au Plan d'Occupation des Sols en zone UBa 1,80 (zone urbaine à densité élevée, affectée à l'habitat, aux services ainsi qu'aux activités sans nuisances).

L'Etablissement communautaire propose de rétrocéder ce bien à la Ville de Lille au prix de 287.058,06 F (deux cent quatre vingt sept mille cinquante huit francs six centimes), prix principal majoré des frais d'acte.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

- 1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 287.058,06 F (deux cent quatre vingt sept mille cinquante huit francs six centimes),
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint,
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 310.000 F (trois cent dix mille francs), sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Achat d'immeubles».

Adopté

**N° 88/468 Immeuble sis à Lille,
50, rue de Thumesnil
Achat par la Ville de Lille
au Centre Communal d'Action
Sociale de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Lille est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 50, rue de Thumesnil qui a, durant de nombreuses années, abrité une partie de ses services administratifs et qui est aujourd'hui désaffecté, à l'exception de deux locaux d'habitation situés aux étages sur la partie du bâtiment en façade rue de Thumesnil.

Cette propriété est cadastrée section MR n° 167 pour une superficie totale de 1.215 m² et est comprise au Plan d'Occupation des Sols en zone UBa 1,80 (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances où peuvent être réalisées des opérations groupées).

Le bien a été évalué à six cent cinquante mille francs (650.000 F) par les Domaines.

Cette propriété pouvant permettre l'implantation de divers centres d'activités de quartier, la Ville souhaite procéder à son acquisition.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons :

- 1) de décider l'acquisition au Centre Communal d'Action Sociale de Lille de l'immeuble susmentionné au prix de six cent cinquante mille francs (650.000 F),
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte rédigé en la forme administrative à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint,
- 3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 720.000 F (sept cent vingt mille francs) au chapitre 922, article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé «Acquisition d'immeubles».

Adopté

**N° 88/469 Résidence «Lydéric» à Saint-Gervais
Vente par la Ville de Lille
à l'Eparchie de Sainte-Croix de Paris
des Arméniens catholiques de France**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est propriétaire, depuis Janvier 1976, d'un vaste ensemble immobilier comprenant bâtiments et parc, situé à Saint-Gervais-les-Bains, en Haute-Savoie, et abritant jusqu'à cette année les classes de neige, classes vertes et colonies de vacances des écoles primaires publiques de Lille.

Cette propriété, située lieu-dit «La Vignette», rue du Prarion à Saint-Gervais, représente une superficie totale de 6.045 m² et est reprise au cadastre de ladite commune sous la section A n°s 1056 - 1057 - 1058 et 1059.

Le fonctionnement de l'établissement a définitivement cessé le 31 Août 1988 et depuis, la Ville a réceptionné une proposition d'acquisition de l'Eparchie de Sainte-

Croix de Paris des Arméniens Catholiques de France, représentée par Monseigneur GHABROYAN, qui souhaiterait réutiliser la propriété en un lieu de séjour de vacances pour les enfants de la Communauté Arménienne.

Le prix de vente pourrait être de quatre millions huit cent mille francs (4.800.000 F), valeur acceptée par Monseigneur GHABROYAN et correspondant à l'évaluation domaniale établie par les Services Fiscaux de Haute-Savoie.

La vente comprendra, outre les éléments immobiliers de la propriété, quelques éléments mobiliers figurant à l'inventaire ci-joint, qui ne peuvent être réutilisés par la Ville.

En conséquence, nous vous demandons :

1) de décider la vente de la Résidence «Lydéric» à Saint-Gervais à l'Éparchie de Sainte-Croix de Paris des Arméniens Catholiques de France, ou toute autre association à s'y substituer ; moyennant le prix de quatre millions huit cent mille francs (4.800.000 F) ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider le recouvrement du prix et son imputation à nos documents budgétaires, sous le chapitre 922, article 2125 J «Ventes d'immeubles - Produits».

Adopté

**N° 88/470 Terrain communal situé
rue Gosselet à Lille
Vente à la Société TRIBOIS**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville a conservé la propriété d'un terrain triangulaire de 72 m², intégré à une parcelle plus vaste, LY 206, correspondant au Collège Jean Macé et situé derrière le mur du gymnase de cet établissement.

La Ville a été saisie d'une demande d'acquisition, pour ce bien, par les Etablissements TRIBOIS implantés 54, boulevard Jean-Baptiste Lebas, dont la propriété est contigüe par l'arrière au terrain communal.

Ce terrain dont l'individualisation fait l'objet d'un document d'arpentage, est classé au Plan d'Occupation des Sols en zone UBa, zone urbaine à densité élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances, où le coefficient d'occupation des sols est de 1,80.

Ce terrain est évalué à 250F/m², soit une somme totale de dix huit mille francs, valeur acceptée par les Etablissements TRIBOIS.

Par ailleurs, s'agissant d'une partie de propriété supportant un Etablissement scolaire du second degré, le Conseil Général nous a signalé ne pas avoir d'observation à cette aliénation.

Enfin, les Etablissements TRIBOIS se sont engagés à aménager une porte d'issue de secours présentant toutes garanties et renforcer le mur séparatif du collège.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 8 Septembre 1988, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente à la Société TRIBOIS du terrain susmentionné moyennant le prix de 250 F/m², soit dix huit mille francs (18.000 F) ;
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;
- 3) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109 J de nos documents budgétaires, sous l'intitulé «Ventes de terrains - Produits».

Adopté

N° 88/471 Salle Roger Salengro
Place du Général de Gaulle
Aménagement en Théâtre de Comédie
Lot n° 2 : Fondations profondes - Gros-oeuvre
Lot n° 10 : Peinture - Miroiterie
Lot n° 11 : Ascenseur - Monte-charge
Lot n° 15 : Machinerie scénique
Lot n° 17 : Sonorisation
Décisions de poursuivre.

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de l'appel d'offres ouvert qui a eu lieu les 22 Octobre et 26 Novembre 1986, les entreprises suivantes ont été déclarées titulaires d'un marché pour l'aménagement de la salle Roger Salengro en Théâtre de Comédie :

- Lot n° 2 : Fondations profondes - gros-oeuvre :
Entreprise NORD-FRANCE, Zone Industrielle à la
Chapelle d'Armentières,
pour un montant de 11.545.710 F T.T.C.

- Lot n° 10 : Peinture - miroiterie :
Entreprise CABRE, 65, Route d'Harnes à Montigny-en-Gohelle,
pour un montant de 1.259.479,92 F T.T.C.
- Lot n° 11 : Ascenseur-monte charge :
Entreprise SORETEX, 51, rue Tremière à Villeneuve d'Ascq,
pour un montant de 555.403,80 F T.T.C.

Les lots n° 15 : machinerie scénique et n° 17 : sonorisation, qui avaient été déclarés infructueux, ont été attribués respectivement à l'entreprise FECHOZ, Parc St-Christophe à Cergy-Pontoise, pour un montant de 6.738.199,70 F T.T.C. et à l'entreprise C.S.E., 91, rue de l'Hôpital Militaire à Lille, pour un montant de 330.310,49 F T.T.C., après consultation des 4 Janvier, 3 et 10 Février 1988.

Ces travaux sont en cours de réalisation.

Toutefois, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et se justifient par :

- Lot n° 2 :
 - . la modification des gradins afin de recevoir un nombre plus important de spectateurs, augmentant la capacité de 412 à 456 places.
 - . le prolongement de la gaine du monte-charge pour la desserte du dernier niveau.
 - . la création de gaines coupe-feu et de gaines de désenfumage de la salle et des loges, imposées par la Commission de Sécurité.
 - . l'exécution de raccords sur les murs voisins à la suite du référé du Tribunal Administratif et du rapport de l'expert ;
 - . le sablage des voiles latéraux en remplacement des habillages prévus au lot n° 18.
- Montant des travaux : 414.815,36 F T.T.C.
- Lot n° 10 :
 - . mise en peinture de la cage de scène à la demande du Théâtre de la Salamandre.
- Montant des travaux : 24.494,35 F T.T.C.
- Lot n° 11 :
 - . desserte par le monte-charge d'un étage supplémentaire.
- Montant des travaux : 18.383,00 F T.T.C.
- Lot n° 15 :
 - . modification des commandes des trappes de désenfumage de la salle et de la scène, suite à une demande de la Commission de Sécurité.

- Montant des travaux : 98.592,18 F T.T.C.

- Lot n° 17 :

. installation d'armoires de distributions sur lesquelles la Salamandre branchera ses équipements (patch de discordage).

- Montant des travaux : 50.968,42 F T.T.C.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) prendre la décision de poursuivre les travaux,

- du lot n° 2, dans les limites précisées ci-dessus, ce qui porterait le montant du marché de 11.545.710,00 F T.T.C. à 13.611.714,28 F T.T.C. (valeur base marché), une précédente décision de poursuivre ayant déjà été approuvée par le Conseil Municipal du 16 Octobre 1987, pour un montant de 1.651.188,92 F T.T.C. . Le délai d'exécution sera allongé de 6 semaines, ce qui le portera à 10 mois 1/2.

- du lot n° 10, dans les limites précisées ci-dessus, ce qui porterait le montant du marché de 1.259.479,92 F T.T.C. à 1.283.974,27 F T.T.C. (valeur base marché).

- du lot n°11, dans les limites précisées ci-dessus, ce qui porterait le montant du marché de 555.403,80 F T.T.C. à 573.786,80 F T.T.C. (valeur base marché).

- du lot n°15, dans les limites précisées ci-dessus, ce qui porterait le montant du marché de 6.738.199,70 F T.T.C. à 6.836.791,88 F T.T.C.

- du lot n°17, dans les limites précisées ci-dessus, ce qui porterait le montant du marché de 330.310,49 F T.T.C. à 381.272,61 F T.T.C.

2°) imputer la dépense supplémentaire sur le crédit inscrit au chapitre 903.64 article 232.11 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : «Théâtre Roger Salengro - travaux d'aménagement».

Adopté

**N° 88/472 Réseau de chauffage urbain
Extension
Raccordement de nouveaux
bâtiments communaux
Etendue de prestations**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibérations n°s 85/111 du 23 Mars 1985, 85/261 du 5 Juillet 1985, 86/279 du 26 Juin 1986 et 87/514 du 18 Décembre 1987, le Conseil Municipal a donné son accord sur le raccordement d'immeubles communaux au réseau de chaleur et autorisé la signature des polices d'abonnement et contrats annexes aux polices d'abonnement relatives à ces bâtiments.

L'avancement des travaux permet aujourd'hui le raccordement du groupe scolaire Edouard Herriot et de l'école Jeanne Hachette..

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour :

1°) signer avec la Compagnie Générale de Chauffe les polices d'abonnement et les contrats annexes aux polices d'abonnement précisant la conduite, l'entretien et la garantie totale des installations secondaires, y compris le nettoyage des filtres installés en cuisine, relatifs aux deux bâtiments cités.

2°) résilier définitivement la police d'abonnement et le contrat annexe à la police d'abonnement du Conservatoire, Place Philippe LEBON.

3°) tenir compte, par avenant aux contrats annexes des polices d'abonnement, de la prise en charge des radiateurs aciers en garantie totale dans les bâtiments suivants :

- Hôtel de Ville,
- Groupe scolaire Delory,
- Ecole Alphonse Daudet,
- Maison de l'Education Permanente,
- Palais des Beaux-Arts.

Adopté

**N° 88/473 Bâtiments communaux
Conduite, entretien, approvisionnement
en combustible et garantie totale
des installations de chauffage,
conditionnement d'air,
production d'eau chaude et
traitement de l'eau
Marché sur appel d'offres
Avenant n° 11**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Compagnie Générale de Chauffe, 37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassi-

gny à SAINT-ANDRE, est titulaire d'un marché sur appel d'offres restreint en date du 12 Novembre 1974, pour la conduite, l'entretien, l'approvisionnement en combustible et la garantie totale des installations de chauffage, le conditionnement d'air, la production d'eau chaude et le traitement de l'eau de divers bâtiments communaux.

Dix avenants ont modifié les conditions d'exploitation dans les domaines suivants : températures intérieures, horaires, clause d'intéressement, extension aux installations hellemmoises et aux bâtiments neufs, prolongation de la durée du marché.

Depuis, il a été jugé nécessaire de tenir compte des besoins suivants :

- Incorporer au marché initial la garantie totale des bâtiments communaux de la commune associée d'HELLEMMES suivants :

- Mairie Château
- Mairie Annexe
- Ecole Herriot
- Groupe scolaire Sévigné - Berthelot
- Ecole Jean Jaurès
- Ecole Jean Ronstand
- Salle Monchy
- Club Léo Lagrange + école
- Stade municipal
- Foyer rue Chanzy
- Ateliers municipaux
- Salle Duquesnoy
- Bains-douches
- Salle Léo Lagrange
- Ecole Jenner
- Ecole Dombrowski
- Ecole Roger Salengro
- Foyer square Delory
- Gymnase type C
- Restaurant Jean Jaurès
- Foyer Pavé du Moulin
- Crèche rue Faidherbe
- Centre aéré Duquesnoy
- Ecole de musique
- Salle de sports Jacques Prévert.

- Incorporer au marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien courant et la garantie totale des bâtiments communaux de la commune associée d'HELLEMMES suivants :

- Mairie Château (1 chaudière murale)
- Salle Léo Lagrange (1 chaudière murale)
- Centre aéré Duquesnoy (1 chaudière électrique)

- Salle des sports Jacques Prévert (1 chaudière électrique).
- **Incorporer au marché initial l'entretien des filtres cuisine dans :**
 - Groupe scolaire Sévigné - Berthelot
 - Ecole Jean Rostand
 - Ecole Roger Salengro
 - Restaurant Jean Jaurès
 - Centre aéré Duquesnoy.
- **Exclure du marché initial la conduite, la surveillance, l'entretien, l'approvisionnement en combustible et la garantie totale des bâtiments suivants (raccordés en chauffage urbain) :**
 - Groupe scolaire Edouard Herriot
 - Ecole Jeanne Hachette.
- **Tenir compte du raccordement au gaz des 3 chaufferies suivantes par suppression du poste approvisionnement en combustible (P1), et modification des postes conduite, surveillance, entretien courant et garantie totale :**
 - Groupe scolaire Malot-Painlevé - La Bruyère
 - Groupe scolaire Guillaume Tell
 - Groupe scolaire Brossolette
- **Tenir compte de la prise en charge en conduite, surveillance, entretien courant et garantie totale du groupe électrogène de la Pouponnière Municipale (rue des Meuniers).**
- **Incorporer au marché initial le raccordement en télésurveillance, télécomptage et téléalarme sur le système MINOS de la Compagnie Générale de Chauffage des 17 bâtiments suivants :**
 - Groupes scolaires : Brossolette
Marquillies
Desbordes
Dury
Broca
Jean Bart
Litré
Jean Zay
Lebas
Salengro
Frapié
 - Restaurant Château Lemoine
 - Bâtiments divers : Piscine de Fives

Serre équatoriale
Crèche Line Dariel
Pouponnière
Salle des Fêtes Marbrerie

Pour ce faire, en accord avec votre Commission de la Planification et des Finances réunie le 29 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir adopter ces modifications et de concrétiser cette décision par la passation d'un onzième avenant au contrat précité.

Adopté

**N° 88/474 Stade Grimonprez-Jooris
Installations d'éclairage
Marché sur appel d'offres restreint
Dossier d'exécution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Un relevé du niveau d'éclairage du stade Grimonprez-Jooris a permis de constater que l'éclairage du terrain correspondait aux normes minima actuelles préconisées par la Fédération Française de Football, mais ne permettait pas d'assurer dans de bonnes conditions techniques, les retransmissions télévisées en couleur.

Dans un avenir proche, l'homologation du stade ne sera plus possible, si le processus de vieillissement de ces installations s'accroît ; il conviendrait donc de procéder à une rénovation complète de cet équipement.

Pour ce faire, il est envisagé d'organiser un appel d'offres auprès des différentes entreprises spécialisées, en vue de la passation d'un marché ; cette consultation nous a conduits à établir le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances qui s'est réunie le 28 Novembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dossier présenté.

Adopté

**N° 88/475 Propriétés communales
Travaux d'entretien
à effectuer entre le 1er Janvier 1988
et le 31 Décembre 1990**

**Marché à commandes
Lot n° 43 : peinture - vitrerie
Avenant n° 1**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par appel d'offres restreint en date du 16 Décembre 1987, la S.A.R.L. «Etablissements MOUQUET», 15 bis, place Simon Vollant à LILLE, a été déclarée titulaire du lot n° 43 : peinture - vitrerie, concernant les travaux d'entretien dans les propriétés communales à effectuer entre le 1er Janvier 1988 et le 31 Décembre 1990.

Or, la liquidation judiciaire de cette société a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Lille le 27 Avril 1988. Elle a été reprise par une nouvelle société dénommée : «Etablissements MOUQUET et Cie».

Cette nouvelle société a souhaité reprendre à son compte le marché.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser cette substitution d'entreprise.

Adopté

**N° 88/476 Rue de Bargues
Demande de déclassement
de la Voie Publique**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Chemin de Bargues reliant la rue Jean Walter à la rue Jean Charles Borda aboutit en impasse sur les voies S.N.C.F.. Il n'est d'aucune utilité pour la circulation publique et ne dessert aucun riverain, la Ville de Lille étant de part et d'autre la seule propriétaire des terrains où elle a édifié le Centre Technique Municipal.

Dans ces conditions nous vous proposons de demander à la Communauté Urbaine d'accepter d'engager la procédure réglementaire du déclassement de la voirie publique du Chemin de Bargues, puis de céder à la Ville l'emprise déclassée qui sera intégrée au C.T.M. comme voie privée de desserte intérieure.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public, réunie le 8 Décembre 1988, nous vous demandons de bien vouloir approuver cette proposition.

Adopté

**N° 88/477 Dénomination de voie
Proposition**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre de la réalisation du programme «LILLE-MASSENA-RATIS-BONNE», une nouvelle voie a été créée reliant les rues Masséna, Alphonse Mercier et Franklin.

Le Conseil de Quartier de Wazemmes, réuni en séance informelle le 8 Juin 1988, a souhaité que cette voie soit dénommée rue du Faubourg Notre Dame en un lieu qui était la frontière de l'ancienne commune de Wazemmes.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons de bien vouloir accepter cette proposition.

Adopté

**N° 88/478 Dénomination de voies -
Propositions**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Conseil de quartier de Fives a proposé les dénominations suivantes concernant la nouvelle voie créée en parallèle de la voie rapide urbaine entre le Pont du Lion d'Or et la rue Jenner :

- rue du Pont du Lion d'Or :

La voie tenant rue Désiré Courcot à la limite de Mons-en-Baroeul et aboutissant rue Jenner

- Sentier du Petit Bois :

La voie déjà dénommée à l'angle de la rue Jenner, voie piétonne, desservant six nouveaux immeubles.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public réunie le 13 Octobre 1988, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces propositions.

Adopté

**N° 88/479 Frais d'enlèvement
Remboursement des frais au propriétaire**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le véhicule immatriculé 7738 VE 31 appartenant à Monsieur URBANIK Jean-Christophe, impasse Saint Ruth à Lille, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit sur voie de circulation place De Gaulle, suivi d'une mise en fourrière ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article 37/1 du Code de la Route.

Etant donné que l'utilisateur a été contraint d'abandonner son véhicule au cours de la nuit à la suite de l'implosion de la batterie et que pour raisons professionnelles impératives, il n'a pu recourir aux services d'un garagiste que le lendemain matin,

et en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement et du Domaine Public qui s'est réunie le 8 Décembre 1988, nous vous proposons d'émettre un avis favorable à la requête de Monsieur URBANIK Jean-Christophe tendant à obtenir le remboursement d'une somme de 471 F. représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien.

La dépense sera imputée aux crédits inscrits au chapitre 936/4 sous l'intitulé «frais exceptionnels de voirie».

Adopté

**N° 88/480 Indemnité de logement aux instituteurs -
Revalorisation - Application de la majoration
annuelle au 1er Janvier 1988 - Avis**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 16 Octobre 1987, le Conseil Municipal a décidé l'application à compter du 1er Janvier 1987, des taux proposés par le Conseil Départemental de l'Enseignement Primaire sur la base de 10.059 F, correspondant aux taux de l'indemnité de logement en 2ème catégorie (instituteurs mariés).

Conformément à la procédure prévue par l'article 3 du décret du 2 Mai 1983 et la circulaire du 24 Novembre 1988, le Préfet, Commissaire de la République de la Région Nord-Pas-de-Calais, invite les Conseils Municipaux des communes du Département à formuler un avis sur une proposition d'augmentation du taux de 3,61 %.

Sur cette base de revalorisation, le barème des indemnités s'établit comme suit :

1°) - Instituteur ou institutrice célibataire : 8.337 F par an ;

2°) – Instituteur ou institutrice marié(e) avec ou sans enfant vivant en concubinage notoire, instituteur ou institutrice célibataire, veuf ou veuve ou divorcé (e) avec enfant à charge : 10.421 F par an ;

3°) – Directeur ou directrice d'école, instituteur ou institutrice chargé (e) de classe d'application ou de classe d'enseignement spécialisé, célibataire, s'il n'a pas changé d'affectation depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 Mai 1983 : 10.004 F par an ;

4°) – Directeur ou directrice d'école, instituteur ou institutrice chargé (e) de classe d'application ou de classe d'enseignement spécialisé, marié (e) avec ou sans enfant ou vivant en concubinage notoire, célibataire, veuf ou veuve ou divorcé (e), avec enfant à charge, s'il n'a pas changé d'affectation depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 Mai 1983 : 12.088 F par an.

Nous vous demandons de bien vouloir émettre un avis favorable à l'application de ces taux à compter du 1er Janvier 1988.

Adopté

Voir compte rendu p. 887

**N° 88/481 Construction de l'Orgue
du Conservatoire National
de Région de Lille
Demandes de subventions**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 87/272 du 10 Juillet 1987, le Conseil Municipal a décidé la réinstallation du buffet d'orgue de l'Eglise Saint-Vincent de Paul dans l'auditorium du Conservatoire National de Région de Lille et l'engagement de la procédure d'appel d'offres afférente à cette opération.

Suite à cette dernière, l'entreprise de «Manufacture d'Orgues Luxembourgeoise» représentée par Monsieur WESTENFELDER a été retenue sur la base d'un coût global de 1.040.000,00 F hors taxes.

Cette opération devrait être subventionnée à concurrence de 40 %, par le Ministère de la Culture (20 %) et le Conseil Général du Nord (20 %).

Sur la base de ce qui précède, nous vous proposons :

– de décider l'inscription d'un crédit global de 1.233.440,00 F (1.040.000,00 F hors taxes) au chapitre 903.65 article 235 342 de nos documents budgétaires,

– de solliciter les subventions escomptées du Ministère de la Culture et du Conseil Général du Nord,

- et d'admettre en recettes le montant de ces subventions.

Adopté

**N° 88/482 Funérailles de Messieurs Claude SYLARD
Adjoint au Maire
et Marcel BODARD, Conseiller Municipal
Prise en charge des frais d'obsèques**

MESDAMES, MESSIEURS,

En signe de reconnaissance des nombreux services rendus à la collectivité par Monsieur Claude SYLARD, Adjoint au Maire, décédé le 27 Octobre 1988 et Monsieur Marcel BODARD, Conseiller Municipal, décédé le 12 Novembre suivant, nous avons estimé souhaitable que la Ville prenne en charge les frais d'obsèques et d'incinération de notre collègue Marcel BODARD, ainsi que les frais de funérailles et de la concession à perpétuité du terrain où est inhumé, au cimetière du Sud, notre collègue Claude SYLARD.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 29 Novembre 1988, nous vous prions de bien vouloir ratifier cette proposition et décider que la dépense s'élevant au total à 55.038,89 francs sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au sous-chapitre 940-31 de nos documents budgétaires.

Adopté

M. MAUROX <i>M. Maurox</i>	M. FRISON <i>M.F.: son</i>	M. DEROSIER <i>Derosier</i>	H. VAILLANT <i>Vallant</i>	
M. COLIN <i>Colin</i>	M. DASSONVILLE <i>Dassonville</i>	M. DEBEYRE <i>Debeyre</i>	M. CAËSSON <i>Caësson</i>	M. DEGREVE <i>Degreve</i>
Mme BOUCHEZ <i>Bouchez</i>	M. ROMAN <i>Roman</i>	Mme MOREL <i>Morel</i>	M. THIEFFRY <i>Thieffry</i>	M. WINDELS <i>Windels</i>
M. MATRAU <i>Matrau</i>	M. BERTRAND <i>Bertrand</i>	M. VIRON <i>Viron</i>	Mme CAPON <i>Capon</i>	M. CACHEUX <i>Cacheux</i>
Mme MERESSE <i>Meresse</i>	M. DELANNOY <i>Delannoy</i>	Mme DEFANCE <i>Defance</i>	M. ETCHEBARNE <i>Etchearne</i>	M. KEIGNAERT <i>Keignert</i>
Mme BRUNEL <i>Brunel</i>	M. MOLLAT <i>Mollat</i>	M. BURIE <i>Burie</i>	Mme BUFFIN <i>Buffin</i>	M. OLIVIER <i>Olivier</i>
M. PAUWELS <i>Pauwels</i>	Mme PETIT <i>Petit</i>	M. WAVRANT <i>Wavrant</i>	Mme ESCANDE <i>Escande</i>	M. CHOQUEL <i>Choquel</i>
H. CARDON <i>Cardon</i>	Mme NEFFAH <i>Neffah</i>	M. VIDAL <i>Vidal</i>	Mme BELL <i>Bell</i>	M. FREMAUX <i>Fremaux</i>
Mme DAVIDT <i>Davidt</i>	M. DAUBRESSE <i>Daubresse</i>	M. DONNAY <i>Donnay</i>	M. PIERENS <i>Pierens</i>	M. MARTINOT <i>Martinot</i>
M. PILATE <i>Pilate</i>	Mme D'ERCEVILLE <i>D'Erceville</i>	M. DESCAMPS <i>Descamps</i>	Mme STIKER <i>Stiker</i>	M. CATTELIN <i>Cattelin</i>
Mme CODACCIONI <i>Codaccioni</i>	M. CHAUVIERRE <i>Chauviere</i>	M. DEREUX <i>Dereux</i>	M. SINAGRA <i>Sinagra</i>	M. CAILLIEZ <i>Cailliez</i>
M. LEBEAU <i>Lebeau</i>	M. DURIF <i>Durif</i>	M. GRARD <i>Grard</i>	M. HEBERARD <i>Heberard</i>	M. FROMENT <i>Froment</i>

M. LAFITE

M. DEBRIE
16 Décembre 1988

M. FRIAN

M. MARTEL

M. LAFITE

recevons par ce présent le montant de ces subventions.

M. COLLET

M. LAFITE

M. THIERRY

Mme HEBEL

M. ROMAN

Mme BOUTCHES

N° 88/482. Funérailles de Messieurs Claude SYLARD
Adjoint au Maire
et Marcel BODARD, Conseiller Municipal
Pris en charge des frais d'obsèques

M. LAFITE

Mme LAFITE

M. BERTRAND

M. MARTIN

M. MARTIN

MESDAMES, MESSIEURS,

En signe de reconnaissance des nombreux services rendus à la commune par
Messieurs Claude SYLARD, Adjoint au Maire, décédé le 27 Octobre 1988 et Monsieur
Marcel BODARD, Conseiller Municipal, décédé le 12 Novembre suivant, nous avons
estimé souhaitable que la Ville prenne en charge les frais d'obsèques et de la
funérailles de notre collègue Michel BODARD, ainsi que les frais de funérailles et de la
perpetuité à perpétuité du terrain du cimetière du Sud, pour notre collègue
Claude SYLARD.

En accord avec votre Commission de la Planification et des Finances, réunie le 29
Novembre 1988, nous vous prions de bien vouloir valider cette proposition et décider
que la dépense s'élevant au total à 55 038,89 francs sera imputée sur les crédits
ouverts à cet effet au sous-chapitre 040-31 de nos comptes budgétaires.

M. COLLET

Mme LAFITE

M. BARBIER

Mme FETIT

M. FAURE

M. LAFITE

Mme BEL

M. VIDAL

Mme METAY

M. CARON

M. LAFITE

M. THIERRY

M. COMY

M. DAUBERTSE

Mme HAVIDI

M. LAFITE

Mme SIKER

M. DEBRIE

Mme B. REZEVILLE

M. ELIATE

M. LAFITE

M. SIKER

M. DEBRIE

M. LAFITE

M. COLLET

M. LAFITE